L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1441 - VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232






# VENDANGES
# Enfin une bonne année ?

Les vendanges ont commencé avec trois semaines d'avance pour certains secteurs. Les parcelles de vigne épargnées par le gel de cette année et les intempéries des années précédentes semblent vouloir donner le meilleur d'elles-mêmes. Les viticulteurs accueillent donc ce nouveau millésime avec beaucoup d'espoir et la Bourgogne devrait renouer avec le rendement, qui a cruellement fait défaut ces dernières années. Une seule ombre au tableau, la difficulté croissante à recruter de la main d'œuvre... *Pages 6 et 12.*

## *Côte d'Or*

› Innov'Action

### Pour enrichir les prairies



## *Nièvre*

› Fête des moissons

### Faire partager la passion du vivant



## *Yonne*

› Nouveau préfet

### A la rencontre des agriculteurs



Encart: Mongin assurances (sur certains cantons)






# Sommaire

**Côte d'Or**
04 • Innov'Actions: Pour enrichir les prairies
05 • Chambre d'agriculture: Une rentrée très chargée
06 • Viticulture: Enfin une bonne année ?

**Nièvre**
07 • Finale départementale de labours: Devay accueillait la fête de l'agriculture
08 • 49ème vente de yearlings à Magny-Cours: Une vitrine pour les futurs champions
09 • Fête des moissons: Des rencontres pour faire partager la passion du vivant
10 • Sortez le nez du guidon le temps d'un après-midi !

**Yonne**
11 • FDSEA 89: «*À un moment donné, ça va bouger...*»
12 • Chablis: Des vendanges «*haute couture*»
13 • Sécheresse: Passage en alerte renforcée de l'Armançon-Serein aval
14 • Chambre agriculture: Des questions, des projets... Pour toutes vos interrogations, il y a une formation !

**Bourgogne et ailleurs**
15 • Production laitière: De nouveaux indicateurs à l'étude
16 • Grandes cultures: Coûts de production élevé, euro fort... La mauvaise passe des céréaliers français

**Filières**
18 • Élevage Conquis par le mouton charollais !
19 • Cultures Pois d'Hiver: Bilan de la récolte 2017
20 • Viticulture Moderniser ses pratiques

**Infos Services**
21 • Pratique
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
31 • La P'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €*
*Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne*

## Foncier

# Publication de l'arrêté fixant la valeur vénale des terres agricoles en 2016

L'arrêté fixant la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2016 a été publié au journal officiel du 2 septembre. Ce barème indicatif, publié chaque année, indique pour chaque secteur (en divisant chaque département en plusieurs zones géographiques) la moyenne de prix «dominante» constatée sur l'année, le prix minimum et le prix maximum. Le tableau distingue les prix des terres en euros courants à l'hectare - selon que celles-ci soient libres de bail ou bien louées.

### • Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2016 pour les terres agricoles d'au moins 70 ares, libres à la vente

| Petites régions agricoles | Dominante | Minimum(1) | Maximum (2) |
|---|---|---|---|
| CÔTE D'OR | | | |
| VINGEANNE, LA PLAINE | 5 070 | 2 030 | 6 960 |
| VAL DE SAONE | 2 800 | 1 380 | 5 390 |
| MORVAN, AUXOIS | 2 190 | 900 | 3 570 |
| PLATEAU ET VALLEE DU CHATILLONAIS | 2 660 | 880 | 6 670 |
| COTE ET ARRIERE COTE VITICOLE DE BOURGGOGNE | 2 700 | 950 | 10 440 |
| NIÈVRE | | | |
| MORVAN | 2 170 | 800 | 3 660 |
| NIVERNAIS CENTRAL | 3 430 | 1 260 | 5 410 |
| ENTRE LOIRE ET ALLIER, SOLOGNE BOURBONNAISE | 3 380 | 970 | 9 610 |
| BOURGOGNE NIVERNAISE, PUISAYE | 3 350 | 1 320 | 6 230 |
| YONNE | | | |
| TERRE PLAINE, MORVAN | 2 170 | 940 | 3 610 |
| PLATEAUX DE BOURGOGNE | 3 050 | 1 590 | 11 410 |
| PUISAYE | 2 860 | 1 450 | 5 000 |
| VALLEES, PAYS D'OTHE | 3 940 | 1 810 | 6 840 |
| SENONAIS, GATINAIS | 4 420 | 2 280 | 9 510 |

### • Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2016 pour les terres agricoles louées

| Petites régions agricoles | Dominante | Minimum(1) | Maximum (2) |
|---|---|---|---|
| CÔTE D'OR | | | |
| VINGEANNE, LA PLAINE | 3 830 | 1 890 | 5 860 |
| VAL DE SAONE | 2 710 | 1 420 | 5 000 |
| MORVAN, AUXOIS | 2 060 | 1 140 | 3 000 |
| PLATEAU ET VALLEE DU CHATILLONAIS | 2 850 | 1 250 | 5 000 |
| COTE ET ARRIERE COTE VITICOLE DE BOURGGOGNE | 2 710 | 1 500 | 4 880 |
| NIÈVRE | | | |
| MORVAN | 1 930 | 1 000 | 3 360 |
| NIVERNAIS CENTRAL | 2 730 | 1 590 | 4 010 |
| ENTRE LOIRE ET ALLIER, SOLOGNE BOURBONNAISE | 3 300 | 2 000 | 4 630 |
| BOURGOGNE NIVERNAISE, PUISAYE | 2 870 | 1 350 | 4 210 |
| YONNE | | | |
| TERRE PLAINE, MORVAN | 2 310 | 1 110 | 3 500 |
| PLATEAUX DE BOURGOGNE | 2 760 | 1 500 | 3 740 |
| PUISAYE | 2 760 | 1 970 | 4 000 |
| VALLEES, PAYS D'OTHE | 3 210 | 1 840 | 4 440 |
| SENONAIS, GATINAIS | 3 660 | 2 330 | 5 320 |

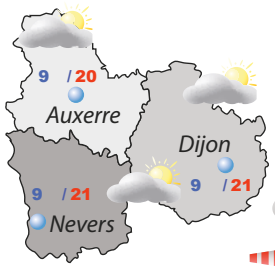
ND : non disponible Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr. (1) Minimum : 95 % des prix sont supérieurs à ce seuil ; seuil issu d'une moyenne triennale 2014-2016 au prix de 2015. (2) Maximum : 5 % des prix sont supérieurs à ce seuil; seuil issu d'une moyenne triennale 2014-2016 au prix de 2015.

**Dijon Céréales** vous présente la météo de la Bourgogne du 8 au 17 septembre 2017

## Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
**www.agate-france.com**

### Vendredi 08 Septembre

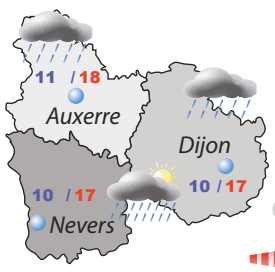



**Variable**
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

***T° mini :*** 8 à 10 °C
***T° maxi :*** 20 à 22 °C
***Vents :*** Sud-Ouest 20 km/h

**St Adrien**
***Soleil :*** 07:15 - 20:14
***Lune :*** 21:34 - 09:27

### Samedi 09 Septembre

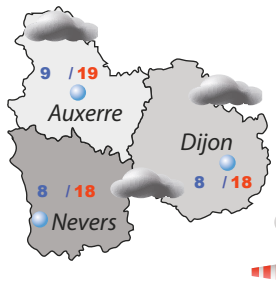



**Perturbé**
Un ciel menaçant et de nombreuses précipitations en perspective.

***T° mini :*** 9 à 11 °C
***T° maxi :*** 17 à 19 °C
***Vents :*** Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

**St Alain**
***Soleil :*** 07:16 - 20:12
***Lune :*** 22:04 - 10:38

### Dimanche 10 Septembre




**Couvert**
Un ciel menaçant est attendu pour ce dimanche. Les vents souffleront de façon modérée.

***T° mini :*** 7 à 9 °C
***T° maxi :*** 18 à 20 °C
***Vents :*** Ouest 20 km/h

**Ste Inès**
***Soleil :*** 07:18 - 20:10
***Lune :*** 22:36 - 11:51

### *Prévisions à 7 jours*

**Lundi 11 au Mercredi 13 Septembre :**

Quelques faibles précipitations en perspective.

***Vents :*** Ouest à 20 km/h
T° mini. : 8 à 13 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

**Jeudi 14 au Dimanche 17 Septembre :**

Un temps nuageux à couvert avec quelques précipitations.

***Vents :*** Ouest à 30 km/h
T° mini. : 9 à 15 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

## *clin d'œil*




© Acip/Chaunu

Légumes et fruits bio

# L'UFC-Que choisir, dénonce les pratiques de la distribution

L'UFC-Que choisir a présenté, le jour du début des ateliers des États généraux de l'alimentation, les résultats d'une étude montrant que certains distributeurs s'octroient une marge supplémentaire sur les fruits et légumes bio, sans vraiment avoir de rigueur sur la tenue de leur rayon.



Réussir

«*Si le bio coûte plus cher, ce n'est pas lié qu'aux coûts de production*», a souligné Alain Bazot, président de l'UFC-Que Choisir, dénonçant au passage des «*sur-marges disproportionnées et aberrantes*» de la part des distributeurs sur les fruits et légumes bio. Ainsi une étude, portant sur 24 fruits et légumes montre une sur-marge moyenne de 135 € de la part des distributeurs «*sur le panier de consommation annuelle (de fruits et légumes bio, ndlr) d'un ménage, ce qui vient doubler l'impact du surcoût agricole bio*».

D'après les calculs de l'UFC-Que choisir, la marge brute sur un panier conventionnel est de 169 € (valeur du panier : 368 €) alors que pour le panier bio, elle est de 304 € (valeur du panier : 660 €). L'étude montre également que les produits bio en GMS sont vendus plus cher, avec en moyenne une hausse de 111 % du prix. Ce résultat vient confirmer celui de Familles rurales, qui évoquait un prix multiplié par deux pour les fruits et légumes bio.

## Un manque de rigueur dans l'approvisionnement

L'étude de l'UFC-Que choisir montre également l'incompréhension des différentiels de marge brute entre un melon bio (0,26 €/kg) et un poireau bio (2,06 €/kg). «*Cette sur-marge n'est pas liée à la périssabilité du produit*», relevait donc Olivier Andrault. Robert Mondot, administrateur national d'UFC-Que choisir, a développé de son côté le manque de rigueur dans l'approvisionnement des rayons bio, également à la suite d'une étude réalisée à partir d'un échantillon de 1 541 grandes surfaces. 43 % des magasins ne proposent ni tomates et/ou pommes bio, qui sont les fruits les plus consommés par les ménages.
Elle dénonce des rayons bio peu ou pas remplis, «*alors que le B-A-BA d'un gestionnaire, c'est que le casier soit plein*», souligne Robert Mondot. «*C'est un paradoxe, les clients acceptent de payer plus cher et les distributeurs présentent une offre très faible*», observait-il. Pour Alain Bazot, «*l'offre bio est un alibi*» pour faire venir le client dans les magasins. «*Nous avons ciblé la GMS car elle fait beaucoup de promesses aux consommateurs et est le premier acteur sur le marché du bio*», a-t-il expliqué.

## Des enseignes plus performantes que d'autres

Olivier Andrault spécifie cependant que certaines enseignes arrivent à faire mieux que d'autres, comme Auchan ou Carrefour. «*C'est une volonté de l'enseigne et du directeur du magasin*», relève-t-il. La Fédération des commerçants en distribution (FCD) a dénoncé de son côté, par un communiqué du même jour, une étude «*partiale*» qui «*repose sur une série d'approximations méthodologiques qui lui enlèvent toute portée concrète et ne prend pas en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur jusqu'au consommateur (transport, conditionnement, intermédiaire, coût de distribution en magasin…)*». Elle affirme également que «*le taux de marge brute sur les fruits et légumes bio est en moyenne équivalent à celui pratiqué sur les fruits et légumes conventionnels*». L'UFC-Que choisir s'est empressée de répondre le 30 août: «*L'UFC-Que Choisir ne dit pas autre chose ! Étant donné que le coût d'achat par la distribution des fruits et légume bio est en moyenne deux fois plus élevé que pour le conventionnel, appliquer un taux de marge équivalent revient bel et bien à facturer aux consommateurs une marge brute en euros environ deux fois plus importante pour le bio que pour les produits conventionnels*».

Consommation

# Alerte de 60 Millions de consommateurs sur les nanoparticules

L'association 60 Millions de consommateurs a dévoilé le 24 août une série d'analyses portant sur la présence et l'étiquetage des nanoparticules dans les produits alimentaires. C'est le cas du dioxyde de titane, utilisé sous sous forme nanoparticulaire dans les bonbons et gâteaux. La DGCCRF annonce le lancement de contrôles novateurs pour ces substances.

L'étude de 60 Millions de consommateurs porte sur 18 produits testés. Tous contiennent du dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire, dans des proportions significatives, de 12 à 100 % de la quantité totale de dioxyde de titane du produit. Sans que l'étiquetage en fasse état. Pourtant, la réglementation l'impose depuis 2014, mais un certain «*flou*» encourage les industriels à ne pas étiqueter la présence de nanoparticules, par exemple lorsque ces particules ne sont pas des «*nanoparticules manufacturées*» (1), concept que dénonce 60 Millions de consommateurs.
Le dioxyde de titane (E171) est un colorant fréquemment utilisé dans les aliments sous sa forme microparticulaire.

## Des contrôles novateurs de la DGCCRF

En réaction à l'étude de 60 Millions de consommateurs, les services de la DGCCRF ont annoncé qu'ils venaient de mettre au point «*un ensemble de méthodes d'analyse fiables pour contrôler la présence de ces substances dans les denrées alimentaires et non-alimentaires*». Un communiqué commun de plusieurs ministères, dont l'Agriculture et Bercy, annonce que «*des premiers contrôles ont ainsi déjà pu être menés et ceux-ci vont se poursuivre de manière intensive au second semestre*» et que «*ces contrôles étant novateurs en Europe, leurs résultats seront présentés au niveau communautaire pour permettre, le cas échéant, de préciser et clarifier la réglementation applicable*». La DGCCRF devrait présenter ses résultats lors des États généraux de l'Alimentation.

## Le «*E171*» pointé du doigt

Lors de sa conférence de presse, 60 Millions de consommateurs s'interrogeait sur la libre circulation de ces substances alors que les Pouvoirs publics ne sont pas à même de les contrôler. Plus grave encore, l'association relève que si l'innocuité d'une molécule est testée à l'échelle micrométrique, la version nanométrique est autorisée de fait, bien que ses propriétés puissent être différentes.
Dans l'attente de réponse de ces industriels et des autorités de santé, 60 Millions de consommateurs recommande de ne pas consommer de produits contenant du E171. D'autant qu'une étude de l'Inra dévoilée en 2017 a déjà mis en évidence un effet promoteur de lésions précancereuses chez des rats exposés de cet additif à des doses proches de l'exposition alimentaire chez l'humain. Les produits testés comprenaient entre 10 et 40 % de nanoparticules. L'Anses doit rendre prochainement un avis sur cette substance, qui doit alimenter la future réévaluation à l'échelle européenne.

Innov'Action

# Pour enrichir les prairies

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisait une journée technique sur le sursemis le 24 août près de Semur-en-Auxois.



Une cinquantaine de personnes avaient fait le déplacement, soit près de trente élevages allaitants et laitiers.

Belle mobilisation il y a quelques jours dans le petit village de Saint-Euphrône. Une cinquantaine de personnes avaient fait le déplacement, pour près de trente élevages allaitants et laitiers représentés.

La technique du sursemis était à l'honneur, avec des ateliers dédiés à l'optimisation de l'exploitation des prairies.

Le premier d'entre eux s'est intéressé au fonctionnement du sol sous couvert prairial. Christian Barneoud, pédologue à la Chambre régionale Bourgogne-Franche-Comté, a démontré l'importance *«cruciale»* du sol dans le bon fonctionnement de la prairie et dans sa production en termes de rendement et de qualité de fourrage produit.

Caractéristiques physiques et structure du sol ont été étudiées. La méthode dite Pépone a été réalisée à la fourche à palette avec l'extraction d'une motte de terre d'une centaine de kilogrammes. Rapide et peu destructrice, cette méthode demande peu de préparation manuelle.

La couche humifère de surface et le sommet de la couche suivante offrent une bonne lisibilité des discontinuités du sol pour réaliser un diagnostic et corriger d'éventuels problèmes.

## Envisager un sursemis

Le sursemis a été présenté, avec le rappel de plusieurs bases. Cette technique de rénovation des prairies évitant le retournement d'une parcelle peut s'envisager si les zones de sol nu représentent plus de 10% de la surface.

Le sursemis doit être réalisé avant que les espaces vides ne soient colonisés par les espèces non souhaitées. La prairie doit bénéficier d'un bon fond prairial : au moins 30% des espèces présentes doivent avoir une bonne valeur fourragère (ray-grass anglais, fétuque des prés ou élevée, dactyle, fléole, trèfle, lotier…)

Si ces espèces représentent moins de 30%, un re-semis total est à envisager. Un sursemis doit être réalisé en condition optimale de germination, sur un sol réchauffé et humide. Cette technique présente des résultats aléatoires en grande partie liés au climat suivant l'implantation : les conditions météorologiques n'étant pas toujours prévisibles, il peut être préférable de procéder à des sursemis réguliers avec de plus petites quantités de semences plutôt que de tout miser sur une seule intervention.

## Un test de trois mélanges

Trois mélanges prairiaux ont été implantés le 24 août à Saint-Euphrône. Le premier est composé de trois trèfles blancs (3kg/ha). Le second est un mélange pour une durée de vie de trois ans, très agressif, avec plus de 50 % de légumineuses comprenant deux variétés de ray-grass hybride, du trèfle violet et du trèfle blanc. Le troisième mélange, d'une durée de vie de cinq ans et plus, comprend du ray-grass anglais tétraploïde et diploïde, de la fétuque élevée, du dactyle, du ray-grass hybride diploïde et du trèfle blanc. Si les trois mélanges ont été semés avec le Guttler, le deuxième l'a également été avec un semoir à céréales classique avec un semoir centrifuge.
L'étude montrera s'il est possible de réaliser un sursemis sans avoir recours à des outils spécialisés. Cet essai sera suivi par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, les résultats seront communiqués dans Herbe Hebdo et dans Terres de Bourgogne.

AURÉLIEN GENEST




Démonstration du Green Master Guttler, outil spécialement dédié au sursemis et à la rénovation des prairies.

## Place à la réflexion

**Le rendez-vous était donné sur une parcelle de Julien Capiau, agriculteur faisant partie du réseau Herbe Hebdo. Contacté il y a quelques mois par Florent Gavard, conseiller à la Chambre d'agriculture, l'éleveur de 34 ans avait accepté de se prêter *«au jeu»* , devant les bénéfices espérés du sursemis : *«Cela fait un petit moment que j'entends parler de cette technique mais je ne l'ai jamais utilisée. Elle peut être intéressante pour mon exploitation. Mon chargement est important et la quasi-totalité de mes prairies sont des anciens champs. J'améliore déjà le plan d'herbe avec du compost mais le sursemis me permettrait d'aller encore plus loin. Une réflexion s'imposera en fonction des résultats obtenus, notamment sur les mélanges à utiliser et le matériel à utiliser. Du semoir à céréales classiques aux outils spécialisés, il existe plusieurs options pour la réalisation d'un sursemis*».**



Fourrages

## Une nouvelle campagne d'analyses

Faire analyser ses fourrages permet de connaître leur composition, leur valeur alimentaire et de calculer leur densité énergétique et leur ratio PDI/UF. Grâce à ces indicateurs, les agriculteurs peuvent classer leurs fourrages selon leur qualité et les répartir au mieux entre leurs différents lots d'animaux lors de l'élaboration de leur plan de rationnement. Un calcul précis des rations et de la complémentation à mettre en place est ainsi possible. Afin d'accompagner les exploitants dans cette démarche, la Chambre d'agriculture organise une seconde campagne d'analyse de fourrages du lundi 4 au vendredi 22 septembre. Pour participer, les agriculteurs doivent faire parvenir le ou les échantillons de fourrages de leur choix à l'antenne la plus proche de chez eux. Puis, pour un montant unitaire de 35€ HT (41 € HT hors campagne d'analyses), la Chambre d'agriculture se chargera d'envoyer les échantillons au laboratoire. Les exploitants recevront des résultats commentés afin de connaitre la composition (matière sèche, matière azotée, cellulose brute, matière minérale) et la valeur nutritionnelle (UFL/UFV, PDIN/PDIE/PDIA, UEL/UEB). Pour toute information complémentaire, contacter Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.

Chambre d'agriculture

# Une rentrée très chargée

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont réunis vendredi dernier au lycée de Plombières-lès-Dijon en présence de la préfète Christiane Barret.



Vincent Lavier, ici au micro, a notamment abordé la problématique des zones à faibles potentiels.

Cette réunion du 1er septembre ne pouvait échapper au traditionnel bilan de campagne. L'important contraste plaine/plateau a été rappelé par le président de la Chambre d'agriculture. Les zones à faibles potentiels ne cessent de cumuler les mauvaises années avec des aléas climatiques *«sans pitié»* pour les grandes cultures. Les déficits des exploitations continuent de se creuser et le devenir des fermes des zones concernées pose question. En plus de maigres rendements et d'une piètre qualité, l'évolution des prix inquiète. Vincent Lavier s'interroge des conséquences de la moisson record (+45%) actuellement réalisée en Russie.

## Tour des productions

La récolte des productions légumières, en particulier les pommes de terre et les oignons, est mitigée. Les cultures d'été, principalement le soja, le tournesol et le maïs, perdent de leur potentiel après le récent épisode caniculaire, intervenu en plein remplissage des graines. En lait, les prix payés aux producteurs n'ont jamais permis de couvrir les coûts de production en 2016. *«Nous misions beaucoup sur 2017. Les prix se sont un peu améliorés mais pas suffisamment. L'objectif des 340 €/1000l. ne sera pas atteint, le principal espoir réside désormais sur les États généraux de l'Alimentation»* déclare Vincent Lavier, appuyé par l'administratrice FNPL Nathalie Mairet. En viande bovine, les années *«se suivent et se ressemblent»*. Quelques nouvelles paraissent tout de même en mesure de *«faire frémir les marchés»* avec la réouverture du marché turc et la réduction de l'offre de vaches laitières de reforme. En production porcine, les cours se sont redressés grâce à l'ouverture du marché chinois. Le marché ovin se porte plutôt bien: la baisse de la production au niveau national permet un maintien des prix et redonne de l'intérêt à la production. En viticulture, la Côte-d'Or est *«à l'aube d'une bonne année»* d'après Frédéric Mazilly, à l'exception des vignes du Châtillonnais *«encore une fois très impactées»* comme l'a rappelé Ghislaine Verstraete. Le cassis, production emblématique du département, a connu une nouvelle campagne très décevante. Aux aléas climatiques se sont ajoutées d'importantes attaques de cochenilles impliquant l'arrachage de plusieurs plantations.

## Zones à faibles potentiels

Vincent Lavier est revenu sur les rencontres du 28 juillet avec les parlementaires et du 10 août avec le ministre de l'Agriculture. Les zones à faibles potentiels et leur nécessaire reconnaissance étaient au cœur des discussions. Stéphane Travert a souligné la *«nécessité de trouver des compensations pour ces territoires»* et a suggéré au Conseil régional de *«se pencher sur le dossier»*. Ont été évoqués sur le court terme: l'allègement de la lourdeur administrative et le plan d'investissement d'un milliard d'euros par an pendant cinq ans. Le paiement redistributif sera quant à lui limité à 10%. Pour l'assurance récoltes, la franchise devrait passer de 30 à 20% dès l'an prochain. Stéphane Travert a souligné la nécessité de *«faire bouger certaines lignes de la future Pac au titre de l'aménagement du territoire»*. Vincent Lavier regrette l'absence de réponse digne de ce nom à très court terme : *«comment les agriculteurs les plus impactés vont-ils pouvoir continuer ainsi jusqu'en 2020 voire 2022 ? À la vitesse à laquelle la situation se dégrade, je ne vois pas comment nous allons pouvoir tenir»* a t-il insisté devant la préfète.

AURÉLIEN GENEST

## Extraits d'interventions

• **Pascal Martens, président du GDS, demande la *«mise en place d'une procédure d'urgence»* en matière de faune sauvage : davantage de prélèvements doivent être réalisés en cas de découverte de gibiers positifs à la tuberculose bovine.**
**Pascal Martens aborde également le sujet du parc national : *«les agriculteurs s'interrogent sur leur devenir et sont très inquiets. Il faut nous dire exactement vers quoi nous nous dirigeons. Dans la conjoncture actuelle, cette situation nous met une pression inutile»*.**

• **Pascal Chadoeuf, président du syndicat des irrigants, est revenu sur la campagne d'irrigation 2017 *«très difficile»* avec des niveaux des nappes très bas dès le début d'année et des conditions climatiques déclenchant de nombreuses restrictions. Une problématique de financement est pointée du doigt : *«l'irrigation est nécessaire si nous voulons conserver le peu de filières que nous avons. Ces dix dernières années, dans les bassins de la Tille et de l'Ouche, des projets ont été réalisés et donnent entière satisfaction. Ces projets, onéreux, étaient subventionnés à hauteur de 80% jusqu'à aujourd'hui. Mais depuis que le Conseil régional gère les aides Feader, les autres financeurs ne peuvent plus apporter leur concours. Je pense au Conseil département et à l'Agence de l'eau. Tous les projets sont aujourd'hui en stand-by. Il faut faire quelque chose, il n'y a pas de ligne destinée à l'irrigation dans le programme du Conseil régional»*.**

• **François-Xavier Lévêque, président des Jeunes agriculteurs, évoque la rencontre du 10 août avec le ministre: *«Ses seules solutions concernent le moyen ou long terme. La seule issue crédible semble être la réforme de la Pac... Nous n'aurons pas le temps d'attendre, il va falloir des mesures concrètes bien avant cette échéance ». Le jeune producteur poursuit ses propos avec la notion de concurrence : « j'ai parlé avec un agriculteur allemand : ses soutiens européens sont 100€/ha supérieurs aux nôtres. Leurs potentiels sont supérieurs de 2 à 4 t/ha, autant dire que le différentiel atteint 400€/ha : peut-on vraiment rivaliser ? » François-Xavier Lévêque alerte également la salle sur l'émergence d'une association : « une manifestation est prévue fin septembre devant des abattoirs, elle milite pour l'arrêt des exploitations d'élevage ! Il ne faut surtout pas laisser passer ça et donner du crédit à ce type de regroupement»*.**

• **Jean-Pierre Fleury, responsable du pôle élevage, se prononce sur les États généraux de l'Alimentation : *«Au vu de la gravité de la situation de l'agriculture française, nous devons souhaiter une pleine réussite du dossier. Le travail ne devra pas se déconnecter de la mondialisation ni de la compétitivité. Nous avons une agriculture française extrêmement exportatrice : que ces États généraux ne restent pas dans la bulle française ! Il ne faudra pas tomber dans le même piège que le Grenelle de l'environnement : derrière des propositions étaient sorties des réglementations puis des normes qui avaient donné l'accès aux marchés. Les normes tuent la création de valeur et les initiatives prises par les exploitations»*.**
**Autres réflexions abordées par Jean-Pierre Fleury : *«le droit à la concurrence est un sujet complexe, c'est un chantier qui prendra des années, il ne faut pas rêver», «le monde agricole est exempt de l'interdiction de vente à perte. Cette exception agricole est faite pour préserver la logique de prix bas. Une fenêtre de tir est actuellement ouverte : c'est l'occasion de revoir la construction du prix»*.**

• **Fabrice Genin, responsable du pôle productions végétales annuelles, dénonce l'idée du ministre Nicolas Hulot d'interdire le glyphosate : *«Des évolutions techniques en grandes cultures reposent beaucoup sur ce type de désherbage, je pense notamment au semis sous couvert, le glyphosate en est même un élément essentiel. Le glyphosate permet d'"économiser beaucoup d'autres produits de synthèse. A l'évidence, monsieur Hulot ne connaît pas le sujet. Valider son idée serait un énorme retour en arrière pour l'agriculture»*.**

• **Fabrice Faivre, président de la FDSEA, s'inquiète de la situation des exploitations de grandes cultures, notamment dans la zone des plateaux : *«Leurs rendements sont une fois de plus très mauvais. Il n'y a toujours pas de prix, pas de qualité, et les aides Pac ne cessent de diminuer depuis des années. Mais que vont devenir ces exploitations ?»* Le responsable côte-d'orien se préoccupe également de certaines décisions politiques comme l'interdiction des produits phytopharmaceutiques dans les SIE ou encore l'improbable remise en question du glyphosate : *«les pays concurrents, eux, n'attendent pas pour avancer. La France a besoin de vrais projets pour son agriculture !»***

CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main
Étude - Installation - Maintenance - Nettoyage
Particulier & professionnel
Benoît CHAUDRON
À l'écoute de vos projets !
03.80.97.17.70
Entreprise locale
Zone d'activités
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
crai.energies@gmail.com



## ► Agenda

### 15-17/09 Journées du Patrimoine Sol

Du 15 au 17 septembre, l'Apad ouvre ses fermes au grand public afin de sensibiliser à l'importance de préserver les sols. Ces journées permettent de présenter les enjeux de la préservation des sols et d'encourager de nouvelles façons de produire, tout en s'interrogeant sur le modèle d'agriculture que l'on souhaite collectivement promouvoir. Les fermes ouvertes durant ces journées : chez Stéphane Comeaux le 15 septembre, à Binges, rue des Chenevrières, de 15h à 17h (Rendez-vous à 15h sur le parking de la salle des fêtes). Chez Bernard Darosey, le 16 septembre de 10h à 12h, à la Ferme de la Venarde, à Gémeaux. Chez Benoît Lavier, le 16 septembre de 14h à 16h, 3, rue du midi, à Étormay.

### 28-30/09 Journées commerciales de la Fédération charolaise

Comme chaque année, la Fédération Charolaise de Côte d'Or organise *«les Journées commerciales d'automne»* dans les élevages Bovins Charolais de Côte d'Or, du 28 au 30 Septembre 2017. Tous les reproducteurs sont inscrits au HBC, avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Informations et liste des éleveurs au secrétariat de la Chambre daAgriculture au Pôle agricole de Créancey. Tel. 03 80 90 68 80 - mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau et 06 24 24 69 93 aux heures de repas. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or www.cote-dor.chambagri.fr

## ► Formations

### 14-09 Formation campagnols

Afin d'accompagner au mieux les personnes concernées par la lutte contre les campagnols, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne organise une journée de formation *«Régulation des Campagnols»* qui se déroulera à Beaune jeudi 14 septembre. Au programme : 8h30-12h30: formation en salle (point biologique sur les campagnols, les moyens de lutte, point sur la règlementation relative à la lutte et à l'emploi de la bromadiolone), 14h-17h : mise en pratique sur le terrain (démonstration de comptage par diagonale, pose de différents types de pièges, démonstration de traitement chimique). Renseignements: 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

Viticulture

# Enfin une bonne année ?

**Les vendanges ont débuté le 28 août en Côte-d'Or. La côte de Beaune a été épargnée par les caprices de la météo ces derniers mois et devrait livrer de bons résultats.**



Les premières parcelles récoltées tiennent toutes leurs promesses.

Les aléas climatiques s'enchaînent depuis des années. À Ladoix-Serrigny, le Domaine Maldant n'a pas connu la moindre récolte pleine depuis 2009. *«Coulure, grêle à répétitions, sécheresse et gel de printemps : nous avons tout eu ces dernières campagnes»* retrace Pierre-François Maldant. Le jeune producteur de 27 ans rappelle les gros dégâts de l'an passé dans plusieurs villages comme ceux de Savigny-lès-Beaune ou Pernand-Vergelesses, où de nombreuses parcelles avaient perdu jusqu'à 80% de leurs potentiels. La récolte 2017 devrait être tout autre, avec une météo beaucoup plus clémente cette fois-ci. Les gelées du mois d'avril ont eu finalement des impacts *«limités»* dans les 8,5 hectares de vignes du Domaine Maldant. *«Nous n'avons qu'un demi-hectare de Bourgogne Chardonnay gelé à 50%. Ce n'est pas l'appellation dans laquelle nous réalisons la plus grande plus-value, nous avons évité le pire. Pour le reste, tout s'est très bien déroulé»* indique le viticulteur.

### Une belle évolution

Le développement de la vigne a très bien évolué ces dernières semaines, sans la moindre apparition - ou presque - de problèmes sanitaires. Le manque de précipitations et les basses températures d'août ont été *«compensés»* par les chaleurs de la fin du mois : *«la maturité des raisins est bien repartie et cette période chaude et ensoleillée nous a permis de rester sur une base de 95 jours après la fleur. Ce seront des vendanges précoces et très probablement satisfaisantes»* commente le jeune Côte-d'orien, *«malgré une certaine hétérogénéité entre les parcelles, la majorité des grappes sont très bien chargées. Une chose est sûre, nous aurons du rendement et dans l'ensemble, ce sera une belle récolte, enfin ! Cela va nous changer : la Bourgogne est en déficit de vins depuis un petit moment maintenant»*.

### Difficultés pour recruter

Les vendanges ont débuté ce mardi au Domaine Maldant. Sept jours devraient être nécessaires pour récolter les raisins sur les 8,5 hectares du domaine côte-d'orien, avec des parcelles localisées à Ladoix-Serrigny, Savigny-lès-Beaune, Chorey-lès-Beaune et Aloxe-Corton. Une équipe de 30 vendangeurs (25 coupeurs et cinq porteurs) a été constituée non sans mal ces dernières semaines. Comme un peu partout cette année, les viticulteurs ont connu de grandes difficultés à recruter de la main d'oeuvre : *«c'est la première fois que nous connaissons autant de problèmes. Il a fallu passer des petites annonces un peu partout et faire marcher le plus possible le bouche-à-oreille. C'est un problème visiblement généralisé. Même les habitués ne sont pas tous revenus. Au final, nous avons tout de même réussi à avoir le monde que nous voulions, nous proposons un dortoir, je pense que cela a joué en notre faveur. Les profils des vendangeurs sont divers et variés : il y a des retraités, des personnes qui posent spécialement des congés, des clients, des amateurs de vins, des personnes en recherche d'emploi et des étudiants»*.

AURÉLIEN GENEST

# Jeunes agriculteurs

Plusieurs JA des cantons de Châtillon/Laignes/Montigny et d'Aignay/Baigneux ont participé dimanche dernier à la fête départementale de l'agriculture de la Haute-Marne, à Latrecey. Les côte-d'oriens ont notamment participé à l'épreuve de Moiss'batt cross en plaçant trois bolides sur le circuit. L'un d'eux, Bibiche, moiss'batt d'Aignay/Baignay, s'est d'ailleurs distingué en terminant à la première place.




# Blonde d'Aquitaine

La race Charolaise n'est pas la seule à concourir au niveau national ce week-end. Dans les Ardennes, à Sedan, se déroule le concours national et européen de la race Blonde d'Aquitaine. Plus de 500 bovins sont attendus. Le Gaec de l'Épicéa (Puits) et le Gaec Debeaupuis (Montberthault) défendront les couleurs de la Côte-d'Or avec plusieurs animaux. Jardin, taureau primé à maintes reprises ces dernières années et appartenant à Franck Debeaupuis et à l'EARL de la Dinerie, participera même à la vente Blonde d'Aquitaine d'élite samedi en fin d'après-midi.



Finale départementale de labours

# Devay accueillait la fête de l'agriculture

**Après une semaine presque caniculaire, la météo a tenté de jouer les trouble-fête pour ce rendez-vous organisé de longue date par les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre en partenariat avec ceux de Decize/La Machine. Elle n'y est pas parvenue.**

Comme chaque année, le rendez-vous convivial et ludique était aussi celui de la finale départementale de labours. Et c'est un franc succès pour cette manifestation qui a eu lieu le 2 septembre. En effet, plus de 300 repas sur place à midi et 180 pour le dîner organisé à la salle des fête de Devay ont été servis.

Une journée où plus de 700 personnes, souvent en famille, sont venues profiter de la compétition et des démonstrations proposées sur le site de l'EARL Chaizy. Le spectacle des courses de traînes-cul et de Moiss'Batt'Cross ont attiré, comme toujours, un large public. Dès le matin, les candidats de la finale de labours se voyaient attribuer leurs parcelles.

Et pour les visiteurs, se fut l'occasion de connaître un peu mieux le travail de ces agriculteurs qu'ils côtoient sans toujours très bien savoir en quoi consiste leur métier. Une exposition de matériel agricole et d'anciens tracteurs était à voir ainsi qu'une exposition de photos anciennes du syndicat des Jeunes Agriculteurs. Un marché de producteurs était aussi bien évidemment présent. La finale départementale comptait une quarantaine de finalistes des concours organisés par les différents cantons.

Deux catégories étaient représentées : Le labour en planche et celui à plat. C'est en fin de journée que les prix ont été remis. Mais attention, ces finalistes concourront seulement en 2018, la Nièvre ayant une année de décalage. Les finalistes de l'an passé ont eux participé à la finale régionale le lendemain, dimanche 3 septembre à Bonboillon en Haute-Saône. Un nivernais a décroché la troisième place en catégorie labour en planche.

FABIENNE DESSEUX

**Tombola :** Nadine Laudet, de Chiddes, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.

## Palmarès

**Finale départementale**
**Catégorie labour à plat**
**1er : Romain Lorré (Corbigny)**
**2ème : Benjamin Maillault (Decize)**
**3ème : Julie Grandjean (Château-Chinon)**

**Catégorie labour en planche :**
**1er : Charles Rousset (Tanay)**
**2ème : Lucas Arlaud (Chatillon-en-Bazois)**
**3ème : Louis Clément de Givry (Brinon-sur-Breuvon)**

**Finale régionale, Bonboillon en Haute-Saône**
**Catégorie labour à plat**
**1er : Pierre-Edouard Millot (Haute-Saône)**
**2ème : Damien Huot (Doubs)**
**(Les nivernais Aurélien Andriot et Nicolas Thomas sont arrivés 6ème et 8ème)**

**Catégorie labour en planche**
**1er : Brice Muhlematter (Haute-Saône)**
**2ème : Bruno Morel (Doubs)**
**3ème : Mathieu Angel (Nièvre)**
**(Le nivernais Damien Dubois est arrivé 8ème)**



Les jurés avaient l'œil sur les moindres détails pour départager les compétiteurs.


Les Moiss'Bat'Cross sur le départ. Ces courses et celles des traînes-cul ont rythmé la fête de l'agriculture.


Baptêmes en hélicoptère : une attraction qui survolait la totalité du site


L'impressionnante déchiqueteuse à bois a attiré nombre de curieux durant l'après-midi.

Nourrissez vos sols avec du compost agréé Ecocert, l'apport de MO permet pour le semis direct une vie du sol



DEVAEL est spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets, en particulier les déchets verts.
Ces matériaux sont broyés, calibrés à 0/10, compostés et triés pour devenir un intrant dans le cadre de l'agriculture durable.
- Intrant disponible sur la base de 1€ ht/m³.
- Convient à tous types de sols.
- Possibilité de livraison à la ferme ou au champ (tarif en sus) par camion-remorque de 40 m³.
- Composition MO - Azote - Oligoéléments - phosphore - potassium - calcium
- Analyse délivrée à chaque commande.
- Stock permanent de 10 000 m³.

DEVAEL
Roland HANNON
06 72 07 71 23 - 03 86 23 02 10
Mail: devael@wanadoo.fr

STOCK MATERIAUX ORGANIQUES
visible
Impasse de la Sablière
58000 St Eloi

49ème vente de yearlings à Magny-Cours

# Une vitrine pour les futurs champions

En ce 30 août, aux abords de la ferme du Marault, les voitures avaient peine à trouver à se garer, preuve du nouveau succès de cette vente aux enchères. Il faut dire que le catalogue était très prometteur. 106 yearlings ont ainsi été présentés par près de 80 éleveurs du Centre-Est.





Jacques Berger, président de l'Association des Éleveurs de Trot du Centre-Est.

Vente du Marault : une vitrine pour des yearlings de qualité

Organisé par l'Association des Éleveurs de Trot du Centre-Est (AETCE), ce rendez-vous est, comme le précise Jacques Berger, président de l'association, *«une véritable vitrine»*. Mais s'il y a des critères pour qu'un pur-sang puisse trouver acheteur, n'y a pas de règle pour détecter à coup sûr un futur champion. Il faut aussi qu'il séduise *«qu'il tape dans l'œil»* et Jacques Berger d'ajouter : *«certains, achetés peu chers, brillent aujourd'hui sur les champs de course»*. Sur les 111 annoncés, seuls six étaient absents. Durant l'après-midi, les enchères se sont succédés sans temps-mort, avec rapidité et efficacité. Et pour ne pas influencer les acheteurs et dans un souci d'équité, l'ordre de passages des trotteurs s'est fait naturellement par ordre alphabétique. Daniel Burlin, vice-président de l'AETCE, soulignait en amont de l'événement que le catalogue proposait *«une grande diversité d'étalons, les éleveurs ayant grandement amélioré leur génétique par le biais des mères»*. Les ventes précédentes et les belles acquisitions des années passées pouvant laisser espérer que nombre de futurs champions ont foulé du sabot ce jour-là les allées du Marault.

## 57 vendus pour une moyenne de 4 666 euros

Cette vente est une porte ouverte aux espoirs. Car si l'on s'en réfère aux années précédentes, certaines acquisitions dévoilent de très beaux résultats financiers. Comme Ugo du Loisir qui affiche dorénavant 337 070 euros. Belline d'Urzy, Ut de Dompierre, Une de Bertrange ou Câlin de Morgue se situant dans une fourchette entre 242 000 et 276 000 euros. Tous ayant été parmi des acquisitions de moins de 10 000 euros en moyenne. L'AETCE signalant que, depuis le début de l'année, *«le nombre de qualifiés est en augmentation, comme celui des "D" qui atteint 156 et celui des "E" 125»*. Et sur 42 victoires en 2017 dans cette génération de "E", seize venaient de la vente du Marault. Des investissements qui sont donc on ne peut plus rentables pour les acheteurs. Au total, pour cette 49ème vente, six yearlings sont restés sans enchère. Sur les 100 restants, 57 ont été vendus et 43 rachetés. La moyenne des vendus étant de 4 666 euros et celle des rachetés de 4 383 euros. Mais derrière les chiffres, certains ont été acquis bien au-delà des moyennes. Godefroy du Loisir a atteint 9 500 euros, Grimm des Louanges, 10 000 et Gamine d'Urzy 13 000. Le top price ayant été décroché par Gavroche du Loisir avec 13 500 euros. Reste maintenant à savoir qui seront les futurs champions de cette 49ème édition.

FABIENNE DESSEUX

Concours départemental de chevaux de trait

# Les percherons sur leur 31 à Decize

Organisé par le Syndicat Hippique Percherons de la Nièvre, ce concours a présenté trente-quatre chevaux au jury. Un rendez-vous important alors que la filière souffre et que la race menace de disparaître du département.

Crinière et queue tressées de fil rouge, toiletté, c'est le percheron dans toute sa tradition que professionnels et amateurs ont pu admirer aux Halles samedi 19 à Decize. Comme de coutume, les éleveurs vêtus de blanc menaient chaque animal afin que le jury décide lequel pourrait prétendre à la sélection au concours régional. Un cru 2017 qui a vu en lice une petite dizaine de percherons supplémentaires par rapport à l'année dernière. Le matin, les jurés ont d'abord noté les pouliches de un, deux et trois ans. Des animaux vifs et élégants. Puis l'après-midi était consacré aux juments suitées et non-suitées ainsi qu'aux mâles étalons. Jean Brest, président du Syndicat Hippique Percherons de la Nièvre, constate malheureusement que la pérennisation de l'activité ne tient que grâce à des personnes passionnées et avec le soutien trop rare des institutions. L'homme n'est donc pas très optimiste quant à l'avenir de ces percherons en terres nivernaises.


Jean Brest président et Anaïs Pinto vice-présidente du Syndicat Hippique Percherons de la Nièvre.

## Un avenir incertain

De manière générale, la demande est en baisse de manière générale et la filière ne perdure dans la Nièvre que sous l'impulsion d'un petit nombre d'éleveurs qui n'attendent pas d'en vivre, mais vivent leur passion. 9 éleveurs, sur la vingtaine que compte la Nièvre, étaient en lice sur ce concours. Pourtant l'avenir n'est pas si sombre pour ces percherons – on en comptabilise deux cent dans le département – en particulier sur le marché du tourisme. Si les attelages font le bonheur des vacanciers, les Percherons participent aussi depuis une dizaine d'années à des courses de trait-tract au Japon ou paradent à Disneyland... Ces chevaux font aussi merveille dans le débardage forestier respectueux de l'environnement. Mais, pour Anaïs Pinto, fille et petite-fille d'éleveurs percherons à Arzambouy, vice-présidente du Syndicat et seule femme présente à ce concours, les espoirs restent ténus. Elle regrette le peu d'aide apportée par les Pouvoirs publics et craint, tout comme Jean Brest, que si rien n'est fait, la race ne finisse par disparaitre dans la Nièvre.


Les pouliches présentées au jury.

FABIENNE DESSEUX

## Palmarès

**Pouliches de 1 an:** 1 Galante des Grappes (Roger Petit) ; 2 Gribouille d'Arzembouy (Anaïs Pinto) ; 3 Guinguette des Grappes (Roger Petit).
**Pouliches de 2 ans:** Petite Taille 1 Frimousse d'Arzembouy (Valérie Nicolle) ; 2 Fripouille de Neuvele (Lucie Marceau). Grande Taille: 1 Féline 5 (Jean Brest) ; 2 Fabiola des Grappes (Roger Petit) ; 3 Farandole de Mont (Jean-Yves Bonnet).
**Pouliches de 3 ans:** Diligencières: 1 Emeraude de la Meule (Marie Petot) ; 2 Eclipse d'Arzembouy (Anaïs Pinto). Grande Taille: 1 Élégante 6 (Jean Brest) ; 2 Élégante des Grappes (Charline Petit) ; 3 Elodie des Grappes (Roger Petit).
**Juments non suitées:** 1 Uranie des Grappes (Roger Petit) ; 2 Belle des Grappes (Roger Petit) ; 3 Castille des Grappes (Roger Petit).
**Juments suitées (avec un poulain):** Diligencière: 1 Vivace d'Arzembouy (Anaïs Pinto). Petite Taille: 1 Biscotte d'Arzembouy (Anaïs Pinto) : 2 Beline de Beauregard (Michel Tardivon) ; 3 Quinine 119 (Michel Tardivon). Grande Taille: 1 Topequa (Jean Brest) ; 2 Vanille de Mont (Jean-Yves Bonnet) ; 3 Vénus des Grappes (Roger Petit).
**Étalons:** 1 Safir du Caroi (Roger Petit) ; 2 Baron de Saint Aubin (Anaïs Pinto) ; 3 Solino d'Egee (Jean-Yves Bonnet).
**Prix d'honneur:** Émeraude de la Meule (Marie Petot) et Élégante 6 (Jean Brest)

Fête des moissons

# Des rencontres pour faire partager la passion du vivant

Après des exploitations d'Asnois et de Garchy, c'était au tour de Stéphane Aurousseau d'ouvrir ses portes à Charrin. Une initiative co-organisée par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) de la Nièvre avec le concours d'Agridemain. Un moment convivial entre plaisir et connaissance.


Fête des moissons : l'occasion pour les visiteurs de comprendre, dans le détail, une année d'exploitation.

En fonction des lieux ou des dates, ces portes ouvertes s'intitulent *«Rando de ferme en ferme»* ou encore *«Rando à travers champs»*. Mais l'idée reste la même : inviter les gens proches des exploitations à venir découvrir l'agriculture en immersion et surtout, en prenant le temps. Car on le sait, l'agriculture est un sujet cher au cœur des français. Alors pourquoi ne pas pousser la porte pour en savoir plus.

Comme lors d'une visite entre voisins. En ce 1er septembre, chez Stéphane Aurousseau, l'idée était aussi de faire partager la tradition de fêter ensemble la fin des moissons. Un moment fort de l'année, un rendez-vous parfois oubliée qu'il a souhaité remettre au goût du jour en 2016. Cette nouvelle édition a d'abord débuté en fin d'après-midi par un parcours pédestre, autour de la ferme.

Stéphane Aurousseau étant polyculteur, éleveur de vaches et de porcs en plein air, il avait de quoi éclairer les non-professionnels sur de nombreux sujets. Car cette initiative a bien pour objectif de mettre en lumière les liens forts que développent les exploitants avec leur environnement. Liens au territoire, à la nature et au vivant, et évidemment liens humains.

Par essence, l'agriculteur travaillant pour les hommes qu'il nourrit. Cette promenade a été pour les participants l'occasion de voir comment des années d'activité agricole façonnent et entretiennent cette nature toute proche de chez eux. Et même si le temps avait décidé de faire grise mine, il n'en fut pas de même à Charrin, où, durant cette heure à flâner, les visiteurs ont pris plaisir à écouter et à échanger malgré quelques averses.

## Conférence en plein air

Et tandis que les plus courageux bravaient le temps incertain, ceux restés sur l'exploitation en ont profité - entre retrouvailles et discussions - pour découvrir de plus près le matériel agricole. Les tours de moissonneuse ayant attiré les amateurs et pas seulement les plus jeunes.

Puis, après le retour de Stéphane Aurousseau et des marcheurs, la centaine d'inscrits a écouté avec attention la conférence en plein air du propriétaire. Élevage, stockage, pesée, déparasitage... ces mots ont pris corps et réalité, tout comme le quotidien du maître des lieux qui leur a expliqué sa vie au rythme des saisons. Les mises bas, le nombre de veaux nés pendant l'année et l'explication de la réforme des femelles.

C'est en compagnie de son fils Quentin - son nouvel associé - qu'il a aussi parlé des prix de la viande, de ses fluctuations importantes, des marchés à l'exportation et des coups de production. Des explications chiffrées, tableau à l'appui, afin de bien comprendre les contraintes et les réalités de la gestion d'une exploitation. Une conférence qui s'est terminée avec des échanges loin du cours magistral, lesquels ont aussi été l'occasion d'évoquer, bien évidemment, les moissons. Une façon ludique et concrète d'appréhender le métier, même si certains des visiteurs en connaissaient déjà les rouages.

Cette deuxième édition de la Fête des moissons a donc rempli son office entre convivialité et sérieux. Sans oublier, bien sûr, un verre et une dégustation partagés. L'année prochaine Stéphane Aurousseau a déjà annoncé que cette fête aura lieu dans le nouveau bâtiment de son exploitation : une porcherie toute neuve installée à Cronat.

**Fabienne Desseux**


Conférence : Stéphane Aurousseau et son nouvel associé, son fils Quentin.





Les tours de moissonneuse, une façon ludique d'appréhender la réalité du travail.


Discussions et convivialité au cœur du rendez-vous.

ETS
**BRISARD**
BERNARD et FILS
*constructions métalliques*
**BATIMENTS AGRICOLES**
**Devis Gratuit**
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
**03 84 65 25 98**
Fax 03 84 65 19 47

## ▸ Agenda

### 10/09 «La recherche est dans le pré»




La manifestation «La recherche est dans le pré» aura lieu de 14h à 18h à la ferme d'Emmanuel Pacaud sur la commune de Poil. L'événement permet de rencontrer de jeunes chercheurs lors d'ateliers-discussions de vingts minutes. Anthropologues, archéologues, biologistes... viendront parler de leurs recherches concernant le Morvan, l'agriculture ou encore la vie en zone rurale.Entrée libre. Tout public à partir de 10 ans.

### 12/09 Portes ouvertes à l'Espace-test de la Baratte à Nevers

Nevers organise des portes ouvertes à l'Espace-test de la Baratte à partir de 15h15 à la Maison Maraîchère, 5 rue de la Chaume. Le dispositif, ouvert en 2013, donne l'opportunité à des porteurs de projet (une couvée) de developper leur activité dans un cadre sécurisé. Les terres sont mises à disposition par la ville, le département apporte un soutien matériel, la Chambre d'Agriculture et une couveuse d'entreprises une aide d'encadrement et de gestion. Une deuxième couvée a démarré il y a quelques mois, suite à un appel à projet. Ces portes ouvertes sont l'occasion d'en savoir plus sur cette initiative partenariale qui vise à relancer une filière économique maraîchère locale et biologique en aidant ces exploitants à lancer leur activité. Un projet qui a vu le jour dans le cadre du réseau des lieux-tests en Bourgogne (Semeurs du possible) Portes ouvertes : visite et marché de producteurs de 15h15 à 19h

### 14/09 Atelier vendange

A l'occasion des vendanges, la Tour du pouilly-Fumé vous propose de participer à un atelier et vous essayer le temps d'un après-midi à cet exercice. Visite guidée au travers du vignoble de Pouilly puis vendange sur votre propre parcelle au sein du Château de Tracy.
Renseignements et réservations auprès de La Tour du pouilly-Fumé au 03 86 24 04 70.
30 rue Waldeck Rousseau 58150 Pouilly-sur-Loire
e-mail : contact@tourdupouillyfume.fr

### 30/09 Vente amiable de taureaux par Charolais Sud Morvan

Charolais Sud Morvan organise une vente à l'amiable de reproducteurs charolais mâles de 18 mois à Luzy, le 30 septembre à la grande halle. Exposition vente de 9h à 18h. Renseignements : 06 07 51 04 99.

## ▸ Formations

### 20-21/09 Approche globale et dynamique de l'alimentation des ruminants

La Chambre d'Agriculture propose pour les éleveurs de bovins une formation intitulée AGDAR (Approche Globale et Dynamique de l'Alimentation des Ruminants). L'objectif : Comprendre la physiologie spécifique des ruminants en application directe avec l'alimentation.
Intervenants :Hubert Hiron, Docteur vétérinaire, GIE Zone Verte, et Christophe Dagouneau, Conseiller élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre
Contact : Responsable de stage, Julie Lagord : 03 86 93 40 08

### 21/09 Donner un second souffle à sa vie professionnelle

(puis 03/10 17/10 16/11 et 19/12)
Formation de cinq journées à la Chambre d'Agriculture pour toute personne qui s'interroge sur son avenir professionnelle. Intitulée «Donner un second souffle à sa vie professionnelle» cette formation a pour objectif de prendre du recul et envisager un nouveau projet en lien avec ses aspirations personnelles
Les intervenants : Maud Perroy, Conseillère coach et Marie-Solange Durand, Conseillère en ressources humaines et coach à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Contact : Marie-Solange Durand 03 86 93 40 32.

## Rendez-vous

# Sortez le nez du guidon le temps d'un après-midi !

**La charge de travail, l'astreinte, la météo, les prix, la paperasse et les tracasseries administratives…. Certains jours, le découragement l'emporte sur tout le reste. La FDSEA vous invite à faire une pause, le temps d'un après-midi, pour parler de votre travail, de votre organisation sur la ferme, pour trouver avec d'autres des solutions pour votre exploitation.**



À toutes les étapes de vie de l'agriculteur, à tous les stades du développement de l'exploitation, la question de l'organisation du travail se pose. Trouver une organisation qui soit satisfaisante pour tous les associés, vivable au quotidien, qui permette à l'entreprise de se développer, c'est un défi. En plus, l'organisation est sans cesse repensée, car elle doit s'adapter au fil du temps...
La FDSEA vous donne rendez-vous le mardi 10 octobre à 14h pour une réunion d'échange *«Bien dans ses bottes, bien vivre son métier d'agriculteur»*, pour parler de votre organisation du travail et de vos projets. Ce rendez-vous, organisé par la Commission des agricultrices, est gratuit et ouvert à tous, animé par une spécialiste du terrain: Josiane Voison, ergonome (spécialiste en organisation du travail), qui suit les agriculteurs depuis plusieurs années sur leurs fermes au quotidien. Le lieu sera défini en fonction des participants.
Ce moment d'échange sera placé sous le signe de l'écoute, du partage d'expériences, du respect et de la solidarité. L'animation s'appuyera sur le film recueil de témoignages réalisé par la MSA *«Et si on parlait du travail?»*, permettant de balayer les problématiques propres à chacun, qu'il soit jeune installé, coinjoint collaborateur, chef d'exploitation.
Fabienne, qui a assisté à un après-midi organisé en 2016 dans un autre département, nous a livré ce témoigne: *«Ces derniers temps, j'ai serré les dents…. Et puis c'est le corps qui a dit stop ! J'aurais peut-être du réagir plus tôt…. Mais par pudeur, je ne voulais pas me répandre, me plaindre, et puis à qui ? Tout le monde a ses soucis, avec les prix en ce moment (s'il n'y avait que ça…) personne n'est épargné… Après tout ça, je me suis dit que c'était important d'aller à la réunion «Bien dans ses bottes». Ca fait du bien de voir qu'on n'est pas seul ! C'est vrai que pour nous les agriculteurs, c'est difficile de quitter la ferme, mais comme pour beaucoup de choses, on traîne les pieds avant, et après on se félicite de l'avoir fait ! J'ai pu discuter vraiment avec les autres, il y avait une vraie écoute entre nous.*
*J'aimerais faire ça plus souvent, prendre du recul, quitter la ferme, pour mieux y revenir ensuite».*
**Inscrivez-vous dès maintenant auprès de la FDSEA au 03 86 93 40 92.**

COMMUNIQUÉ FDSEA

## Innov'Action

# Les rendez-vous de la rentrée

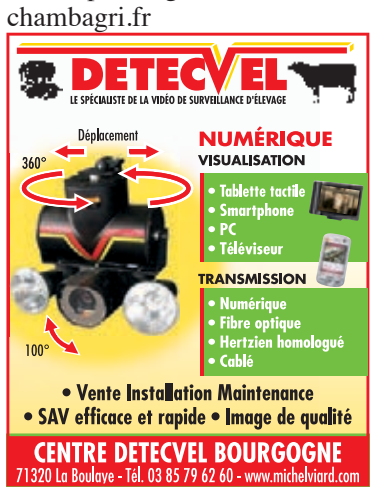
Dans le cadre du programme Innov'Action, organisé par les Chambres d'agriculture, des exploitations ouvrent leurs portes pour partager leurs expériences innovantes.

### Trois itinéraires d'engraissement de femelles et de mâles incluant des fourrages riches en protéines et en énergie

Jeudi 21 septembre de 14h à 17h30 chez Thomas Rondier à St Hilaire-en-Lignières (18)
• Témoignage des agriculteurs sur leurs motivations et leur système d'exploitation
• Conduite du troupeau : nombre et période de vêlages, indicateurs techniques sur la reproduction...
• Surfaces fourragères : organisation de l'assolement, itinéraires de conduites, en particulier pour celles riches en légumineuses et protéagineux
• Engraissement : rationnement, résultats et efficacité économique.
Contact : Amélie Brisson Chambre d'agriculture de la Nièvre. Tél : 03 86 93 40 54 amelie.brisson@nievre.chambagri.fr

### Démonstration d'une exploitation peu consommatrice en charges vétérinaires

Vendredi 29 septembre chez Nicolas Cadiot à Challuy
Contact : Christophe Dagouneau, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Tél : 03 86 93 40 46 christophe.dagouneau@nievre.chambagri.fr



FDSEA 89

# «À un moment donné, ça va bouger...»

Moins de deux semaines après son arrivée dans le département, le nouveau préfet est allé à la rencontre des agriculteurs pour sa première visite sur le terrain.



Parmi les agriculteurs présents, plusieurs éleveurs de l'Avallonnais, venus rappeler la crise que traverse la filière.



Daniel Simonnet, exploitant céréalier à Noyers sur Serein, le préfet de l'Yonne, Patrice Latron et Damien Brayotel, Président de la FDSEA 89 (de gauche à droite).

Arrivé le 21 août dernier dans l'Yonne, le préfet de l'Yonne a souhaité rencontrer au plus vite le monde agricole et s'est rendu sur l'exploitation de Daniel Simonnet à Noyers sur Serein. Adhérents de la FDSEA 89 et autres agriculteurs locaux l'y attendaient, pour évoquer les attentes de la profession et dresser un tableau des problématiques locales. Il était accompagné dans sa visite par le sous-préfet de l'arrondissement, Abdelmajid Tkoub, ainsi que par le directeur départemental des territoires, Didier Roussel et Philippe Jager, son adjoint au Service Economique Agricole.

L'EARL de Vaucharme le Haut est installée sur les hauteurs de Noyers-sur-Serein et située en zone vulnérable. Daniel Simonnet y cultive 183 ha de blé orge et colza, avec introduction depuis quelques années de cultures de printemps. Un secteur à faible potentiel et régulièrement touché chaque année par les aléas climatiques, 2017 n'ayant pas échappé à la règle, avec des colzas et orges d'hiver durement pénalisés par les gelées d'avril, mettant à mal les rendements : *«ici, quelles que soient les productions, on peut passer du simple au double, comme avec le colza, où selon les années, on obtient de 20 à 40 q/ha»*. L'occasion d'expliquer au préfet la problématique des normes européennes visant à réduire l'incorporation de biocarburants dits de 1ère génération, au profit de ceux de 2e génération considérés comme plus *«propres»*, ou à les remplacer par de l'huile de palme : *«si on arrête la première génération, c'est la fin du colza pour nous et la fin des exploitations de zone intermédiaire»*. Un message que Patrice Latron semble avoir bien perçu : *«j'ai du mal à comprendre que l'on favorise ainsi l'huile de palme par rapport à l'huile de colza. On se tire une balle dans le pied !»*

## Des aides promises mais pas perçues

Également sur la sellette, les aides Pac, comme l'a rappelé Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne : *«lorsque l'on s'est installés, les prix étaient malgré tout encore liés à la consommation européenne, mais depuis, l'effet mondialisation joue à plein. Il y avait des aides à l'exportation, remplacées par des aides compensatoires censées créer un filet de sécurité, mais à force de nous les diminuer, il n'y a plus de sécurité !»* Même discours alarmiste en ce qui concerne les normes imposées par l'Europe : *«la surtransposition des normes, comme pratiquée en France, devait disparaître, afin de ne pas créer de concurrence avec les pays voisins, mais malgré les promesses, on attend encore !»* Présents également, plusieurs exploitant du tonnerrois convertis en bio en 2015, venus rappeler à l'administration ses manquements : *«nous sommes quelques-uns à être passés en même temps en bio il y a deux ans et n'avons toujours pas touché les aides de conversion promises. On n'a aucune nouvelle de personne et on ne sait pas ce qui va tomber ou ne pas tomber»*. Difficile pour un exploitant, qu'il soit en bio ou en conventionnel, de naviguer à vue et certains tirent la sonnette d'alarme : *«on comprend tous qu'à la DDT, les salariés font ce qu'ils peuvent et ne sont pour rien dans la situation, mais il faudra bien que quelqu'un fasse quelque chose ! On a l'impression que l'on se moque de nous et à un moment donné, ça va bouger !»* La encore, message entendu semble t-il, par le représentant de l'État : *«comme tout chef d'entreprise, vous avez besoin d'avoir de la lisibilité»*.

## «Le devoir de vous accompagner…»

Président de la section bovine à la FDSEA de l'Yonne, Arnaud Guyard a rappelé qu'en matière d'élevage, la problématique était la même que pour les productions céréalières, le prix : *«on va finir par être payé un tiers de moins que les prix pour lesquels on s'est engagés. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui signeraient un contrat de travail où leur rémunération au final, ne représenterait que les deux tiers du contrat qu'ils ont signé !»* Une situation d'autant plus inacceptable aux yeux de Gilles Robillard, Secrétaire général de la FDSEA 89, que le département a de nombreux atouts en la matière : *«on a le berceau allaitant, pour faire naître nos bovins. Pourquoi ne pas imaginer des ateliers de taurillons, plutôt qu'envoyer nos broutards en Italie ? On a la paille, les céréales pour engraisser, l'abattoir à proximité, on a tout ! Une seule chose manque, la rentabilité ! C'est une aberration»*.

Même constat pour la filière lait, où en dépit d'avantages non négligeables (autonomie alimentaire, épandage d'effluents facilités par des exploitations en polyculture/élevage, outils de transformation présents sur le territoire…), il ne reste plus aujourd'hui que 235 producteurs sur le département, dans l'incapacité d'obtenir un prix rémunérateur.

Au final, une visite empreinte de courtoisie, mais non dénuée côté agriculteurs, d'une certaine impatience et d'un *«ras le bol»* généralisé, bien perçus par le nouveau préfet : *«je comprends votre indignation, votre détresse, votre colère… Quand on fait une promesse, on doit la tenir ou alors on ne la fait pas !»* Ponctuant son intervention par la vision qu'il avait de l'administration : *«celle d'être à vos côtés pour vous aider, avec les moyens qui sont les nôtres… Notre travail est de faire appliquer les textes, mais ce que je demande à la DDT, c'est d'essayer de le faire le plus intelligemment possible, en essayant d'être proche du terrain. Si nous n'avons pas le pouvoir de modifier directement les textes ou les simplifier, nous avons le devoir de vous accompagner et d'essayer d'avoir une approche intelligente de ces dossiers»*. Des mots forts, que les agriculteurs présents sauront garder en mémoire.

DOMINIQUE BERNERD

## Interview

**■ Le fait que vous ayez souhaité pour votre première visite dans le département, rencontrer les agriculteurs, a t-il une signification particulière ?**

Patrice Latron : *«Ce sont des acteurs économiques fondamentaux pour les territoires et pour la nation, qui doivent savoir tout faire : il faut connaître la terre, maîtriser les intrants car ils sont très surveillés et contrôlés, gérer les finances d'une exploitation en qualité de chef d'entreprise, connaître une législation très complexe… J'ai beaucoup d'estime pour cette profession qui nourrit et structure le pays. Une profession non délocalisable, qui créée de l'emploi et entretient les paysages et j'ai voulu, à peine dix jours après mon arrivée dans l'Yonne, leur témoigner ce signal de considération, en effectuant ma première sortie sur le territoire auprès des agriculteurs. La volonté aussi, après avoir passé trois heures avec eux, de mieux comprendre les choses, avec la volonté de les accompagner, dans la mesure bien sûr, d'un préfet départemental»*.

**■ Au regard de tout ce que vous avez pu voir ou entendre, quels sont les dossiers vous paraissant les plus urgents à traiter ?**

*«Ce qui me préoccupe le plus, c'est le paiement, ou plutôt, le non paiement de certaines aides européennes, qui met un nombre certain d'agriculteurs en grande difficulté. Je pense que c'est un dossier prioritaire et vais le signaler en ce sens au gouvernement, même si je suppose qu'il est parfaitement informé de la situation. Je considère que lorsque l'on prend un engagement, il faut le tenir. Il y a des contrats signés, où les agriculteurs sont contrôlés et doivent respecter leurs engagements, il faut que l'État tienne les siens. Je ne dis pas que c'est facile, ce sont des sujets d'une grande complexité»*.

fendt.fr
FENDT
Nouveau Fendt 900 Vario
La performance à son apogée
Il peut faire plus, et le faire mieux !
Synonyme de performances et de rentabilité, le 900 Vario tient ses engagements grâce à de nombreuses innovations. Sa nouvelle motorisation répondant aux normes Tier IV finale; sa régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore la coupure de tronçons SectionControl ne sont que quelques exemples des nouveautés qui forgent cette nouvelle gamme.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



## ▸Agenda

### Chambre d'agriculture de l'Yonne

Programmée fin août, la réintégration de la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans son bâtiment historique du 14 bis rue Guynemer n'a pu se réaliser, compte tenu du retard pris dans les travaux de réhabilitation. L'emménagement ne pourra s'effectuer qu'à compter du 9 octobre prochain. Jusqu'à cette date, les services de la Chambre consulaire demeureront au 62 rue Guynemer

### 10/09 Rando gourmande à Joux la Ville

La 4e édition de la randonnée gourmande organisée par l'association «Vie de village», se déroulera dimanche 10 septembre. Départ de la biscuiterie du Puits d'Edmé. A 9 h pour le parcours de 14 km et à 10 h 30 pour celui de 7 km. Petit-déjeuner de 8 h 30 à 9 h. Repas et rando : 20 €. Panier pour enfants jusqu'à 14 ans : 5€. Réservations au 06 07 37 42 93

### 10/09 Marchez avec Groupama PVL

Balade solidaire autour de Pourrain, organisée par Groupama paris Val de Loire, au profit de l'association des Petits Princes, dimanche 10 septembre. Parcours de 18, 12 et 6 km. Inscriptions sur Internet : www.balade-solidaire89.com, dans les agences Groupama de l'Yonne et à la Mairie de Pourrain. Départs à partir de 8 h 30 et jusqu'à 10 h. Inscription : 5 €, gratuit pour les moins de 11 ans. Option grillades/frites + 5 €

### Derniers marchés à la ferme

Derniers marchés à la ferme en cette fin d'été :
Samedi 16 septembre, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles, 1 Le Puits de Fer, à Fouchères (Tél 06 14 39 68 70)
Vendredi 29 septembre, de 16 h à 20 h, à l'EARL de la Maiterie, chez la Famille Boname, 6 rue des Valots à Villiers sur Tholon (Tél 06 61 09 44 45)
Samedi 30 septembre, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, La Croix blanche, à Montacher-Villegardin (Tél 03 86 97 56 04)

### 09/09 Feu des vendanges à Champvallon

Soirée d'exposition artisanale et gastronomique à Champvallon, samedi 9 septembre. Feu de joie à la nuit tombée, suivi d'un concert avec le groupe *«Pain d'Maïs»*.

Chablis

# Des vendanges «*haute couture*»

Dans le chablisien, les vendanges viennent de démarrer, avec près de trois semaines d'avance sur le calendrier. À la Chablisienne, c'est sur les parcelles du Grand cru Grenouilles qu'elles ont débuté, fleuron de la coopérative, qui en a racheté le domaine en 2003.


Un finage de 7,2 ha, où les raisins sont pressés au sein même du vignoble

Damien Leclerc observe, circonspect, les nuages perchés dans le ciel : *«des cirrus qui ne présagent rien de bon, car souvent annonciateurs de pluie»*. Le directeur de La Chablisienne sait que la fenêtre météo sera courte et des précipitations sont annoncées en fin de semaine, il faut faire vite.

La parcelle de l'appellation Grenouilles sur laquelle s'active depuis ce mardi matin une équipe de vendangeurs est située en plein cœur de cette *«montagne»* des Grands Crus qui domine Chablis et descend jusqu'aux pieds de la rivière Serein se prélassant en contrebas. Fleuron de la coopérative chablisienne, le domaine de Château Grenouilles s'étend sur 7,2 ha d'un seul tenant, à l'entrée du village.

Un finage modeste au regard des 110 ha de grands crus de l'appellation, mais qui en fait sa rareté et sa renommée : *«on entend souvent dire que Grenouilles, d'un point de vue aromatique, est la synthèse de tous les autres climats qui l'entourent. Un grand cru pour consommateur patient, il faut savoir l'attendre»*. Les vignes sont âgées, implantées pour les plus anciennes, il y plus de 70 ans : *«elles ont une moyenne d'âge de 50 ans et aujourd'hui, seuls 6,70 ha sont en production car pour la première fois depuis que nous avons racheté le domaine en 2003, une parcelle un peu «fatiguée» a été arrachée et réimplantée au printemps dernier»*.

### Des grappes qui valent leur pesant d'or

À vin exceptionnel, récolte particulière : ici, les vendanges se font à la main et les raisins sont pressés dans un bâtiment dédié, au pied même du vignoble. Un pressurage lent via un pressoir pneumatique, avant un débourbage à froid pendant 24 heures. Chaque grappe sera passée pour cela sur une table de tri, afin d'écarter toute trace de pourriture : *«on est vraiment dans la «haute couture» et nous n'avons pas le droit à l'erreur, interdiction de décevoir»*.

Des grappes qui valent leur pesant d'or, particulièrement cette année souligne Damien Leclerc : *«si nous avons eu la chance d'être épargnés en 2016, nous ne sommes pas passés à travers cette année et avons gelé au printemps. On sait déjà que la récolte sera très petite et la vendange ne devrait pas excéder quatre jours»*. Avec pour autant une tendance qualitative au rendez-vous, selon Vincent Bartement, l'œnologue de la coopérative : *«un millésime avec un équilibre vraiment intéressant entre le sucre et l'acidité, une bonne concentration»*. La production s'échelonne selon les années entre 25 et 28 000 bouteilles, vendues à l'unité une cinquantaine d'euros. Un prix raisonnable, rajoute le directeur de la coopérative : *«cela reste malgré tout des grands crus abordables, comparés à la Côte de Beaune ou au Bordelais»*.

Les vins sont élevés entre 15 et 18 mois, selon les millésimes et le potentiel d'évolution, à l'abri d'une cuverie thermo régulée, sur lies fines, en cuves et petits fûts de bois, dans l'attente du bon moment et des conditions optimum pour la mise en bouteille : *«aujourd'hui, nous commençons seulement à commercialiser le millésime 2013. En fait, on sous estime trop souvent le potentiel de garde et de vieillissement des appellations du chablisien»*.

Bientôt midi. L'heure de poser les seaux pour l'équipe de vendangeurs au travail depuis 8 heures ce matin. Ils sont 26 au total, des habitués pour la plupart explique Damien Leclerc: *«ici, les gens sont nourris sur place, une vraie cuisinière est en poste. Cela demande toute une logistique bien sûr, mais en même temps, c'est en ne se moquant pas des gens qu'on les fidélise»*. Une autre particularité de la coopérative est de faire participer l'ensemble de ses salariés aux vendanges, quelle que soit la fonction ou le poste occupé : *«on essaie d'impliquer un maximum de collaborateurs dans le dispositif vendanges. Une bonne façon d'appréhender l'intégralité du métier et de créer un respect réciproque. Un moment de partages et d'échanges qui forge un peu plus l'esprit de cohésion»*. Et qui contribue un peu plus à l'histoire d'une coopérative qui fêtera dans quelques années son centenaire. La «vieille dame» du chablisien se porte bien et ce n'est pas près de s'arrêter.

DOMINIQUE BERNERD


Avant de basculer dans le pressoir, passage obligatoire sur la table de tri pour ces grappes fraichement cueillies.


Damien Leclerc, directeur de la coopérative la Chablisienne.

Sécheresse

# Passage en alerte renforcée de l'Armançon-Serein aval

Les faibles précipitations enregistrées en août ont aggravé la situation hydrologique départementale et certains secteurs repassent en alerte, voire en alerte renforcée, comme celui de l'Armançon-Serein Aval

Avec des précipitations hétérogènes et faibles au mois d'août, les débits de certains cours d'eau se sont stabilisés, tandis que d'autres voient leur niveau encore décliner.

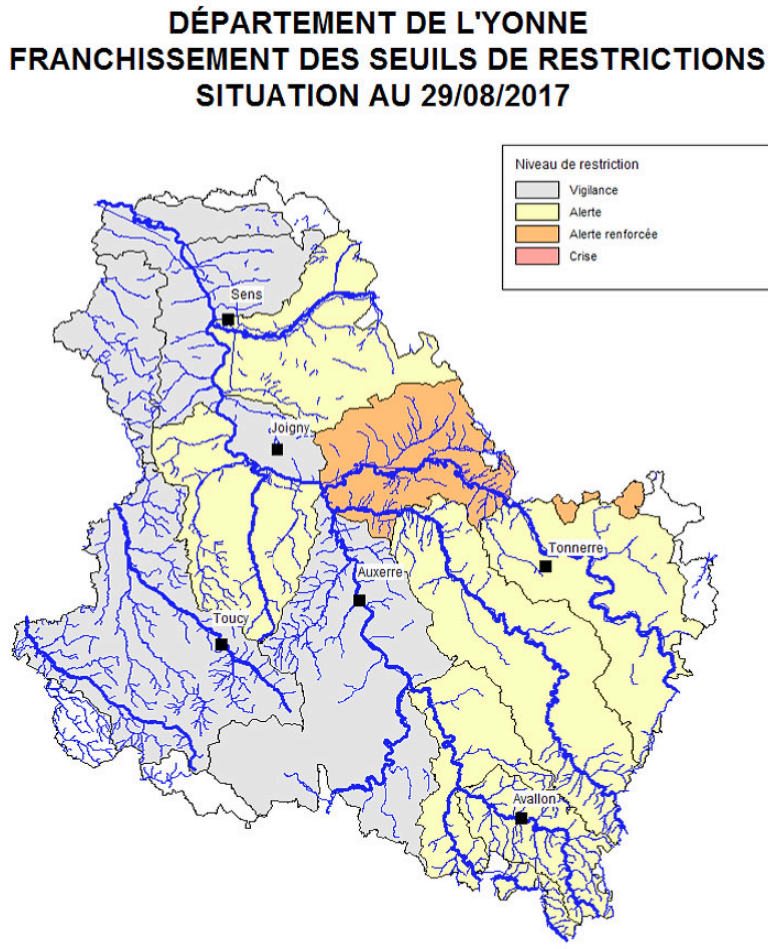
Au regard de la situation hydrologique et des températures élevées de ces derniers jours, le dispositif de restriction des usages de l'eau, défini dans l'arrêté du 18 août 2017, est modifié comme suit :
Le secteur de l'Armançon-Serein Aval passe en alerte renforcée et le secteur du Serein Amont repasse en alerte. Six secteurs sont donc en alerte : secteurs de la Cure, de l'Armançon amont, du Serein Amont, du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, du Cousin et de la Vanne. Les secteurs de l'Yonne amont, de l'Yonne aval, de l'Ouanne et les petits cours d'eau Nord Yonne restent placés en vigilance.

Afin d'économiser la ressource en eau, les mesures de restriction des usages de l'eau sur les sept secteurs en alerte renforcée et en alerte sont définies par l'arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2017/40 du 29 août 2017, selon les articles R211-66 et R211-67 du code de l'environnement.

Les mesures de restriction imposées aux particuliers, agriculteurs, collectivités, services de l'État et établissements publics sont présentées ci-après. Elles font l'objet du nouvel arrêté préfectoral du 29 août 2017 joint.
Six mesures nouvelles sont spécifiques au seuil d'alerte renforcée sur le secteur de l'Armançon-Serein Aval :

- interdiction de fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert.
- les travaux en rivière doivent être limités, et toutes les précautions doivent être mises en œuvre pour limiter les risques de perturbation du milieu (mise en place de filtres pour empêcher le départ de matières en suspension dans le cours d'eau).
- interdiction de nettoyage des toitures, façades, voies et trottoirs, sauf impératifs sanitaires.
- interdiction d'arrosage entre 10h et 18h des cultures, sauf cultures maraîchères, horticoles, pépinières et arboriculture fruitière. Sont assimilées à des cultures maraîchères, les cultures légumières de plein champ, type oignons, cornichons, pommes de terre. En dehors de ces horaires, l'irrigation des cultures est autorisée par la mise en place de tours d'eau. L'objectif est de réduire de 50 % les prélèvements d'eau en surface.
- interdiction de l'arrosage des pelouses, espaces verts par les particuliers et les industriels.
- interdiction de l'arrosage des terrains de golf (sauf green et tees) - aires de départ possibles après 19h et avant 8h00), terrains de sports.

Pour rappel, les mesures de restrictions s'appliquent toujours sur le secteur en alerte renforcée et sur les secteurs en alerte




Situation au 29 août dernier

(secteurs du Serein amont, de la Cure, de l'Armançon amont, de l'Armançon-Serein aval, du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, du Cousin et de la Vanne) :
Selon l'évolution de la situation hydrologique, ces mesures pourront s'étendre à d'autres secteurs, voire s'intensifier. La surveillance de cette situation par les services de l'État est prévue tous les 15 jours. Il convient donc d'adopter un comportement responsable et de rechercher les économies d'eau afin de préserver la ressource.
Rappel sur le brûlage des chaumes : le brûlage des chaumes est interdit, et aucune dérogation n'est possible. La prudence reste nécessaire pour éviter tout risque grave, pour les biens et les personnes.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE 89

Apiculture

# Déclaration des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida.

Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

La déclaration de ruches 2017 est à réaliser du 1er septembre au 31 décembre 2017 en ligne sur le site MesDémarches (http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :
Le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),

Pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie ou en utilisant le Cerfa papier 13995*04 disponible en mairie à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2017 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDémarches (http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE 89





## ▸Agenda

### 09/09 Visite guidée du site ferroviaire de Laroche-Migennes

Le célèbre site ferroviaire ouvre ses portes deux fois par an, pour une visitée guidée organisée par la SNCF et l'Office de tourisme de Migennes. Une occasion unique de visiter la rotonde en demi-lune et les installations ferroviaires. Prochain départ : dimanche 9 septembre à 9 h 30, Office de tourisme, 1 place François Mitterrand. Tarif : 8 €. Renseignements : 03 86 80 03 70.

### 09 et 10/09 Fête du bois à Pont-sur-Yonne

Les métiers du bois et de la forêt se rassemblent aux stades stabilisés de Pont-sur-Yonne le samedi 9 septembre de 14 h à 22 h et le dimanche 10 septembre de 10 h à 18 h. Une cinquantaine d'exposants proposeront un marché interactif, pendant que les artisans travailleront devant le public. Au programme : animations pour petits et grands, jeux concours, expositions. Restauration possible. Entrée gratuite.
Renseignements : 06 74 57 86 71.

### Soirées «*Brame du cerf*» à Boutissaint

Le parc animalier de la forêt de Boutissaint accueille les visiteurs pour des soirées spéciales « brame du cerf » tous les samedis de septembre. Autour d'un repas, de 19 h 30 à 22 h 30, le public pourra entendre et peut-être rencontrer les cerfs sauvages du parc.
Renseignements : 03 86 74 07 08.

### 10/09 Fête de la Saint-Fiacre à Sens

Dimanche 10 septembre, la ville de Sens perpétue la tradition : messe fleurie dans la cathédrale, défilé de brouettes (fleuries elles aussi), animations musicales et grande fête des plantes et des jardiniers. Rendez-vous au Parc du Moulin à Tan.

### Balades nature dans le vignoble

Balades dans le vignoble, au-dessus des Caves Bailly-Lapierre, jusqu'au 30 septembre, du mardi au samedi à 9 h 30 (10 h le samedi) et à 16 h. Visite du vignoble lors d'une balade pédestre commentée sur les coteaux, suivie d'une dégustation dans les Caves Bailly-Lapierre. Tarifs : de 7 à 9 €. Renseignements au 03 86 53 77 76 et sur www.bailly-lapierre.fr

### Accueil MSA sur le Site d'Auxerre

A compter du 11 avril 2017 et jusqu'au 30 septembre 2018, l'accueil MSA du site d'Auxerre, sera transféré dans les locaux de Groupama, 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Chambre agriculture

# Des questions, des projets... Pour toutes vos interrogations, il y a une formation !

L'offre de formations 2017-2018 de la Chambre d'agriculture de l'Yonne arrive sur vos exploitations.

Vous recevrez dans les prochains jours notre calendrier formations de la campagne qui commence. Avec notre calendrier nous vous offrons un aperçu rapide des formations à venir. Pour plus d'informations quant au programme de chacune d'entre elles, nous vous invitons à consulter notre catalogue formations en ligne, accessible toute l'année sur notre site internet www.yonne.chambagri.fr.

Une offre diversifiée et pragmatique pour une évolution directe de votre métier, de vos pratiques et de votre organisation.

De l'agro-équipement en passant par le développement des compétences humaines, aux techniques de production, notre offre diversifiée suit les évolutions de vos exploitations et du contexte de production. Nous œuvrons aussi pour que ces formations vous permettent une montée en compétence. La synthèse des évaluations des stagiaires que nous avons accueillis en formation parlent d'eux même : la satisfaction globale des stagiaires est en augmentation permanente, passant de la note de 8,2 sur 10 en 2014, à 8,3 en 2015 pour atteindre 8,5 en 2016. De même, les compétences travaillées en formation sont jugées de plus en plus transférables sur vos exploitations. Ainsi, à la question *«Utiliserez-vous sur l'exploitation ce que vous avez vu en formation?»*, 79,61 % répondent tout ou de nombreux points. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2015 : 76,46 %.

**Me former, oui mais à quel coût ?**
Chaque actif agricole, qu'il soit agriculteur ou salarié, a droit à la formation tout au long de son parcours professionnel. Cette formation est en partie financée par les fonds de formation auxquels ils cotisent :
- Vivea, pour les chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires ou les personnes engagées dans une démarche d'installation. Les contributeurs Vivea bénéficient d'une prise en charge partielle ou totale de leur formation. Le coût de l'inscription est la partie résiduelle non prise en charge.
- FAFSEA, pour les salariés de la production agricole et des activités annexes. Selon les cas et l'éligibilité des formations, le FAFSEA peut prendre en charge les frais liés à la formation du salarié.
Le montant de la formation, quelle que soit votre situation, est communiqué en amont de l'inscription.

Quel que soit le coût de la formation (même gratuite) bénéficiez d'un crédit d'impôt formation de 68,32 € par jour de formation, si vous êtes exploitant imposé au réel.

**Vous former sans prendre de retard sur votre exploitation ? C'est possible, pensez au service de remplacement !**
Dans le cadre des formations, le service de remplacement met à votre disposition des agents au coût horaire de 12 € en 2017. Le remplacement peut avoir lieu le jour de la formation ou dans les 3 mois qui suivent l'absence professionnelle. Pour une formation de plusieurs jours, vous pouvez prendre l'agent plusieurs jours de suite.

**Des questions, des remarques? Nous sommes à votre écoute !**
Le Centre de Formation de la Chambre d'agriculture de l'Yonne est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, vous aider à analyser vos besoins et à cibler les formations adaptées à votre situation.

Contactez-nous au 03 86 94 28 48 ou par mail à formation@yonne.chambagri.fr.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Préfecture 89

# Une nouvelle directrice de cabinet

Une semaine après l'arrivée du nouveau préfet de l'Yonne, Patrice Latron, sa directrice de cabinet, Julia Capel-Dunn, vient à son tour de prendre ses fonctions.

Bien qu'originaire de Dijon, la nouvelle directrice de cabinet du préfet le confesse : *«je ne connais presque rien de l'Yonne, si ce n'est pour être allée, plus jeune, à Vézelay, mais je suis très heureuse d'y avoir été affectée. Ce choix faisait d'ailleurs partie des vœux que j'avais formulés au Ministère»*.

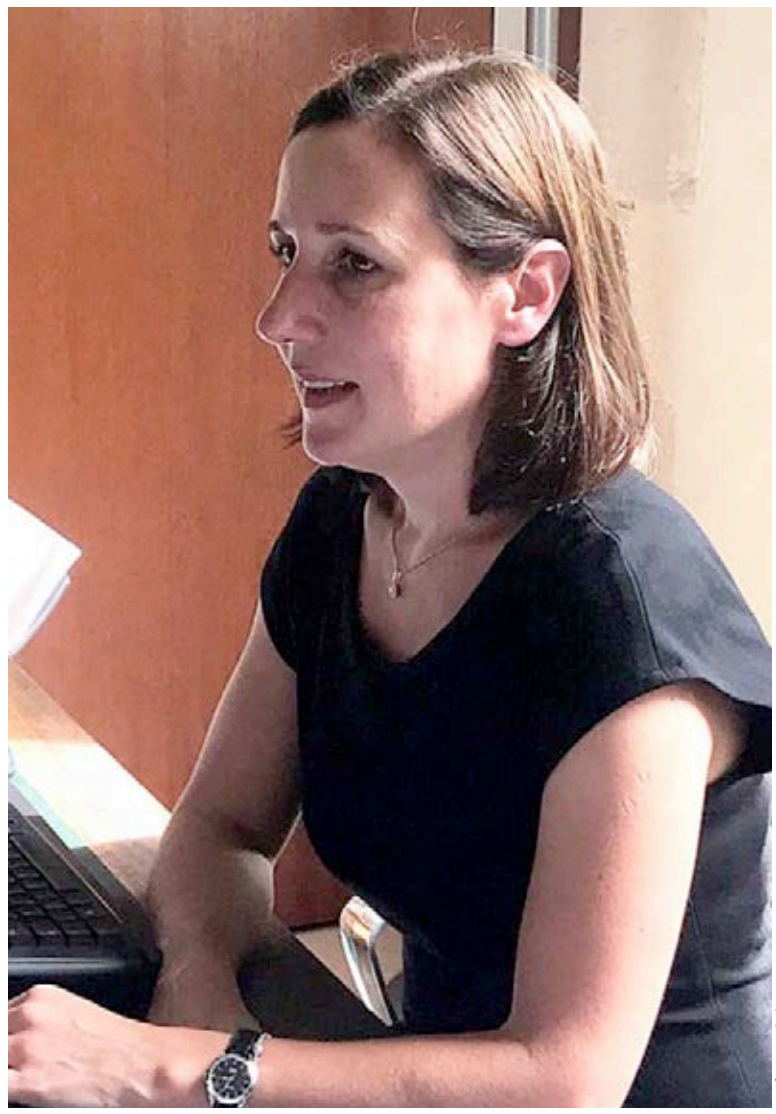
Après des études au lycée Carnot, en classe préparatoire aux grandes écoles littéraires, Julia Capel-Dunn a poursuivi sa formation à l'Université de Bourgogne, pour des licences de langue anglaise et d'administration publique, avant de rejoindre l'Institut Régional d'Administration à Lyon.

Elle a débuté sa carrière professionnelle au Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, affectée notamment à la Direction de la population et des affaires internationales, avant de rejoindre le Ministère de l'intérieur, en charge du département des réfugiés et de l'accueil des demandeurs d'asile. Secrétaire générale de la sous-préfecture de Torcy en Seine-et-Marne de 2013 à 2015, puis sous-préfète de Sedan dans les Ardennes, pendant deux ans, avant de rejoindre le 28 août dernier la préfecture de l'Yonne, où elle remplace au poste de directrice de cabinet, Emmanuelle Fresnay, nommée au Ministère de l'intérieur.

Lors de sa présentation aux médias locaux, le jour de sa prise de fonction, Julia Capel-Dunn a insisté notamment sur son *«besoin de travailler dans la concertation et d'avoir une équipe avec moi. On ne réussit pas seule»*. Avec pour habitudes, *«d'écouter, de regarder et de beaucoup observer»*.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le département et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

DOMINIQUE BERNERD


Préfecture de l'Yonne

Julia Capel-Dunn, nouvelle directrice de cabinet du préfet de l'Yonne, Patrice Latron.

Production laitière

# De nouveaux indicateurs à l'étude

La FNPL vient d'organiser deux réunions en Bourgogne-Franche-Comté. Neuf indicateurs caractérisant la situation financière de l'atelier lait ont été présentés.



Lors de la réunion à Pouilly-en-Auxois.

Alors que la crise perdure, il est indispensable de gagner en efficacité dans le conseil auprès des éleveurs et leur permettre d'optimiser la performance économique des fermes confrontées à une sévère baisse du prix du lait. Cela passe déjà par l'utilisation d'indicateurs technico-économiques efficaces, lisibles et donc mutualisables. La FNPL, à l'initiative de cette réflexion, avec l'aides des organismes techniques et économiques, a identifié neuf indicateurs caractérisant la situation financière de l'exploitation et plus spécifiquement celle de l'atelier lait. Ces indicateurs (voir encadré) mesurent la performance globale de l'exploitation laitière, le niveau de trésorerie, la productivité du travail, la charge de travail, l'endettement et le coût alimentaire.

L'enjeu est de simplifier l'accès à la compréhension des analyses économiques réalisées par les organisme de conseils sur les fermes laitières, grâce à des indicateurs parfaitement identifiés et partagés. Il s'agit de rendre ces études comparables quels que soient les modèles d'exploitations et les territoires étudiés. L'ambition de ce travail est de permettre aux éleveurs d'optimiser la conduite de leur exploitation, en dégageant plus facilement des marges de progrès potentielles. Ce projet « indispensable » pour l'avenir des producteurs laitiers a été présenté le 28 août à École Valentin dans le Doubs puis deux jours plus tard à Pouilly-en-Auxois en Côte-d'Or. *«Il existe aujourd'hui une soixantaine d'indicateurs différents sur toute la France, c'est beaucoup trop»*, indique Nathalie Mairet, administratrice FNPL, *«les banques étaient invitées à ces réunions, tout comme les centres de gestion, les cabinets comptables, Conseil Élevage, les Chambres d'agriculture, la FDSEA et les JA. De telles réunions se déroulent dans toutes les régions. Cette réflexion vise l'harmonisation des données pour savoir concrètement à quels niveaux se positionnent les éleveurs. Nous ferons remonter les pistes perfectibles de ces indicateurs lors de réunions à la FNPL. Le but est d'harmoniser tous les chiffres toutes les interprétations. Bref, être plus efficace. Nous étudierons la possibilité d'intégrer le prix de revient à ces indicateurs qui doivent, comme la Loi Sapin nous le permet, entrer dans la fixation du prix du lait à la production. C'est l'enjeu majeur des États généraux de l'alimentation qui commencent ces jours-ci. Les producteurs, à travers la FNPL, entendent peser de tout leur poids afin que cette revendication des plus légitime soit retenue. Il en va de l'avenir des exploitations laitières et de nos territoires»*.

AURÉLIEN GENEST

## Neuf indicateurs nationaux

**Trois indicateurs concernent directement l'économie de l'exploitation: EBE/UMO exploitant, annuités globales/EBE, trésorerie nette globale.**
**Six autres s'intéressent à l'atelier laitier :**
**la productivité du travail (volumes vendus/UMO totaux atelier bovin laitier), charge de travail/MO disponible (travail d'astreinte de l'atelier lait, satisfaction par rapport aux conditions de travail), éléments du coût de production (prix de fonctionnement/1000 litres, coût du système d'alimentation/1000 litres), charges opérationnelles (marge brute annuelle atelier lait/1000 litres vendus), endettement (annuités atelier lait/1000 litres).**

Finale régionale des labours BFC

## 13 000 visiteurs à Labours en Force!

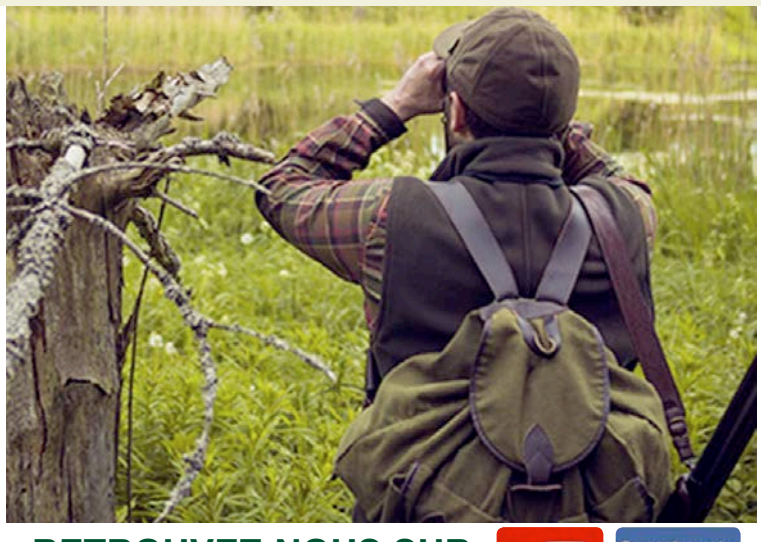
Les 2 et 3 septembre Bonboillon en Haute-Saône un événement a accueilli la Finale Régionale de labour Bourgogne Franche-Comté, organisée chaque année par les Jeunes Agriculteurs. La compétition s'inscrivait au cœur d'un évènement majeur : Labours en Force, le festival régional de l'agriculture. 13 000 visiteurs ont participé à cette fête de l'agriculture marquée par de nombreuses animations de grandes qualités et organisée de main de maître par les Jeunes Agriculteurs de Haute-Saône et le canton de Gray-Marnay-Autrey-Gy-Pesmes. Concours régional de labour, moiss'bat cross, tracteur pulling, pôle des organisations professionnelles agricoles, pôle bio, marché du terroir, espace enfants, exposition de matériel… ces d'animations ont marqué l'événement. La compétition régional de labours s'inscrit dans le cadre du Championnat de France de labour et se déroule sous forme de qualifications à échelle croissante. À l'issue de cette finale régionale, le meilleur candidat obtient son billet pour la Finale Nationale des Labours, avec deux catégories: le labour à plat et le labour en planches. Dimanche 3 septembre, 19 candidats de 6 départements ont pris le départ.

## Le palmarès :

**Labour à plat : 1. Pierre-Edouard Millot de Haute-Saône (234.5 points), 2. Huot Damien du Doubs (217 points), 3. Amaury Trouillot du Doubs (215 points)**
**Labour en planches : 1. Brice Muhlematter de Haute-Saône (232,5 points), 2. Bruno Morel du Doubs (203,5 points), 3. Mathieu Angel de la Nièvre (201 points)**
**Pierre-Edouard Millot et Brice Muhlematter iront donc défendre la Bourgogne-Franche-Comté lors de la Finale Nationale des Labours les 9 et 10 septembre dans l'Oise, à Margny-les-Compiègne. Ils rejoindront alors les 20 bénévoles de Bourgogne Franche-Comté qui seront présents dans le cadre des Halles de Jim pour faire la promotion des produits de la région.**

Gamm vert le goût du jardin

TENEZ-VOUS PRÊT POUR LA RENTRÉE DE LA CHASSE !



C'EST LE MOMENT DE S'ÉQUIPER

La nouvelle saison de la chasse est officiellement ouverte ! C'est le moment de sortir les bottes et de se préparer aux longues promenades dans les bois en solitaire ou avec votre chien.

Nous vous proposons d'affiner votre équipement et de découvrir notre gamme de produits et accessoires consacrés à votre loisir favori !

On vous attend,

L'équipe de votre Gamm Vert




RETROUVEZ-NOUS SUR YouTube facebook

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant qui peut s'exercer par email à l'adresse suivante: contact@gammvert.fr

Grandes Cultures

# Coûts de production élevé, euro fort... La mauvaise passe des céréaliers français

Agritel révèle son inquiétude pour la filière céréalière, dont les prix sont enlisés sous les coûts de production. Des rendements trop justes ne permettent pas aux céréaliers de relever la tête. Elément de consolation, la bonne qualité du blé doit permettre de mieux figurer sur la scène internationale.


Réussir

Michel Portier, directeur général de la société de conseil Agritel, estime que la campagne 2017-2018 va *«continuer de dégrader la trésorerie des exploitations»*. *«Il manque 30 euros la tonne de blé»* entre le prix payé au producteur de quelques 135 €/t et le seuil de rentabilité à 164 €/t. Cela représente une perte d'environ 200 €/ha cette année qui s'ajoute aux pertes des précédentes campagnes. À la moisson catastrophique de 2016 succèdent des rendements en blé 2017 légèrement inférieurs à la moyenne et très hétérogènes, a-t-il indiqué.

## Un potentiel de hausse limité

Agritel juge le potentiel de hausse limité sur les marchés mondiaux, autour de 25 $/t cet hiver, la Russie en dépit d'une grosse récolte pourrait rencontrer des problèmes logistiques du fait de capacités portuaires limitées et de difficultés de transport. Par ailleurs, les taux de change et la bonne santé de l'euro par rapport au dollar pèsent aussi sur les prix. Les stocks mondiaux de blé apparaissent *«très confortables»*, les grands pays exportateurs affichant un surplus de 35 Mt.
Point positif, Agritel annonce un *«retour de la France à l'export»*. La récolte nationale est estimée à 36,78 Mt de blé tendre, après 27,56 Mt l'an dernier. Surtout, la qualité est au rendez-vous: le taux de protéines dépasse 12 % pour 66 % de la collecte, un niveau exceptionnel, le poids spécifique et l'indice de Hagberg sont satisfaisants.
Ce qui n'est pas le cas pour d'autres pays exportateurs et , globalement selon un analyste réputé, le marché du blé présente *«un manque de protéines au niveau mondial»*. Aux États-Unis, la sécheresse a entraîné de mauvais rendements pour les blés de printemps, qui sont les plus protéinés. En Russie, c'est la production record qui va de pair avec une moindre qualité. Elle est estimée à plus de 80 Mt, en hausse de 65 % par rapport à la moyenne 2001-2015. L'amélioration des rendements est synonyme d'une dilution de la protéine.

Autre facteur, la montée en puissance des blés d'hiver, moins riches en protéines. L'Allemagne connaît pour sa part une faible récolte. Et d'abondantes précipitations ont dégradé la qualité : près de la moitié du blé allemand serait déclassé en fourrager, selon Agritel.

## Rebond à l'export

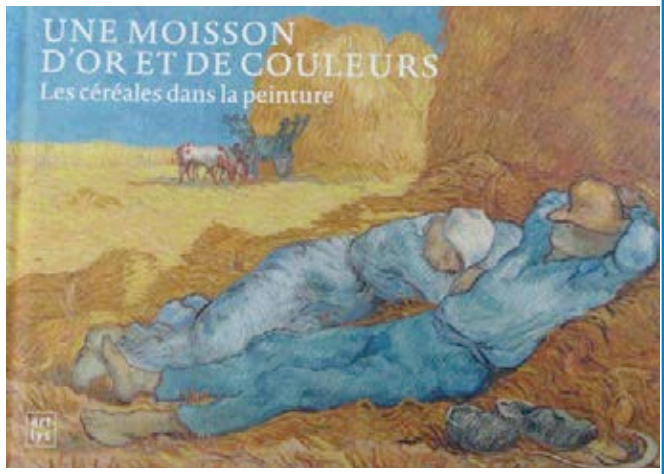
*«La qualité de la récolte française est un atout pour regagner des parts de marché significatives sur l'Afrique de l'Ouest et le Maroc»*, selon ce même analyste de renommée internationale. Ces deux destinations figurent parmi les marchés traditionnels du blé tricolore, en perte de vitesse l'an dernier faute de volume et de qualité suffisante. *«Ça va être compliqué de regagner des parts de marché quand le client a goûté à la concurrence»*, a-t-il tempéré. L'Algérie, client numéro un, plébiscite quant à elle l'origine France, qui a représenté 100% de ses approvisionnements à l'international en juillet/août.

Le blé français opère globalement *«un début de campagne correct»*, tiré par un bon courant d'export vers l'UE. Agritel explique cette tendance par une moisson tardive outre-Rhin, qui a créé un appel d'air au moment où l'Hexagone en a connu une très précoce et qualitative.

## ▶ Vient de paraître

### Une moisson d'or et de couleurs

### Les céréales dans la peinture




A l'heure où les moissons après avoir battu leur plein dans les campagnes, sont maintenant engrangées, Passion Céréales, les éditions Artlys et la Manufacture du Patrimoine publient l'ouvrage *«Une moisson d'or et de couleurs»*. La production céréalière a façonné et façonne encore nos paysages, des bocages normands aux plaines de la Beauce. Les céréales ont été une puissante source d'inspiration pour les peintres, qui les ont mis en scène et réinterprétés de diverses manières mais toujours avec inspiration et talent. Ce sont autant de témoignages de la vie quotidienne au cours des siècles, au ryhtme des saisons et des travaux des champs. Les 35 oeuvres rassemblées et commentées dans cet ouvrage témoignent de l'attention des artistes au travail de la terre et à la beauté d'une nature domestiquée par la main de l'homme.
72 pages 175cmx125cm (format à l'italienne) ; relié. Prix de vente public : 12 €. Disponible en librairie, au Musée d'Orsay et au Louvre, ainsi que sur www.boutiquesdemusées.fr et sur www.passioncereales.






# SOMMET
## DE L'ÉLEVAGE

# 1er Salon européen de l'élevage

2 000 animaux | 1 500 exposants | 88 000 visiteurs



4 | 5 | 6
OCTOBRE
2017

CLERMONT-FERRAND | FRANCE

www.sommet-elevage.fr

Henri Gouliardon, éleveur ovin en Côte d'Or

# Conquis par le mouton charollais !

**L'automne dernier, Henri Gouliardon a installé une douzaine d'agnelles charollaises sur son exploitation de Prâlon en Côte-d'Or. Une diversification destinée à valoriser des terres superficielles et à enrichir l'offre de la ferme en vente directe de viande.**


Henri Gouliardon projette de se doter d'une troupe de 50 à 80 brebis charollaises inscrites.

Jeune agriculteur à Prâlon, tout près de Sombernon en Côte-d'Or, Henri Gouliardon a choisi de se diversifier dans l'élevage de moutons charollais. Jusqu'alors, son exploitation ne produisait que des céréales et de la viande limousine. La ferme possède un cheptel de 150 limousines inscrites, conduites en plein-air. Depuis 2000, elle commercialise de la viande bovine en direct. *«Pour les bovins, j'étais à l'optimum de ce que je pouvais faire. En revanche en céréales, j'ai un parcellaire hétérogène avec de mauvaises parcelles superficielles et très séchantes qui supportent mal les sécheresses à répétition. J'ai donc eu envie de remettre ces terres en herbe et d'élever des moutons pour les valoriser»*, explique Henri. Dans le même temps, le jeune éleveur allait construire un nouveau bâtiment d'élevage pour les bovins, ce qui allait lui libérer une étable entravée transformable en bergerie. Autre argument : la ferme bénéficie d'un important fichier clients dans le cadre de son activité vente directe de viande bovine limousine. Aussi, était-il opportun de diversifier l'offre dans la viande d'agneau.

## Une race adaptée

Ancien technicien à Bovins Croissance, Henri Gouliardon a pris le soin de réfléchir à son choix en matière de race ovine. D'abord, comme ses limousines vêlent en automne, il envisageait des agnelages traditionnels de printemps. Une conduite qui convient parfaitement au mouton charollais. En outre, renseignements pris auprès de ses collègues moutonniers côte-d'oriens, le jeune éleveur a constaté que la race était bien adaptée à la région. C'est *«une brebis rustique, qui élève bien ses agneaux (qualités maternelles, lait)»* et qui plus est, dotée d'une *«très bonne qualité de viande»*. Une race parfaite pour le projet d'Henri.

## Investissement modéré

Exigeant en matière de génétique, l'éleveur a privilégié des animaux de pure race et inscrits, *«dotés d'une génétique supérieure et bénéficiant de garanties sanitaires»*. C'est par l'intermédiaire de l'organisme de sélection du Mouton Charollais à Charolles (71) qu'il s'est porté acquéreur d'une douzaine d'agnelles et d'un bélier en novembre dernier. La petite troupe a été mise à la reproduction dans la foulée et les premiers agneaux sont nés au mois de mai 2017. Ces premiers agnelages et l'évolution des agneaux ont conforté le jeune éleveur dans son choix. Cet automne, il envisage d'accroître son effectif avec un objectif à terme de 50 à 80 brebis charollaises. Pour se faire, Henri se rendra à la vente d'agnelles du 14 septembre prochain à Charolles. Il achètera de nouveau des agnelles charollaises inscrites et envisage d'ailleurs de se constituer un cheptel inscrit. *«La diversification dans la production ovine ne mobilise pas de gros capitaux»*, souligne le jeune éleveur qui fait remarquer *«qu'investir dans une cinquantaine de brebis de race n'est rien en comparaison d'une coûteuse option sur un gros tracteur ! En outre, en Côte-d'Or, c'est assez facile d'obtenir des aides Pac pour des ovins»*, signale l'intéressé.

MARC LABILLE

## Rendez-vous Vente de 200 agnelles charollaises le 14 septembre

**Le 14 septembre prochain à Charolles, l'OS Mouton Charollais organisera une vente d'agnelles inscrites. Environ 200 femelles de l'année sont attendues. Des agnelles triées sur le volet, tondues et prêtes à la reproduction. La vente se fera à l'amiable entre 10h et 17h. *«Les animaux seront présentés en lots, mais les acheteurs pourront choisir leurs animaux qu'ils retiendront sur une fiche acheteur»*, détaille la directrice de l'OS Aline Bonnot. *«La vente est à l'amiable mais le prix est fixe»*, précise-t-elle. Les visiteurs pourront déjeuner sur place. Le repas sera servi par l'association du Syndrôme de Poland. *«Plusieurs candidats à l'installation ont fait part à l'OS de leur projet de venir investir dans du mouton charollais»*, confie la directrice. Des clients potentiels jusqu'au Pays Basque…**



Chronique ovine

# La troisième coupe de luzerne est pâturée par les brebis

Pour les régions qui ont reçu suffisamment de pluie cet été, les troisèmes coupes de luzerne peuvent être pâturées. La valeur alimentaire de la luzerne est très correcte aux troisième et quatrième cycles et évolue assez peu après 6 semaines de repousse (0,85 UF, 140 g de PDIn et 90 g de PDIE par kg de matière sèche). L'apport de concentré n'est pas nécessaire y compris pour des brebis à forts besoins. Afin de diminuer les risques de météorisation liés aux légumineuses, il est fortement conseillé de respecter au moins 6 semaines de repousse. D'autre part, une transition alimentaire de quelques jours est fortement préconisée en rentrant les brebis sur la parcelle *«le ventre plein»* et en allongeant progressivement la durée de pâturage. Enfin, il est préférable d'arrêter le pâturage à l'apparition des gelées ou bien d'apporter du foin ou de la paille pour cause de risque de météorisation.




## Attention aux luzernes malades

L'utilisation de la luzerne nécessite également de vérifier que cette dernière n'est pas malade. Toute maladie fongique ou parasitaire entraîne en effet une production d'oestrogènes de la plante. Cela reste peu courant mais peut avoir des conséquences très graves sur la fertilité des animaux en période de flushing ou en lutte. En fin de gestation, des avortements sont à craindre. En l'absence de connaissances, il est par conséquent préférable de ne pas inclure ces légumineuses sous quelque forme que ce soit dans la ration des brebis au cours de ces périodes.


Attendre six semaines de repousse afin de limiter les risques de météorisation.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)

Pois d'Hiver

# Bilan de la récolte 2017

**La récolte de pois d'hiver fait état d'une année marquée par l'hétérogénéité, avec des rendements globalement corrects à satisfaisants.**



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Pois d'hiver à maturité

Cette année, les pois d'hiver ont atteint des rendements satisfaisants malgré une très forte variabilité locale. Dans les secteurs favorisés par des précipitations durant la floraison, les rendements dépassent les 40 q/ha. Dans les secteurs défavorisés par le gel tardif (mi-avril) et la sécheresse en début floraison, les rendements oscillent entre 20 et 30 q/ha.

## Une implantation à des dates plus conformes aux conseils

Les semis se sont plutôt bien déroulés, les précipitations inférieures aux normales engendrant des créneaux de semis assez larges. L'implantation des pois d'hiver a été plus difficile en certains endroits comme en Lorraine, dû en partie à un mauvais ressuyage des sols. Un effort de décalage des dates de semis vers les périodes optimales (comprises entre le 25/10 et le 15/11) a d'ailleurs été observé par rapport à l'année dernière. Puis le froid qui s'est installé tôt et progressivement a bien permis aux pois de s'endurcir pour un hiver certes marqué mais qui n'a pas posé de problèmes. La présence de neige a protégé les pois dans certains secteurs. Au final peu de dégâts de gels sont observés sur ces jeunes pois d'hiver en janvier.

## Un développement végétatif poussif et marqué par le froid.

Le mois de mars est ponctué par des épisodes de gel. À ces endroits, des observations en plaine font état de cultures peu poussantes et des symptômes de gel (nécrose noir et/ou étranglement sur tige). Le plus impactant pour certaines parcelles de pois sont les épisodes gélifs arrivés mi-avril, faisant des dégâts irréversibles tel que le gel des boutons floraux. À noter, la présence de foyers de bactériose dans certaines parcelles, mais moins intense et fréquente que l'an passé.

## Une floraison touchée par la sécheresse

En début de floraison, les pois d'hiver subissent de plein fouet la sècheresse et localement de fortes chaleurs, ce qui a pour conséquence une réduction du nombre d'étages fructifères, de fleurs et de gousses avortées ainsi qu'un nombre de graines par gousses limité. Seul point positif de cette année pour le pois d'hiver : le rayonnement excédentaire qui est favorable à la nouaison, à condition bien sûr d'avoir bénéficié d'un minimum de précipitations efficaces.

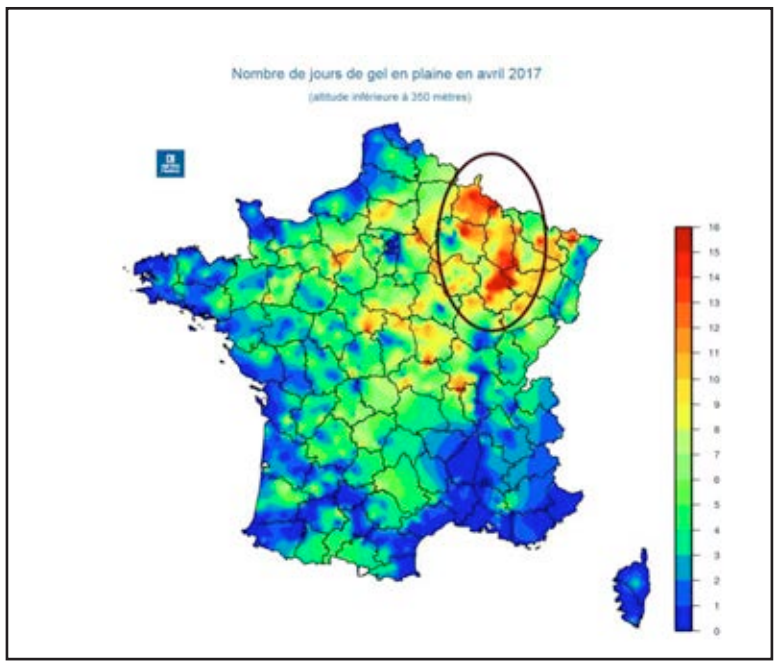
## Un bon état sanitaire

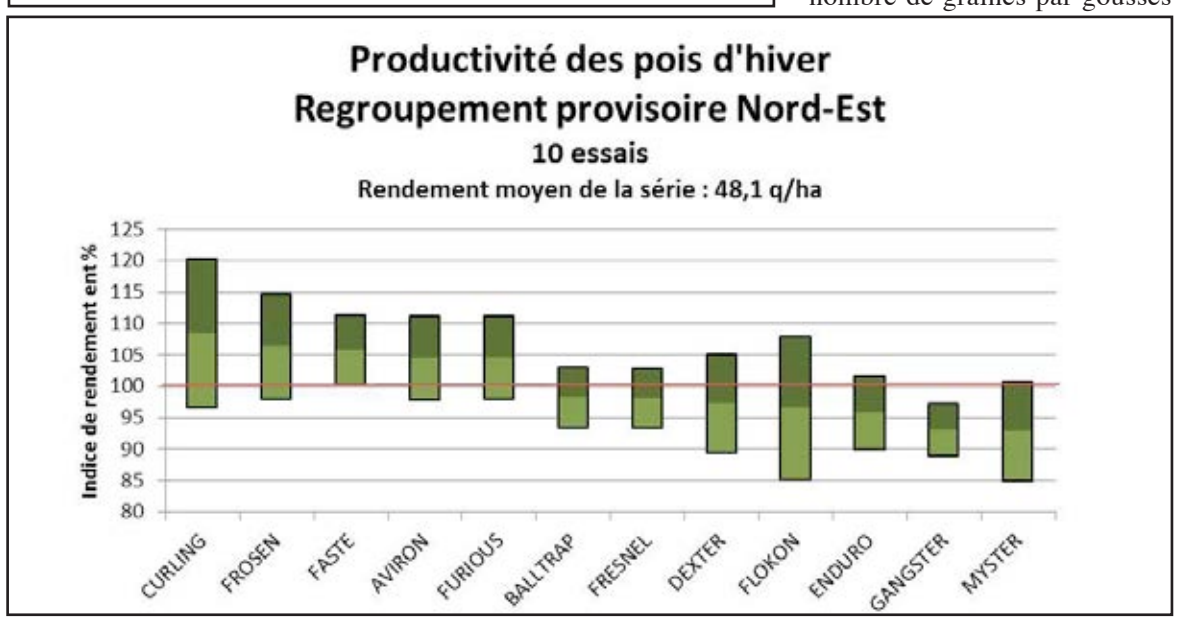
Cette année les conditions climatiques n'ont pas été propices au développement des maladies. Les ravageurs ont été régulièrement signalés, notamment les bruches et les tordeuses. C'est une année favorable à la présence des ravageurs (soleil et sec) même si l'incidence finale semble être limitée dans la plupart des cas.
Le désherbage a été dans l'ensemble efficace et n'a pas constitué, sauf rares cas, un facteur limitant ceci notamment grâce à des semis pas trop précoces. Certains producteurs vont refaire du pois d'hiver pour sa contribution à la maitrise des graminées dans leurs systèmes de culture.

## Résultats variétaux Pois d'hiver 2017 (provisoire)

Deux nouvelles variétés FROSEN et FASTE (1 année d'inscription) se placent parmi les meilleures variétés cette année et sont prometteuses. Les variétés en deuxième année post-inscription FURIOUS, FLOKON, MYSTER ont un indice de rendement en recul par rapport à l'année dernière. À noter la belle performance de CURLING (troisième année de post inscription), qui se hissent en tête des variétés du réseau, avec un indice de rendement à 108.4. À titre indicatif, l'an passé CURLING avait un indice de rendement à 99.0.

**B. Delhaye - D. de Fornel,**
**Terres Inovia**




Le trait horizontal représente la moyenne générale : l'indice de rendement 100. La longueur des barres illustre la régularité de la variété par rapport à l'ensemble des variétés évaluées; elle est égale à 2 écarts types.



Innov'Action

# Moderniser ses pratiques

**Le 20 juillet à Gamay, entre Saint-Aubin et Chassagne-Montrachet, la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté a organisé une journée technique (Innov'Action) pour présenter et évaluer différents pulvérisateurs à jet porté ainsi que plusieurs effeuilleuses.**


200 viticulteurs étaient présents sur l'ensemble de la journée.

*La Côte d'Or a un des parc de pulvés le plus vieux de France*». Le conseiller viticole de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, Pierre Petitot campait d'emblée l'ampleur de la tâche devant quelques 200 viticulteurs présents sur la journée, venus principalement de ce département. Pour les techniciens, le *«meilleur compromis»* - entre qualité de pulvérisation et environnement - pointent vers les jets portés. L'atelier permettait alors d'en comparer trois *«au top»* : Tecnoma Précijet, Berthoud Air Drive et Faupin TB, donnant des résultats *«équivalents à nombreux pneumatiques»*.
Un enjambeur de *«faible»* puissance suffit (60 chevaux au minimum pour 6 descentes ; excepté Berthoud) et rend donc ce type de matériel *«accessible»*. Ils présentent aussi l'intérêt de pouvoir *«s'adapter»* lorsque la réglementation va évoluer pour une meilleure protection (antidérive) aux abords des lieux sensibles (riverains, écoles…). Tous trois étaient équipés de buses à turbulences Teejet (TXA, TXB).
L'enjeu étant d'aller sur la face inférieur des feuilles, là où se développe l'oïdium et le mildiou, le flux d'air des jets portés *«créer du vide pour amener les gouttelettes chargées»*. Il est donc important de vérifier les *«bonnes»* vitesses de sorties d'air et qu'elles soient *«homogènes»* partout.

## Trois pulvés à jet porté au top

Le Précijet l'est et fait un *«rideau d'air régulier (230 km/h) continu de haut en bas»*. Ses descentes en composite peuvent comporter trois ou quatre hauteurs de buses pour traiter des vignes palisées au-dessus de 125 cm. Trois filtres empêchent les produits de boucher les buses, tout comme la circulation continue (buses coupées) de la bouillie en option, utile notamment lors des remises en route. Avec une pression entre 4 et 6 bars au niveau des buses, le volume par hectare oscille entre 170-180 litres. L'utilisant depuis trois campagnes, Joseph Colin, viticulteur à Saint-Aubin, ne met pas la turbine en route lors du premier traitement sur les jeunes pousses.
Le Faupin TB était présenté avec la turbine Jet 6000 de Bobard en 7 rangs. Les descentes en plastique souple «se plient bien» en cas d'accrochage. Trois hauteurs de buses peuvent être disposées sur chacune. En configuration classique à 6 rangs avec son caisson de répartition en *«champignon»*, les vitesses d'air sont régulières. Ces dernières oscillent autour de 170 et 200 km/h et donne une *«bonne qualité»* de pulvérisation, *«très bien»* répartis entre faces supérieures et inférieures des feuilles. *«Pas de prise de tête»* pour les réglages des buses à l'horizontal ou légèrement orientées de 10° vers le haut afin de bien couvrir les repiquages.
Le Berthoud Air Drive a des descentes en polymère, *«donc théoriquement incassable»*, avec ici trois diffuseurs, tous réglés à l'horizontal. Pour sa première année en essai, les conseillers ont observés que les flux d'air aux sorties *«ne sont pas totalement homogènes»* (de 210 à 280 km/h). La qualité de pulvérisation est – malgré ce point - *«bonne»*, tenaient à rassurer les techniciens. Tous les résultats seront compilés cet automne par la chambre d'Agriculture.

## Effeuiller sans blesser

Pour réduire l'emploi de phytos, il peut être intéressant dans certaines vignes vigoureuses de réduire la masse foliaire au niveau de la zone fructifère, surtout s'il s'agit de parcelles sensibles au botrytis/oïdium. Si la période cruciale de protection reste autour de la floraison, l'effeuillage mécanique se pratique plutôt à partir de nouaison. En prenant le cout d'achat et d'utilisation d'une effeuilleuse classique, il faut compter entre 350 et 500 €/ha au total. Même si le taux de blessure est un peu plus important qu'un effeuillage manuel, les nouveaux matériels minimisent ces dégâts tout en assurant une très bonne qualité d'effeuillage.

De plus, le gain de temps peut être intéressant. Cette campagne - avec un printemps au pas de course - en est la preuve. Conseillers viticoles à la Chambre d'agriculture de Côte d'or, Thomas Gouroux et Clément Bertrand présentaient la KMS Rinklin et l'AWS Amos, toute deux fonctionnant avec des *«rouleaux extirpateurs pour une meilleure qualité d'effeuillage»*. La première aspire, broie et projeté vers l'avant les feuilles tandis que la seconde, arrache et dépose les feuilles dans le rang. Toutes deux se disputent de faible fréquence (2 % de baies blessées) de blessures surtout côté intensité.

## Deux vignerons *«contents»*

Viticulteur à Change, Stéphane Ponsard est *«très content»* d'utiliser l'effeuilleuse KMS Rinklin. Cette dernière est compacte avec deux têtes sous le châssis ou réversibles. Le montage/démontage est rapide. Stéphane passe avec lorsque ses baies sont au stade *«taille de pois»*. Une puissance de sept chevaux par tête suffit mais il faut tout de même un *«gros débit»* d'huile (140 l/min). Il compte 4 à 6 heures par ha (2,2 à 2,5 km/h) avec une seule tête réversible (14 000 €) pour une consommation de 8l/h de fioul.
Viticulteur à Nolay, Christophe Pauchard utilise lui l'AWS Amos dont il est aussi «content». Il rappelle également qu'il faut prendre *«l'habitude»* au départ d'effeuiller avec et ne pas hésiter à incliner les bras bien dans le rang de vigne. Il travaille également entre 2,2 et 2,4 km/h avec ses deux têtes (15 000 €).
La puissance minimum par tête est de 7 chevaux avec des besoins en débit d'huile *«conséquents»*. L'AWS Amos est compact sous le châssis et se (dé)monte rapidement.
Principale limite dans les deux cas d'utilisation, le nettoyage est à effectuer régulièrement pour ne pas perdre en efficacité.

C. Michelin



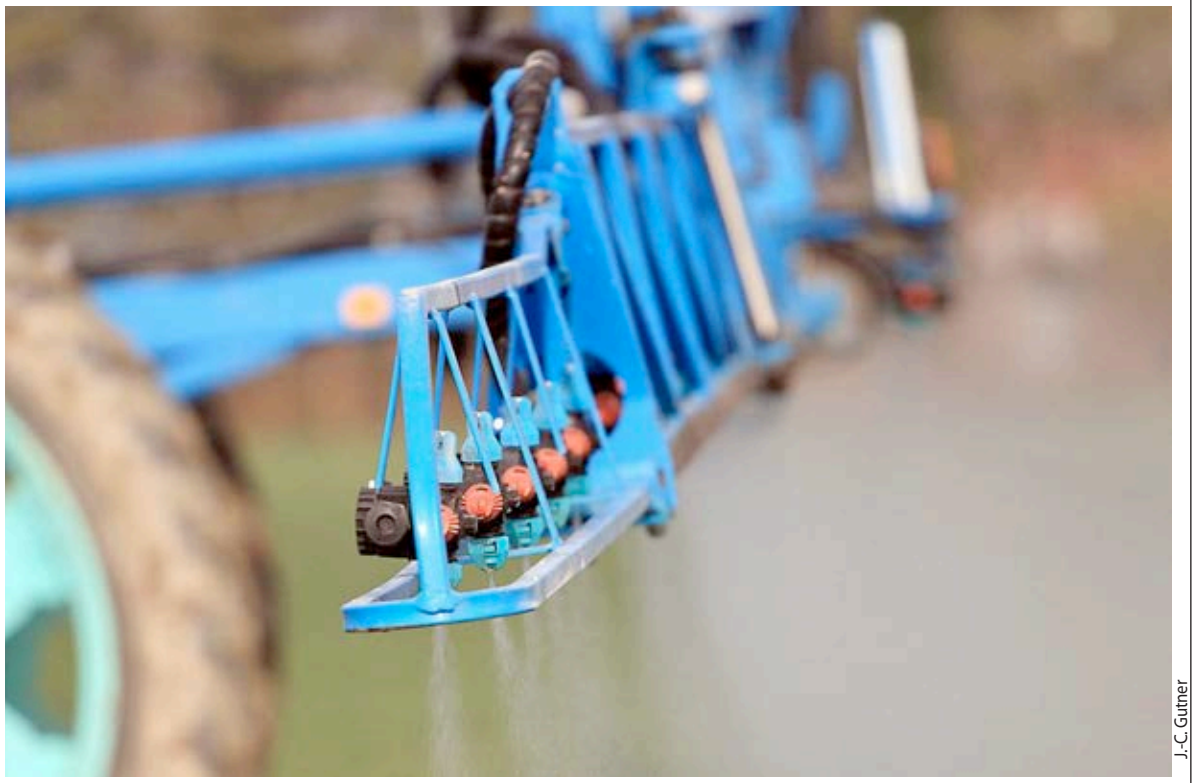
Plusieurs modèles de pulvérisateurs ont été présentés et évalués.



Échophyto

# Mieux utiliser les produits phytosanitaires et les techniques alternatives

Comment traiter mieux et moins ? Quelques pistes de réflexions pour illustrer les possibilités du quotidien.



J.-C. Gutner

**Le plan Écophyto 2 a pour objectif de réduire de 25 % d'ici à 2020, le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant des solutions techniques disponibles et efficaces.**

Comment faire pour traiter moins et mieux ? C'est la question à laquelle ont essayé de répondre des agriculteurs lors d'une journée organisée dans le cadre des Innov'Action 2017, au lycée agricole de Chambray, à Gouville dans l'Eure. *«Le réglage du pulvérisateur représente une piste. Son contrôle obligatoire depuis 2009 permet déjà de traiter plus efficacement. Toutefois, il est nécessaire de vérifier tous les ans les données enregistrées dans le boîtier, d'étalonner le capteur de vitesse et le débitmètre et enfin, de surveiller l'usure des buses. Ensuite, il faut intervenir en condition optimale, c'est-à-dire un vent ne dépassant pas les 19 kilomètres heure, une hygrométrie autour de 30-35 %, une température comprise entre 5-6 et 20 °C et enfin, traiter entre 10 et 17 heures. Pour un traitement raisonné, cinq points sont à prendre en considération»*, observe Olivier Mauduis des Cuma de Basse-Normandie. Au préalable, il est important de faire un tour de plaine, de déterminer alors le volume par hectare, de raisonner le type de produit utilisé, de travailler en dessous des doses homologuées et enfin de fractionner ses apports

## Bas niveau d'intrants

Le lycée agricole de Chambray (polyculture élevage - 110 hectares de cultures en agriculture de précision à bas niveau d'intrants) expérimente depuis 15 ans un système à bas niveau d'intrants combinant agriculture intégrée et agriculture de précision. L'objectif est de créer un système performant sur la partie économique et environnementale grâce à plusieurs leviers. Tout d'abord, en adaptant la rotation (blé-féverole-colza-blé-orge d'hiver-maïs grain) et les cultures, afin de limiter les charges opérationnelles tout en maximisant la marge de l'exploitation, et ce, en décalant la date de semis mais également en optimisant les apports en fonction du type de sol et en utilisant de nouvelles technologies (drone, GPS, cartographie, N tester).

Didier Duédal, polyculteur-éleveur sur un bassin d'alimentation de captage, est également venu témoigner de son expérience. *«Je suis sensibilisé à la pollution de l'eau en raison de la localisation de ma ferme»*, explique-t-il. L'agriculteur conduit ses cultures en itinéraire intégré et sa ferme fait partie du réseau Dephy depuis 2011. Aujourd'hui son IFT total est inférieur de 75 à 80 % par rapport aux références régionales, tout en ayant préservé les revenus de son exploitation.

## Réfléchir son système

*«Depuis plusieurs années, j'ai intégré un groupe d'agriculteurs qui cherche à réduire les traitements phytosanitaires. À mon sens, la clé est de raisonner 'système'et 'marge'. En d'autres termes, j'accepte le risque d'une perte marginale (attaque de ravageurs, présence d'adventices...) et je ne traite qu'en cas de nécessité. Même si cela peut entraîner un manque à gagner, il est compensé par les économies réalisées par le non achat de produits. Statistiquement, on chute une année sur 10»*. L'intégration de prairies dans ses rotations est un atout pour l'exploitant dans sa gestion économe en intrants. En effet, la prairie vient épuiser le pouvoir germinatif des mauvaises herbes. Il alterne également semis d'hiver et de printemps pour casser le rythme de végétation des adventices. Il prévoit par ailleurs une stratégie d'évitement ou d'atténuation des risques par des pratiques de prévention : choix et mélanges de variétés, décalage de date de semis, abaissement de la densité de semis, décalage des apports d'azote... enfin, la chimie n'est envisagée qu'en fonction de l'historique de la parcelle.

CYRIELLE DELISLE

### Contrôles

**Le contrôle obligatoire des pulvérisateurs ne concernait que les appareils à rampe de plus de 3 m et les appareils traitant les arbres, les arbustes et les vignes. Afin de respecter la directive, les textes ont été récemment complétés (arrêté du 6 juin 2016). Ainsi, tous les appareils à rampe sont dorénavant soumis à contrôle tout comme les appareils combinés (équipements installés sur des semoirs, des planteuses ou des bineuses) et les appareils fixes ou semi-mobiles (divers matériels allant de la lance de pulvérisation aux installations sous serre). L'inspection ne concerne que les appareils de 5 ans ou plus et la périodicité reste de 5 ans.**

▶ Des professionnels à votre service

ÉLIE RADIATEURS
FABRICATION - RÉPARATION
ÉCHANGE
VL - PL - AGRICOLE - TP
INDUSTRIEL
ZAE cap Nord - 11, Rue en Rosey - 21850 St Apollinaire
Tel. 03 80 68 80 90 - Fax 03 80 68 80 99 - elie-et-fils@orange.fr

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURES ÉLECTRIQUES PERMANENTES
LE + GRAND CHOIX DE LA RÉGION
Ronces, grillages, barrières d'herbage 2 à 6 m.
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - Tel. 03 80 90 66 60

Construction de case à ensilage ou à grain, sur mesure
• Modulable à l'infini • Autostable
• Stock disponible • Livraison possible
Schmit TP
Rue de la Creuse - 21400 VANVEY
Tél : 03 80 81 84 20 - contact@schmit-tp.com

ttb
Un textile, une technique, une solution...
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Vient de paraître

# Mieux

***«Le guide illustré de l'écologie»* vient d'être publié aux éditions Delachaux et Niestlé.**




**Prix : 39,90 euros**

Cet ouvrage a été, à l'origine, conçu par des professionnels de la protection de la nature, à la demande et avec le soutien de la direction de la nature et des paysages du ministère de l'Environnement. Il est paru pour la première fois en 1996. Bernard Fischnesser, ancien ingénieur agronome et forestier au Cemagref, depuis les années 1970, ayant mené des recherches au service de la protection de l'environnement et de la valorisation du cadre de vie et Marie-France Dupuis-Tate, docteur en écologie et ingénieur de recherche au Cemagref en sont les auteurs.

Ce guide est destiné à informer tous ceux, même s'ils n'ont pas de formation scientifique, qui veulent comprendre comment des millions d'espèces vivent en relation avec leur environnement physique, chimique et biologique, façonnnant ce monde, notre monde. Biosphère, écosystèmes, biomes, grands cycles, dynamique des populations, génie écologique, tous ces aspects sont abordés dans ce livre foisonnant. L'accent est mis sur la pédagogie grâce aux très nombreux dessins et planches en couleurs illustrant l'ouvrage.

www.delachauxniestle.com

VALÉRIE GODEMENT

# Bovins

## Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

*Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Sancoins 30/08/2017 | Bourg-en-Bresse 29/08/2017 | St Christophe-en B. 30/08/2017 | National 30/08 au 05/09/17 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | - | - | 3,86 € | 3,84 € |
| | R | 3,47 € | 3,55 € | 3,60 € | 3,49€ |
| | O | - | 3,25 € | - | 3,19 € |
| Vaches mixte (M) | R | - | - | - | 3,25 € |
| | O | - | 3,00 € | - | 3,13 € |
| Vaches lait (L) | O | 2,95 € | - | - | 2,90 € |
| | P | 2,55 € | 2,50 € | - | 2,60 € |
| Génisses VML | U | - | 4,30 € | 4,57 € | 4,18€ |
| | R | - | 3,75 € | 3,90 € | 3,60€ |
| | O | - | 3,10 € | - | 3,15 € |
| Taureaux VML | URO | - | 2,45 € | 2,78 € | 2,64 € |

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

# Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/09/2017**

Effectif total: 379 - Nombre d'invendus: 2

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | E | 350-400 | 2,92 € | 2,92 € | 2,92 € | |
| | | U | 300-350 | 2,84 € | 2,90 € | 2,87 € | +0,08 |
| | | | 350-400 | 2,66 € | 2,82 € | 2,74 € | +0,02 |
| | | | 400-450 | 2,58 € | 2,82 € | 2,73 € | +0,04 |
| | | R | 300-350 | 2,80 € | 2,84 € | 2,83 € | +0,16 |
| | | | 350-400 | 2,53 € | 2,58 € | 2,56 € | -0,04 |
| | | | 400-450 | 2,56 € | 2,61 € | 2,60 € | +0,10 |
| | F | E | 300-350 | 2,94 € | 2,94 € | 2,94 € | |
| | | U | 300-350 | 2,63 € | 2,83 € | 2,77 € | |
| | | | 350-400 | 2,60 € | 2,74 € | 2,65 € | -0,02 |
| | | R | 300-350 | 2,56 € | 2,76 € | 2,61 € | -0,03 |

**BROUTARDS:** L'activité commerciale est plus régulière cette semaine avec davantage d'acheteurs. Le retour à des t° moins excessives facilite les transports et contribue à récupérer la majeure partie de la baisse enregistrée la semaine passée. Les ateliers d'engraissements italiens sont encombrés, mais cette situation devrait s'éclaircir. Les négociations en cours avec certains pays tiers permettent aux éleveurs de garder la sérénité. **LAITONNES:** Fort déséquilibre entre une offre insuffisante et des besoins importants à satisfaire. Nette hausse des cours.

Effectif total: 149 - Nombre d'invendus: 3

| | | | BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | U | 400-450 | 2,55 € | 2,61 € | 2,58 € | |
| | | R | 350-400 | 2,50 € | 2,70 € | 2,63 € | +0,14 |
| | | | 400-450 | 2,31 € | 2,57 € | 2,52 € | +0,12 |
| | F | U | 300-350 | 2,37 € | 2,60 € | 2,44 € | - |
| | | R | 300-350 | 2,28 € | 2,42 € | 2,39 € | - |

**TAURILLONS/GÉNISSES 18 MOIS:** Légère reprise d'activité notamment pour les sujets de qualité correcte et surtout pas trop vieux.

Effectif total: 352 - Nombre d'invendus: 28

| | | | ÂGE | BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VACHES CHAROLAISES | F | E | - 5 ans | 2,19 € | 2,40 € | 2,31€ | - 0,22 |
| | | U | - 5 ans | 1,81 € | 2,20 € | 1,99 € | -0,11 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,68 € | 2,08 € | 1,93 € | -0,10 |
| | | | + 10 ans | 1,77 € | 2,01 € | 1,84 € | -0,05 |
| | | R | - 5 ans | 1,66 € | 1,93 € | 1,85 € | -0,07 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,61 € | 1,89€ | 1,80 € | -0,04 |
| | | | + 10 ans | 1,60 € | 1,78 € | 1,70 € | -0,01 |
| | | O | 5 à 10 ans | 1,39 € | 1,72 € | 1,60 € | |
| | | | + 10 ans | 1,42 € | 1,65 € | 1,54 € | +0,10 |
| GÉNISSES | F | U | 24 à 36 mois | 2,00 € | 2,55 € | 2,09 € | = |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,67 € | 1,99 € | 1,90 € | -0,06 |
| TAUREAUX | M | U | + 500 kg | 1,48 € | 1,75 € | 1,60 € | -0,09 |

**TAUREAUX:** Légère baisse notamment à cause d'une qualité moindre. VACHES/GÉNISSES 3 ANS : Les sorties progressent. La vente reste active, même si on enregistre quelques centimes de baisse. En cause, le ralentissement des besoins des abattoirs après les promotions de rentrée.

## Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/09/2017

| | Prix moy. *(animal)* | Prix moy. *(kg)* |
|---|---|---|
| **Bovins (311)** | | |
| **Broutards** | | |
| 260 à 400 kg | 700 - 1080 | 2,67 - 2,76 |
| 405 à 425 kg | 405 - 425 | 2,68 - 2,76 |
| **Taurillons d'herbe** | | |
| 330 à 510 kg | 810 - 1180 | 2,31 - 2,45 |
| 400 à 465 kg | - | - |
| **Laitonnes** | | |
| 320 à 360 kg | - | - |
| **Génisses** | | |
| 315 à 440 kg (16-24mois) | 810 - 950 | 2,14 - 2,56 |
| **Taureaux** | | |
| 680 à 965 kg | 980 - 1550 | 1,44 - 1,61 |
| **Vaches** | | |
| Vaches légères | 600 - 1140 | |
| Vaches entre deux | 1150 - 1330 | |
| Vaches lourdes | 1360 - 1520 | |

Apports de meilleure qualité en broutards entrainant une vente quasi-totale à des cours plus soutenus
Peu de sorties en femelles d'export et de qualité hétérogène, cours stables. En vaches, les sorties augmentent encore cette semaine ! Les animaux lourds et viandés restent les plus recherchés, placement plus difficile en vaches trop maigres et âgés.
**Bovins gras: 15**
Vaches de viande: 3,57 à 3,66 € kg de viande
Génisses de viande: 3,82 € à 4,20 € de viande
Demande sélective en bêtes grasses. Seules les génisses lourdes et de bonne conformation voient leurs tarifs maintenus.

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 19/07/2017

| | U | R | O |
|---|---|---|---|
| **Broutards** | | | |
| ←200 kg | - | - | |
| 200 à 250 kg | 2,96 | 2,78 | |
| 250 à 300 kg | - | - | |
| 300 à 350 kg | - | 2,73 | |
| 350 à 400 kg | - | - | |
| 400 à 450 kg | - | - | |
| 450 à 500 kg | - | - | |
| **Laitonnes** | | | |
| 150 à 200 kg | | | |
| 200 à 250 k | | | |
| 250 à 300 k | | | |
| 300 à 350 k | | - | |
| 350 à 400 kg | - | - | |
| **Taureaux** | | | |
| + 500 kg | - | - | |
| **Génisse** | | | |
| (24-36 mois) | 3,97 | 3,82 | - |
| **Vaches** | | | |
| - 10 ans + 350 kg | 3,90 | 3,72 | - |
| de 5 à 10 ans | - | - | - |
| + 10 ans | - | - | - |

**Broutards - Laitonnes :** La [illegible] sur les jeunes animaux pénalisés

**Vaches :** La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

**Cotations non communiquées**

## Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017*

| Cat. | U | R | O |
|---|---|---|---|
| **Charolais** | | | |
| Mâles légers de 250 à 300 kg | 2,90 € | 2,65 € | - |
| Mâles moyens de 300 à 350 kg | 2,75 € | 2,50 € | - |
| Mâles lourds de 350 à 400 kg | 2,75 € | 2,50 € | - |
| Femelles légères de 250 à 300 kg | 2,60 € | [illegible] | - |
| Femelles moyennes de 300 à 350 kg | | | |
| Femelles | | | |
| **Croisés c** | | | |
| Mâles lég | | 2,75 € | 2,45 € | - |
| Mâles moyens de 300 à 350 kg | 2,65 € | 2,35 € | - |
| Mâles lourds de 350 à 400 kg | 2,65 € | 2,30 € | - |
| Femelles légères de 250 à 300 kg | 2,40 € | 2,00 € | - |
| Femelles moyennes de 300 à 350 kg | 2,35 € | 2,00 € | - |
| Femelles lourdes de 350 à 400 kg | 2,25 € | 2,00 € | - |

**Cotations non communiquées**

# Bovins

## Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

*Cotations Dijon 28/08 au 03/09/2017*

| | E | U | R |
|---|---|---|---|
| **Mâles 6-12 mois** | | | |
| 250 kg | - | - | - |
| 300 kg | - | 2,88 € | - |
| 350 kg | - | 2,82 € | - |
| 400 kg | - | 2,78 € | - |
| **Mâles 12-24 mois** | | | |
| 450 kg | | 2,64 € | - |
| 500 kg | - | 2,45 € | - |
| **Femelles 6-12 mois** | | | |
| 270 kg | - | 2,64 € | - |
| **Femelles 12-24 mois** | | | |
| 400 kg | - | 2,45 € | - |

**Tendance :** Offre en augmentation saisonnière.

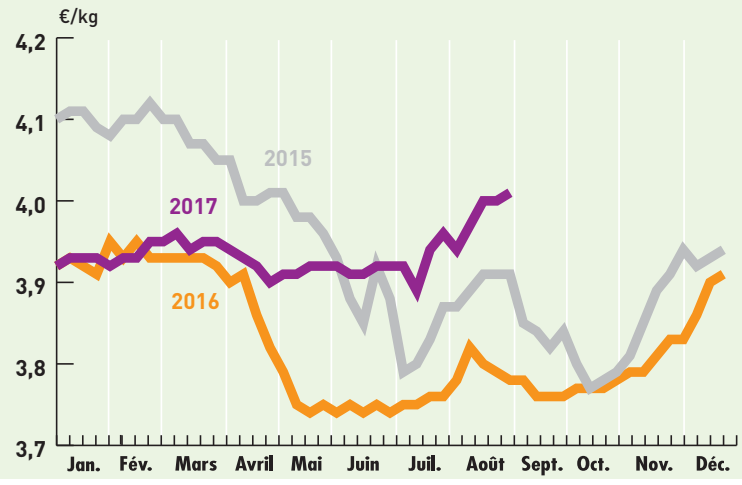
## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

*Cotations Bassin Centre-Est du 28/08 au03/09/2017*

| | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Jeunes Bovins 12 à 24 mois** | | | | | | | |
| Viande hors Bl/Parth | - | 4,01 € | 3,82 € | - | | | |
| Races mixte | | - | 3,50 € | 3,49 € | 3,48 € | - | |
| Races lait | | | | | - | 3,21 € | 3,21 € |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| Races à viande | - | - | - | - | | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | - | - | |
| Races lait | | | | | | - | - |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg | 4,01 € | 3,93 € | 3,86 € | 3,60 € | - | | |
| Charolaise - 10 ans + 350 kg | 3,99 € | 3,92 € | 3,82 € | | | | |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | - | - | | | | |
| Races mixte | | | | 3,39 € | 3,33 € | - | |
| Races lait | | | | | - | 2,99 € | 2,91 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O= | P+ | |
| Mixte lait | - | - | - | - | - | - | |
| Viande +350 kg | 4,55 € | 4,36 € | 4,05 € | 3,87 € | | | |

**Tendance :** Fermeté dans les j b. abbatage de rentrée.

## Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*




## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

*Cotations du Bassin Grand Sud du 28/08 au 03/09/2017*

| | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Jeunes Bovins 12 à 24 mois** | | | | | | | | |
| Viande hors Bl/Parth | 4,09 € | 4,06 € | 3,99 € | - | | | | |
| **Vaches** | | | | | | | | |
| Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg | 4,81 € | 4,59 € | 4,18 € | 4,00 € | - | | | |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | - | - | 3,96 € | 3,85 € | | | | |
| Races mixte | | | | | 3,40 € | 3,36 € | | |
| Races lait | | | | | | - | 3,02 € | 2,95 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | | |
| Viande +350 kg | 4,72 € | 4,47 € | 4,20 € | - | | | | |

# Tendances

## SEM. 36/2017

### Bovins de boucherie

Les concours qui viennent de se dérouler ont connu une activité en demi-teinte avec moins de besoins notamment dans les GMS. Les artisans bouchers ont tenu à maintenir leurs achats dans cette gamme de marchandise, toujours appréciée des consommateurs. Les tarifs sont en replis sur l'an passé, même s'ils restent largement au-dessus du commerce traditionnel. Le basculement de clientèle dans le sud du pays entraîne un recul de la demande. Le commerce est calme avec des tarifs qui plafonnent dans les bonnes vaches Charolaises lourdes. Dans les génisses et les vaches R convenables, le commerce est calme, mais le recul de l'offre avec les ensilages de maïs tend à stabiliser les prix. En réformes laitières, les industriels ont moins de besoins face à une consommation en repli après la rentrée. Les tarifs sont stables dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes viandées, mais la tendance est plus lourde dans les vaches légères ou en manque de viande. En jeunes bovins, les disponibilités sont réduites, ce qui permet de maintenir les prix à une période de l'année où la demande est plus faible.

### Broutards

Même si les perspectives à l'export sont encourageantes à moyen terme à l'export (Turquie...), la tendance se durcit face au recul des positions italiennes qui attendent la progression des volumes et une diminution des prix pour les prochaines semaines. Les tarifs se tassent dans les bons mâles Charolais de plus de 400kg et les taurillons. Les prix se maintiennent dans les sujets plus légers ou de moyenne conformation. Dans les femelles, l'équilibre offre/demande permet une vente encore assez régulière dans les bonnes lourdes à destination de l'Italie ou de l'Espagne..

### Veaux d'élevage et d'engraissement

Le climat commercial est un peu plus apaisé depuis une semaine avec des volumes qui sont un peu plus en accord avec la demande. Le marché export dans les gros veaux permet de maintenir les prix dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards. Les tarifs se stabilisent dans la gamme de veaux convenant aux intégrateurs, mais le tri reste très sévère dans les veaux légers qui n'ont plus de valeur commerciale. Dans les croisés Blanc bleus, taupes ou gris, l'offre reste importante et souvent de qualité très commune. Cette gamme de marchandise est malmenée, notamment dans les femelles. La vente reste en revanche assez fluide dans les croisés viandés U de conformation.

**Laurent Chupin**

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/08/2017**

Effectif total: 1125 - Nombre d'invendus: 1049

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Apports satisfaisants. 95 % de vendus. Agneaux: les stocks pour la fête de l'Aïd sont déjà constitués depuis plusieurs jours, tandis que les commandes restent timides à quelques jours de l'échéance. Les gros mâles extras tirent leur épingle du jeu, tandis que le reste de la catégorie se négocie à condition de faire des concessions tarifaires. | | U | de 32 à 38 kg | 2,96 € | 3,40 € | 3,10 € | - |
| | | | de 38 à 44 kg | 2,77 € | 3,48 € | 3,12 € | - |
| | | | de 44 à 50 kg | 2,79 € | 3,46 € | 3,13 € | - |
| | | | > 50 kg | 2,55 € | 3,11 € | 2,89 € | - |
| | | R | de 32 à 38 kg | 2,58 € | 3,15 € | 2,85 € | - |
| | | | de 38 à 44 kg | 2,60 € | 3,13 € | 2,78 € | - |

Effectif total: 236 - Nombre d'invendu: 1

| | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **BREBIS**: Recul des tarifs après plusieurs semaines de hausses successives. **BÉLIERS CAPRINS**: Peu de changement. | M | | (M) | 1,03 € | 2,76 € | 1,88 € | - |
| | F | U | > 60 kg (F) | 1,14 € | 1,43 € | 1,22 € | - |
| | | R | < 60 kg (F) | 0,89 € | 1,19 € | 1,09 € | - |
| | | | > 60 kg (F) | 1,02 € | 1,88 € | 1,88 € | - |
| | | O | < 60 kg (F) | 0,36 € | 0,86 € | 0,53 € | - |

Effectif total: 60 - Nombre d'invendu: 1

| | | | AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| AGNEAUX MAIGRES | U | 25-35 kg | 46 € | 112 € | 83 € | - |

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/09/2017*

| Ovins : 120 | Prix moy. *(animal)* | Prix moy. *(kg)* |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | - | - |
| Agneaux gras - 44 kg | 100 - 128 | 2,70 - 3,05 |
| Agneaux gras + 44 kg | 115 - 135 | 2,50 - 3,00 |
| Brebis | 30 - 119 | 0,45 - 1,16 |

Apports moins importants cette semaine mais de bonne qualité permettant de reconduire les tarifs en agneaux. Cours fermes en brebis

Prochain marché le lundi 18 septembre aux horaires habituels.

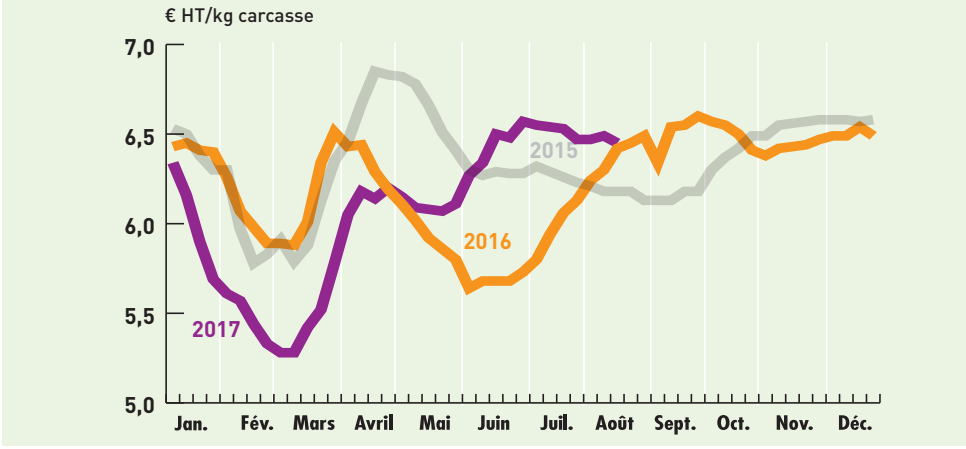
*prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 28/08 au 03/09/2017*

| Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | **6,83** € | **6,48** € |
| Couvert | 16-19 kg | **6,90** € | **6,71** € | **6,41** € |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16-19 kg | - | **5,92** € | **5,89** € |

*prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 28/08 au 03/09/2017*

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis | Prix moyen pondéré des brebis |
|---|---|---|
| **6,45** € | **6,56** € | **2,38** € |

### Prix moyen pondéré des agneaux




### Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 28/08/2017 au 03/09/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | de 13 à 16 kg | de 16 kg à 19 kg | de 19 kg à 22 kg | + de 22 kg | de 13 à 16 kg | de 16 kg à 19 kg | de 19 kg à 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U Var. | 6,69 | 6,76 -0,04 | 6,70 -0,05 | 6,14 0,01 | - | - | - | - |
| | R Var. | 6,45 0,01 | 6,54 0,02 | 6,50 = | - | 6,82 -0,08 | 6,82 -0,01 | - | - |
| | O Var. | 5,76 | - | - | - | 6,47 -0,12 | 6,33 0,04 | - | - |
| 3 (couverts) | U Var. | - | 6,67 -0,03 | 6,70 -0,01 | 5,94 0,02 | - | 6,90 0,10 | 6,73 0,08 | - |
| | R Var. | 6,44 0,01 | 6,55 0,01 | 6,55 0,03 | 5,85 0,04 | 6,83 0,08 | 6,71 0,02 | 6,45 -0,06 | 5,60 -0,53 |
| | O Var. | 6,26 0,06 | 6,46 0,23 | - | - | 6,48 0,10 | 6,41 0,05 | 6,23 0,08 | 5,49 - |
| 4 (gras) | U Var. | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | R Var. | - | - | - | - | - | 5,92 0,01 | - | - |
| | O Var. | - | - | - | - | | 5,89 | - | - |

**Zone nord : Agneaux** : Commerce traditionnel, stable entrainant une reconduction des cours. Moins de demande pour la fête de l'Aïd que traditionnellement. **Brebis** : Demande à l'export plus calme. **Zone sud :** Application du réseau.

## Commentaire FNB

**ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :**

**INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».**

**Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 04 septembre) :**
**«Cours facilement reconduits en femelle. Pression à la baisse, plus marquée en Charolais».**

# Porcins

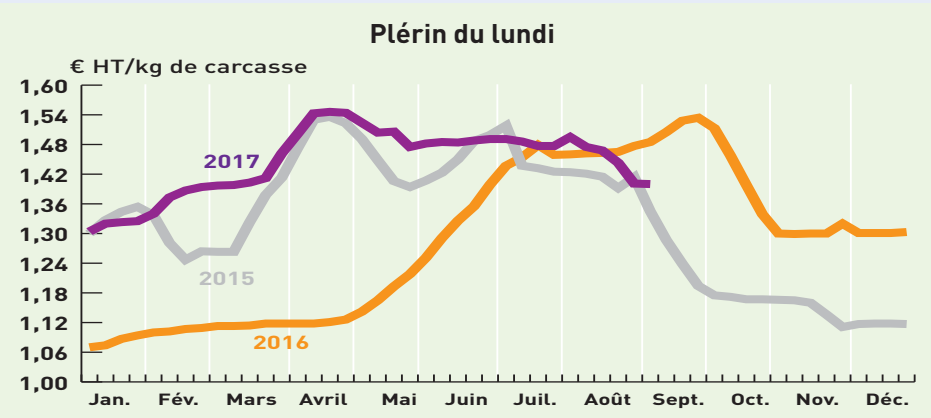
**Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 852 porcs présentés)** — *Cotations du lundi 04/09/2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,400** €

**Porcs abattus en Rhône-Alpes** — *Cotations FranceAgriMer du 25/08 au 31/08/2017*

**1,63 € /carcasse euros**

### Plérin du lundi




# Veaux

**Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 28/08 au 03/09/2017*

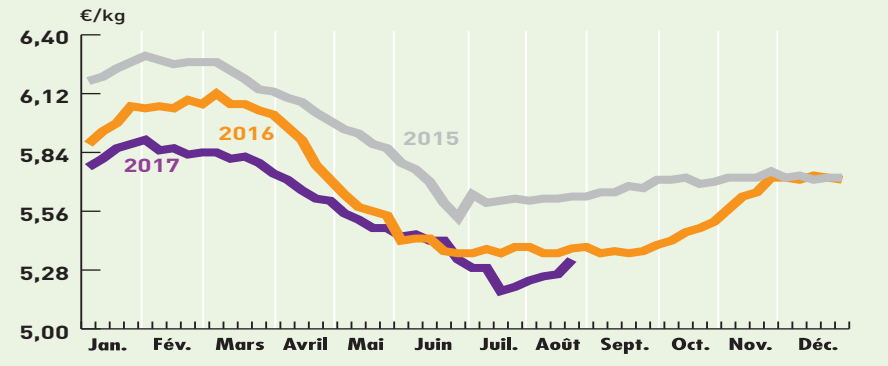
| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
|---|---|---|---|---|
| E | - | **8,08** € | - | - |
| U | - | **7,01** € | **5,40** € | - |
| R | - | **5,93** € | **4,13** € | **3,61 €** |
| O | - | **5,33** € | **4,16** € | **3,76 €** |

**Jeunes veaux** *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 26/06/17 au 30/06/17*

| | Apport | Mâles Croisement | Femelles Croisement | Mâles Montbéliards | Laitiers |
|---|---|---|---|---|---|
| St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure éleveur)* | 87 | | | | |
| St-Etienne *(veau* | | | | | 00 € |
| St-Etienne *(veau* | | | | 235 - 270 € | 210 - 280 € |
| St-Etienne *(veau* | | 490 - 570 € | 340 - 400 € | 270 - 300 € | 310 - 370 € |
| Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)* | | 190 - 280 € | 150 - 200 € | 110 - 200 € | 70 - 105 € |

**Cotations non communiquées**

### Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*




# Equins

*(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir)* — *Cotations FranceAgriMer du 28/08 au 03/09/2017*

| | Poulains | Chevaux légers | Chevaux lourds | Export kg vif |
|---|---|---|---|---|
| Extra | **3,25** € | **2,80** € | - | - |
| Bons | **3,05** € | **2,50** € | **2,50** € | |

# Céréales

Marché du 29 août 2017

**N:** Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Sud Côte d'Or | meunier | 5 d'août | 150,00 | N | C |
| | - | - | - | - | - |
| Aube | meunier | août-déc. | 153,00 | N | C |
| | fourrager | août-déc. | 145,00 | N | C |

| ORGE FOURRAGÈRE | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube | fourrager 62/63 kg/hl | août-déc. | 134,00 | V | C |
| Sud Côte d'Or | 62/63 kg/hl | 5 d'août | 130,00 | T | C |
| Nord Côte d'Or | 62/63 kg/hl | n.p. | - | - | C |

| TRITICALE | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Côte d'Or/Haute Saône | | août-déc | 140,00 | N | C |
| Yonne | | | inc. | | C |

| AVOINE NOIRE | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Côte d'or/Haute Saône | 50 kg/hl | - | n.p | T | C |
| Aube/Yonne | 50 kg/hl | sept.-déc. | 153,00 | V | C |

| MAÏS | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube | | oct.-déc. | 155,00 | N | C |

| POIS | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Côte d'Or | Fourrager | août-déc. | 205,00 | N | C |
| Yonne | Fourrager | août-déc. | 205,00 | N | C |
| Aube | Fourrager | août-déc. | 205,00 | N | C |

| Luzerne déshydratée | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube | 18% 1ère main | 3 d'août | 174,00 | T | |
| | 18% 1ère main | 9 d'août | 176,00 | T | |

| Pulpes de betteraves | RÉCOLTE 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Départ** | **Spécifications** | **Échéance** | **€/t** | **Observations** | |
| Aube | 6 mm 1ère main | 6 d'oct. | 160,00 | T | |
| | 6 mm 1ère main | 12 d'oct. | 161,00 | T | |

# Matériel

## Tracteur

**15 -** Agriculteur du 15, vend tracteur 1046 IH, TBE, cabine, pneus 50 % 1228 1838, crochet auto (cause non emploi) + moteur. 7000 euros à débattre.
✆ **04 71 62 47 05**
**Port 06 07 99 72 28**

**23 -** Vds tracteur McCormick XTX145 2009 ttes opt, cabine et pont suspendus, rel av. 3020h, 35 000 eurosHT
✆ **06 08 05 54 53**

**26 -** vds New Holland 7840 SL 1997 6200 H 4 DE 4 roues jumellées 4 pneux neufs embrayage neuf 06 88 59 62 54
✆ **06 88 59 62 54**

**42 -** Vds taurillon Limousin blond 2 ans FCO
✆ **06 65 12 58 95**

**58 -** VENDS tracteur Mac Cormick 824 dans l'état, 600 euros (réf. 3601)
✆ **03 86 29 88 21**

## Travail sol

**01 -** Vds cse cessation combiné rotative 4m Keverland rouleau cracker D550 semoir 32 disques centrifuge rouleau frontal Heva 4m tb état
✆ **06 07 68 22 34**

**07 -** vds charrue 2 socles Huard BRE65T n° 21019 hydraulique BE dégagement 60 cm Prix 1800 euros.
✆ **06 01 88 61 41**

**70 -** Vds combiné de semis Kuhn HR 4002 + Semoir Sulky toutes pièces d'usure neuves TBE, disponible.
✆ **06 88 90 32 81**

## Récolte

**21 -** RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, welger et autres (réf. 360C)
✆ **06 29 81 80 05**

**38 -** Faucheuse Kuhn 5 assiettes pour pièces ou à réparer pignon de tête hs.
✆ **06 82 49 89 22**

**58 -** VENDS 1 semoir Amazone à plateaux, - 1 herse 3.80, - 1 moteur électrique 7 cv., - 1 arracheuse à pommes de terre 1 rang, - 1 élateur à foin 10 m. (réf. 3501)
✆ **03 86 30 03 32**

## Traitement

**38 -** Pulvé Berthoud force 800 l RPE 15 m correction de devers trémie d'incorpor attel auto, lave main BE 2000 euros à déb.
✆ **06 72 42 59 06**

## Arbo-viti

**42 -** Vds bac à vendange de 25 hl acier peint epoxy an 87 TBE 1000 euros TTC
✆ **06 36 51 17 67**

## Agri. divers

**07 -** Ensemble de plomberie 3 btl 60 cm de haut, chalumeau + établi + perceuse et accessoires de plomberie. Prix 380 euros.
✆ **06 01 88 61 41**

**21 -** Cause cessation VEND tracteurs Valtra T202V, an. 2011, 1 920 h., - Valtra N101, an. 2007, 2 490 h, - Valtra N92, an. 2009, 1 290 h., - brabant Vogel Not, an. 2012, 6 fers,XMS 950, - herse rotative Alpego RG400, 4 m., an. 2008, - semoir à engrais avec pesée, an. 2007, 24 - 36 m., DPX Magnum, 2 400 l. avec bache et rehausse, le tout en TBE + divers matériels (réf. 350A)
✆ **06 62 32 99 18**

**30 -** Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

**38 -** Cause arrêt vends divers matériels agricoles en état.
✆ **06 75 17 98 83**

**38 -** Tracteur Carraro tigre 4300 country 325 cv, 4 rm, 590 H état excep. HT 11600 euros + tondeuse orec - gr703 exc. état HT 1800 euros.
✆ **06 80 03 47 35**

**38 -** Cause cessation vends : pour vendange tonneaux cuve pressoir, deux panneaux portail de 3 m chacun
✆ **04 74 54 26 95**

**38 -** Vds planteuse légume ou tabac 4 rang + tracteur international 644 de roue motrice dans l'état à réviser.
✆ **06 21 69 68 81**
**ou 04 76 36 41 23**

**38 -** Vends cuve inox vertical 11000 litres cuve fibre 3000 l châssis Galva sur roues TBE.
✆ **06 75 04 60 70**

**38 -** Cse retr. vds remorque Duchêne basc. 10 T., tract. Renault 133-54 TZ 6500 hres, Celtis 446 - 4450 hres, 2 cuves GNR normes complètes 1500 l chacune, vis à grain, surélévateur botte ronde.
✆ **06 76 76 95 31**

**38 -** Cherche plateau fourrager 8 à 10 m mini 10 T. + cherche benne 12 à 14 T.
✆ **06 08 32 95 59**

**39 -** Vds ensileuse New Holland 1 rg porté, mélangeuse bol 13 mètres cubes, 2 pneus 16x9x34 état neuf, 2 roues complètes Ford, 2 roues compl. 18/4/34 pour pulvé Hardy 6 trous, benne élévatrice 10 t Dekékler et Deves 10 t Boggie élévatrice, tracteurs 2 RM Ford 58 ch, 75 ch et 90 ch avec accessoires, godet multifonction Lamy pour JCB ou autres, séparateur à grains 100 q Thiéron avec cyclone à poussière
✆ **03 84 70 02 77 le soir**

**58 -** VENDS deux portes métalliques avec rails : 1 de 2.60 m., H. 2.40, - 1 de 2.25, H. 2.27 (réf. 360B)
✆ **03 86 58 31 61**

**69 -** Vds. 200 caisses plastiques.
✆ **04 78 45 39 20 HR**

**69 -** Vend remorque Piroux TBE, charge utile 1400 kg, longueur 4,10, Largeur 1,50 avec rampe chargement, roue avant-béquille arrière. Prix : 800 euros. Conviendrai professionnel.
✆ **04 74 03 91 51**

**71 -** Vends palettiseur, fourche HM.24, adapt. MF Someca, andaineur Kuhn 4311, ratelier BR, à débattre, liv. pos.
✆ **06 87 37 14 14**

**71 -** Vends tarière charrue Huard Brabant bi-socs, covercrop 24 D, cultivateur 2,50 m GD, herse Quivogne.
✆ **06 87 44 87 52**

**71 -** Vends Case 5140, 9.400 H, faucheuse Krone 283, broyeur horizontal Ferry 250, Brabant tri-socs Naud., débroussailleuse Ferry TSF 50, semoir 2,50, 17 rangs, 1 lame 2 m Desvois.
✆ **06 14 23 83 37**

# Véhicule

## Utilitaire

**01 -** Cause cessation vds bétaillère Mercédès excellent état
✆ **04 74 51 92 28 ou**
**06 72 60 56 50**

**26 -** Vds Boxer fourgon betaillère étage amovible V7000 km 8ch état parfait 9000. 04 75 04 88 05 HR.
✆ **04 75 04 88 05**

**38 -** Vds 4x4 Toyota 4 Runner TBE moteur 70000 kms entièrement réviser année 1995 : 6000 euros ferme.
✆ **04 76 36 34 87**

**38 -** Vends C15 diesel année 2004, 170000 km.
✆ **06 84 05 76 89 ou**
**04 76 36 75 91 après 19 h**

**71 -** Vends C.15 diesel First, an. 2001, bon état, 211.000 km, 4 pneus neufs.
✆ **03 85 50 50 77**
**de 13 à 14 h ou le soir**

**71 -** Vends 4 x 4 Pajero 3,2 L, pompe injection, embrayage, démarreur neufs, 280.000 km, TBE, factures, 8.500 euros.
✆ **06 88 59 25 67**

## Tourisme

**26 -** Vds C5 diesel 2004 avec attelage 137000km bon état gris melallisé 1600E. 06 11 41 74 91 HR
✆ **06 11 41 74 91**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Part vend orge triticale blé année 2017
✆ **06 81 87 23 48**

**36 -** AV luzerne Bio C2 2e et 3e coupe bien récoltée stockée ss hangar bottes carrées
✆ **06 78 38 99 88**

**38 -** Vds pommes de terre consommation «Monalisa».
✆ **06 32 01 71 24**

**42 -** Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ **06 82 29 74 85**

**42 -** Vds maïs ensilage + effectue transports avec tracteur et benne
✆ **07 71 62 61 96**

**42 -** Prod vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ens, épis balles enrubannées livrées St Galmier
✆ **04 77 36 74 81**

**69 -** Vends maïs ensilage secteur Monts du Lyonnais.
✆ **06 82 65 65 18**

**69 -** Vds. 3h50 ensilage maïs, foin 2017 10T BR 120 x 120, paille 2017 10 T BR 120x120.
✆ **06 12 77 58 15**

**84 -** Vends raisins de cuve grenache carignan. Dispo.
✆ **06 23 85 43 73**

**89 -** VENDS luzerne 2016, bottes rondes 120 x 120, 80 € la tonne (réf. 350C)
✆ **06 87 50 82 50**

## Fourrage

**21 -** VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24 -**
**06 36 55 35 37**

**39 -** Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

**SAS MENET**
**NEGOCE TRANSPORTS**
**VDS PAILLE, FOIN,**
**Année 2017 sur les départements 03, 12, 15, 18, 19, 23, 36, 42, 58, 63, 71.**
**Contact : 06.75.75.15.08**

**58 -** VENDS foin bottes rondes, diam. 130 ou 150. Livraison possible (réf. 360D)
✆ **06 08 78 05 01**

**70 -** Agriculteur vds foin 2017 certifié AB, 1ère qualité, prix à définir.
✆ **06 82 34 19 31**

## Pépinière

**26 -** Vds plants de lavadin Grosso 06 10 23 85 14
✆ **06 10 23 85 14**

## Propriété

**39 -** Entre Salins-Arbois, vends chalet Chauvin 10 ans, 135 mètres carrés sur 25 ares + dépendances bois garage
✆ **03 84 37 91 59**

## Bâtiments

# Divers

**38 -** Vends 2 portes de garage 3 m. de haut 1m90 de large chacune : 800 euros les 2.
✆ **06 91 80 13 93**

**58 -** VENDS poutres en chêne neuves : 1 de 5,90, 25 x 14, - 2 de 5.90, 24 x 13, - 1 de 5.15, 18 x 16, - planches neuves chêne et merisier (réf. 360A)
✆ **03 86 58 31 61**

**71 -** Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

# Offre

## Emploi

**01 -** Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct-nov
✆ **0676031455**

**38 -** Expl. agri cherche chauffeur pour compléter équipe motivation expérience et connaissances mécaniques exigées permis B indispensable.
✆ **06 27 29 44 97**

**69 -** Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste CDI.
✆ **04 78 47 93 45**
**ou contact@terresdorees.fr**

## Service

**89 -** Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ **03 86 55 98 85**
**ou 06 86 01 50 99**

# Animaux

## Divers

**42 -** Vds urgent VL prim'holstein prêtes + salle de traite cause reconversion
✆ **06 79 96 24 24**

**AGRI STANDARD 2000**
A partir de 22 €/m²
**HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE**
**Tél. : 03 24 54 24 35**
**www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES**

# ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services


















# PORTES OUVERTES d'élevage

## PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES

**15 16 SEPT. 2017**

### Saône-et-Loire

- **EARL COTHENET BERNARD** - CHAMPLONG 71420 DOMPIERRE SOUS SANVIGNES
- **GAEC BEAUDOT** - LE FOUR - 71420 CIRY LE NOBLE
- **GAEC DES CHATAIGNIERS** - LES VOISOTTES - 71670 LE BREUIL
- **CIRON RICHARD** - LE REVE - 71130 CHASSY
- **EARL DES QUATRE SAISONS** - LA BROSSE - 71700 BOYER
- **GAEC D'AZU** - AZU - 71230 - ST ROMAIN SOUS GOURDON
- **SCEA DES THEVENOTS** - LES THEVENOTS 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **GAEC GORDAT DUSSABLY** - LA BELUZE - 71600 VOLESVRES
- **GAEC MORIN** - LE JUGNY - 71430 ST AUBIN EN CHAROLLAIS
- **GAEC COMEAU** - LA FIOTTE - 71210 ST EUSEBE
- **GAEC DE NOLAT** - NOLAT - 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **EARL DOUHARD** - CEFRIN - 71130 VENDENESSE/ARROUX
- **GAEC PLUCHAUD Paul & Julien** - ETERNES 71430 SAINT VINCENT BRAGNY
- **GAEC DESCOMBES** (ELEVAGE LIMOUSIN) - BOUCANSAUD 71300 MARIGNY
- **EARL VINCENT SEBASTIEN** - AZY - 71420 CIRY LE NOBLE
- **EARL CLEMENT DAVID ET JM** - COLLANGES 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES
- **GAEC JACOB** - MESSEUGNE - 71460 SAVIGNY SUR GROSNE
- **GAEC BONNOT** - LA FORET - 71220 LA GUICHE

### Côte d'Or

- **GAEC DU CHAUDEAU** - 3 RUE AMONT - 21350 THOREY SOUS CHARNY
- **GAEC HENRIOT** - 12 GDE RUE - 21700 VILLEBICHOT
- **MORIN Thomas** - Rue du Stade - 21140 SAINT-EUPHRÔNE

Liste des animaux sur : **www.feder.coop** Espace CoopRepros

**Disponibilité et large choix d'animaux prêts à la saillie**

**Vos interlocuteurs spécialisés en génétique**

**Emmanuel Plasson** (secteur 03-71)
06 10 82 11 10
**Thibault Chevailler** (secteur 01-58 -71)
06 08 94 76 21
**Geoffrey Rémy** (secteur 21-89)
06 77 65 94 93

**PORTES OUVERTES** 29, 30 SEPTEMBRE et 1ER OCTOBRE AVEC LES ÉLEVAGES

| | | |
|---|---|---|
| **Gaec SAVRE** | Domaine Fleury - 58300 Decize | 06 89 28 18 82 |
| **Scea RAYMOND JC ET S** | Villecourt - 58300 Decize | JC 06 81 06 35 07<br>SOPHIE 06 87 47 38 99 |
| **Earl BAUDOT RAYMOND** | Villecourt - 58300 Decize | 06 80 20 55 39 |
| **Gaec TOUILLON MOIRON** | Le Grand Saisy - 58300 Decize | 06 19 82 08 94 |
| **Pierre BERNARDET** | Crécy-les-Forges - 58300 Decize | 06 16 63 93 25 |

**PORTES OUVERTES**
**Vendredi 22 et Samedi 23 septembre**
taureau 18 mois, veaux de l'année, qualification IBR A HBC ou non
**Gaec PAUTET**
Le Bois Gizet - 58170 Savigny Poil Fol
03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38
06 09 40 50 63

**PORTES OUVERTES**
Samedi 23 et dimanche 24 septembre
**Olivier VIEUX**
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
**07 86 72 80 09**
**VEAUX de l'année - TAUREAUX adultes et 18 mois**
élevages HBC, IBR A, TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé




GRAND CHAMPION NATIONAL COURNON 2016
*FILS D'HOLIDAY À VENDRE*

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
**Gaec CADOUX Bernard et fils**
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
**PORTES OUVERTES** visite de l'élevage au pré
les 22, 23 et 24 septembre
40 taureaux de 18 mois - 30 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
**VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS**
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

**EARL BERGER**
Stéphane vous ouvre ses portes les
**15-16-17 Septembre**
à Lenteur 58250 Ternant
06 25 72 20 74 06 03 61 72 87
Exposition au prés de taureaux charolais, 18 mois et veaux qualification IBR : A-TGS

**PORTES OUVERTES**
**les 16 &17 SEPTEMBRE**
- Élevage HBC
- Taureaux de 18 mois
- Veaux de l'année

**Gaec MENETRIER PARIZOT**
Hameau de Barain - 21350 Avosnes
03 80 33 49 80
06 88 00 66 35
06 85 60 71 73

**Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017**
**EXPOSITION VENTE**
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny – 71- ISSY L'EVEQUE
- **BAUDIN François (HBC) – 06 87 57 81 81**
- **EARL BUTEAU (HBC) – 06 22 33 68 46**

Garanties sanitaires - Livraison assurée - *Le meilleur accueil vous sera réservé*

## Bovin

www.agri-video-system.com
VISIONAUTE
DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE ROBOTS DE SURVEILLANCE AGRICOLE
DOOMIE
ÉCONOMIQUE EFFICACE ROBUSTE
SOFIE
Plus d'infos : Romain Chabert 06 80 41 11 04

**01 -** Vds très grosse génisse Prim'Holstein terme 1/10 très bonnes origines
✆ **06 98 36 65 15**

**21 -** Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

**38 -** Vds taureaux Limousin 1 an père inscrit bonne conformation vêlage facile ind IBR
✆ **04 76 06 03 82 HR**

**42 -** Vds troupeau Montbéliard cse décès + vaches pleines 09/17 à 04/18 + génisses saillies et à saillir + lots petites génisses 2016
✆ **06 30 13 34 19 ou 06 32 59 30 15**

**58 -** Elevage HBC, EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 9 et 18 mois SC et cornus, génotypés, bonne qualité maternelle, TGS (réf. 350B)
✆ **06 08 78 05 01**

**69 -** Vend génisses Montbs terme sept-oct Larajasse.
✆ **06 60 15 05 59**

**69 -** Cse cess lait vend génisses pleines MO Indemne IBR vacciné FCO velage sept. oct. Blanc.
✆ **06 18 24 47 69**

**71 -** Vends 50 taureaux 20 mois, HBC, repro., T. B. qualité, T. B. origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vds cse cessation génisses 30 mois, vaches charolaises HBC gestantes, taureaux 18 mois.
✆ **03 85 24 15 93**

**71 -** Elevage charolais HBC, portes ouvertes les 29, 30 septembre et le 1er octobre 2017. Vente de veaux mâles de l'année, 60 taureaux de 20 mois (N.I.), 30 génisses de 20 mois (N.I.). Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr. Gaec Bonnot Fernand et fils. 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vends 5 génisses montbéliardes pleines, terme à partir du 15 septembre.
✆ **03 85 50 41 87**

## Ovin

**26 -** Vds cse cessation 95 brebis de 2 à 7 ans Mérinos Précoce mise bas à partir du 15/10.BE sanitaire 100 euros HT
✆ **04 75 60 31 91**

**58 -** VENDS agneaux reproducteurs CHAROLLAIS non inscrits, bonnes origines. Pannetier Jean-François (réf. 3602)
✆ **06 83 24 55 99 - 06 95 33 09 30**

**3ème Vente Nationale d'AGNELLES à Charolles**
**Jeudi 14 septembre 2017**
**Plus de 200 AGNELLES**
Entrée libre - Repas sur place
Organisée par l'OS MOUTON CHAROLLAIS
**Hall des Expositions 71120 CHAROLLES**
Rens. **03 85 24 00 18** ou mouton.charollais@orange.fr
www.mouton-charollais.com

**71 -** 3e vente nationale d'agnelles le jeudi 14 septembre 2017 de 10 H à 17 H (avec plus de 200 agnelles). Organisée par l'OS Mouton Charollais. Hall des expositions - 71120 Charolles. mouton.charollais@orange.fr
✆ **03 85 24 00 18**

**71 -** Achète agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Equin

**18 -** VENDS jument trait avec son poulain et chevaux sport, dociles, non dressés (réf. 36VB1)
✆ **06 10 65 06 92**

## Volaille-Lapin

**21 -** VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 1er au 9 septembre : de 1 à 25 poules (3 €), de 26 à 50 (2.50 €), de 51 à 100 (2 €), et plus de 100 (1.50 €). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 340D)
✆ **06 80 41 58 75**

## Chien

**26 -** Vds 3 chiots border collie non LOF nés le 20/01/2017, parents excellents mere lisa 158wem Siret 34924390700012.
✆ **06 83 49 81 50**

**71 -** Vends portée de 5 chiots Beauceron, non Lof, nés le 30.06.2017, mère n° 250269810518746, Siren n° 26325645042, prix 200 euros.
✆ **06 18 02 92 83**

## Les offres d'emploi de l'APECITA

*AR007910 - ALSACE*
**FORMATEUR/COORDINATEUR DE FORMATIONS - SECTEUR ACTIVITES HIPPIQUES H/F**
Centre de formations agricoles. En lien avec la coordinatrice du secteur « Activités Hippiques » : assurer des cours théoriques et pratiques pour différentes formations (BAC PRO CGEH, BP JEPS) en tenant compte de la diversité des publics et des particularités des différents dispositifs de formation (voie de l'apprentissage, voie de la formation continue) ; participer à l'organisation pédagogique et administrative du BP JEPS ; coordonner la mise en place des stages courts de professionnalisation ou perfectionnement pour les actifs du secteur équestre : définition des thématiques de stages/réponses aux appels d'offres/recrutement des stagiaires/organisation et animation des stages ; participer activement au projet du centre, en particulier en termes de promotion et de développement des activités. Formation filière « activités équestres » niveau BAC+2 minimum (DEJEPS, DESJEPS ou BEES2, Licence...). Connaissance du monde du secteur équestre impérativement et de la formation souhaitée. Expérience en formation appréciée. Sensible à la pédagogie, à l'écoute des individus, appréciant le travail en équipe, sens de l'organisation. Poste à pouvoir au 01/11/2017. CDD 1 an (temps plein) avec reconduction possible (statut de cadre contractuel de droit public). Rémunération selon grille fonction publique, avec prise en compte possible de l'expérience professionnelle liée à la formation. Déplacements à prévoir en Alsace/Lorraine (visites ponctuelles en entreprises).

*AR007916 - NORD OUEST FRANCE - CENTRE EST FRANCE*
**2 DELEGUES TECHNICO-COMMERCIAUX SPECIALISES EN HORTICULTURE H/F**
Fournisseur spécialisé et acteur majeur en Europe du marché de l'horticulture dans la commercialisation de substrats horticoles. Rattaché au directeur commercial, et après une formation interne, vous aurez la responsabilité du développement de notre activité auprès d'une clientèle professionnelle exigeante (grossistes, horticulteurs, maraichers, jardineries, ...) dans votre secteur. Vos missions consisteront à : animer notre réseau de grossistes actuels (formation et suivi de leurs équipes à nos produits) ; développer notre gamme auprès des professionnels. BTSA, Ingénieur avec spécialisation en agronomie/horticulture. Débutant accepté. Personne dynamique, motivée et ayant le sens du relationnel. Postes à pourvoir en CDI. Entrée à convenir ensemble. Rémunération : salaire fixe + prime + avantages. Véhicule mis à disposition. Conditions de travail : Moyenne de 2 nuits/semaine en dehors du domicile.

*12765 - BAS-RHIN*
**RESPONSABLE POINT DE VENTE PRODUITS FERMIERS H/F**
Point de vente collectif regroupant 22 producteurs fermiers locaux. Sur une surface de vente d'environ 250 m², la gamme de produits locaux proposée est très large : fruits et légumes, boucherie, charcuterie, volailles, poissons, produits laitiers et fromages, miel, pain, eaux de vie, vins et crémants. La structure emploie actuellement 9 salariés et recherche un poste de « Responsable de magasin H/F ». Sous l'autorité du Président et en lien avec les responsables des commissions thématiques, vous aurez en charge la coordination de l'ensemble des activités du magasin sur les plans commercial, financier et humain : Développement de la politique commerciale du magasin : proposition et mise en oeuvre d'animations et d'opérations de communication, mise en place de partenariats, animation des réseaux sociaux et du site internet...

Management de l'équipe de 9 salariés : répartition des missions, établissement du planning, formation, gestion RH, ... Gestion administrative : suivi des ventes et réalisation de statistiques, Gestion des frais généraux : gestion des stocks et commande de matériels ou consommables, entretien des locaux, maintenance des équipements... Répartition des tâches lors des permanences des exploitations agricoles associées. Suivi des approvisionnements (producteurs associés et non associés) et organisation de la mise en rayons. Formation supérieure : BTS (management des unités commerciales par exemple), DUT (techniques de commercialisation), Licence ou Master en commerce, distribution, marketing ou gestion. Formation en marketing, communication et management. Expérience exigée en management, travail en équipe. Expérience exigée dans la vente de produits alimentaires. Connaissance des produits fermiers. Personne polyvalente, organisée, force de proposition. Capacité d'adaptation aux différents interlocuteurs, réactivité, dynamisme, qualités relationnelles, disponibilité, autonomie, avec capacité de travailler en équipe. Notions de bases de l'anglais, de l'allemand et du dialecte appréciées. Compétences en informatique. Poste à pourvoir dès que possible, en CDI (temps plein), statut cadre. Rémunération selon profil et expérience. Poste avec perspectives d'évolution.

*AR007982 - ALSACE*
**ADMINISTRATEUR DES VENTES H/F**
Société de Négoce de Matières Premières pour l'Alimentation Animale. Vous serez en charge d'un portefeuille Client et de sa logistique associée, notamment les achats transports et la planification journalière des programmes. Pour cela, vous serez en relation avec les clients, les fournisseurs et l'équipe commerciale : préparation et organisation des transports, affrètement de la marchandise dans délai imparti et son suivi, renseignement client, conseil et prise de commande, reporting des répartitions, livraisons par commercial, suivi des rotations et rappel de clients si nécessaire, participation aux projets d'optimisation des flux logistiques. Vous dépendrez du Service Planning auprès duquel vous rendrez compte de vos activités sous forme de rapports, réunions, commentaires. Bonne connaissance du milieu agricole et de l'élevage. Sens du contact et de la communication. Dynamique, réactif, autonome, goût du challenge. Maîtrise outil informatique/bureautique. Capacité à reporter l'information. Entrée en fonction immédiate. CDI.

*AR007313 - BOURGOGNE*
**COMMERCIAL ADMINISTRATEUR DES VENTES H/F**
Coopérative de céréales biologiques. Le Commercial administrateur des ventes assure la commercialisation des productions végétales AB auprès du portefeuille de clients qui lui est confié. Il devra en particulier dans l'exécution de ses missions : Gérer la commercialisation avec les clients confiés selon objectifs définis. Respecter ces caractéristiques dans les engagements de vente et l'acceptation des cahiers des charges. Respecter les objectifs définis en termes de volumes, prix, marges, rendre compte de ses activités et résultats. Assister les commerciaux dans la préparation des dossiers « grands comptes ». Assurer la fluidité des informations avec les Responsables de l'exécution. De formation supérieure, le candidat devra avoir une expérience commerciale B to B réussie. La mise en marché de productions agricoles est un plus. Rigoureux et autonome, le candidat doit avoir la capacité à travailler en groupe. Maîtrise de l'Anglais et de l'Allemand, langues de travail pour une partie de l'activité. CDD jusqu'au 15 juin 2018. Rémunération fixe selon profil plus variable selon objectifs.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
**Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37**
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
**www.apecita.com** dans la rubrique Emploi

**Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.**

## SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. HOLDYNSKI Micsisof décédé le 03/11/2012 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212005517/CM.

*AL213619545*

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. RANDOULET Raymond décédé le 29/09/2016 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218016801/FH.

*AL213619718*

## NOMINATION

### MDT EXCLUSIF

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social**
**8 Chemin de la Noue**
**21600 LONGVIC**
**RCS DIJON 819 669 680**

Suivant acte SSP du 15/06/2017, le Président a nommé comme nouveau Président M. Youssef DIOURI, demeurant 8 rue 3 Av Ibn El Khatib, 30000 FES AGDAL (MAROC) pour une durée illimitée à compter du 15/06/2017 en remplacement de M. Floris PAYRAUDEAU démissionnaire.

Pour avis

Le Président

*AL213619777*

### OVAKO FRANCE

**Société par actions simplifiée**
**à associé unique**
**au capital de 1.040.000 €**
**Siège social**
**14 rue de Mirande**
**21000 DIJON**
**392 564 019 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal des décisions du 20/06/2017, l'associée unique a pris acte de la fin des fonctions de président de M. Jorge LANGE à compter du 1er juin 2017 et décidé de nommer en remplacement M. Mathias TILLMAN demeurant Tranbarsliden 16 - SE-66532 Karlstad - Sweden.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

*AL213619795*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### HORIZONS DEVELOPPEMENT

**EURL au capital de 25.000 €**
**8 rue Villeneuve, 33600 Pessac**
**524543980 RCS Bordeaux**

Aux termes de l'AGE en date du 29/08/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 6A boulevard Montaigne, 21000 Dijon, à compter du 29/08/2017.

**Gérant :** M. Stéphane BLANC, 6A boulevard Montaigne, 21000 Dijon

Radiation du RCS de Bordeaux et immatriculation au RCS de Dijon

*AL213619772*

LEGATIS

### SCI LE CLOS DES ROSES

**Société civile immobilière**
**au capital de 466.000,00 euros**
**Siège social**
**24 rue de la Maladière – 21121 DAIX**
**801 450 248 RCS DIJON**

Aux termes du PV d'AGE du 11/08/2017, il résulte que le siège social de la SCI LE CLOS DES ROSES a été transféré au 13 rue des Bouchardées, 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 11/08/2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

*AL213619786*

LEGATIS

### SCI DES ALCORAMA

**Société civile immobilière**
**au capital de 1.000,00 euros**
**Siège social**
**24 rue de la Maladière – 21121 DAIX**
**534 244 991 RCS DIJON**

Aux termes du PV d'AGE du 11/08/2017, il résulte que le siège social de la SCI LE CLOS DES ROSES a été transféré au 13 rue des Bouchardées, 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 11/08/2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

*AL213619787*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### SARL ALLER DEVELOPPEMENT

Aux termes de l'AGE du 16/06/17 et du procès-verbal de la gérance du 24/07/17, le capital social de la SARL ALLER DEVELOPPEMENT dont le siège est à RUFFEY LES ECHIREY (21490) Zone d'activités du Breuil, 420 917 130 RCS DIJON, a été réduit de 166 062,69 € pour le ramener de 540 950 € à 374 887,31 € par voie de rachat et d'annulation de 10 893 parts sociales appartenant à un associé, à la valeur unitaire de 18,36 €. Puis le capital a été augmenté de 18 568,69 € pour être porté à 393 456 € par incorporation de réserves. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis,

*AL213619766*

### BURGUNDY VENTURES FRANCE

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 4.742.676 €**
**Siège social**
**44 Rue de Longvic 21300 CHENOVE**
**803 559 905 RCS DIJON**

Aux termes de l'AGE du 27 avril 2017 et des décisions du président du 2 juin 2017, le capital social, augmenté de 26.566 € par apports en numéraire, a été porté de 4.716.110 € à 4.742.676 €.

*AL213619775*

### Etude de Mes Denys Chevillon Eric Vincent et Frédéric André Notaires associés à Beaune 3 route de Seurre

**Avis de réduction de capital social**

Suivant acte reçu par Me André le 28 juillet 2017, les associés de la société «Domaine N.C.P.» dont le siège, est à Beaune (21200) 21 rue Eugène Spuller immatriculée sous le n° 398 695 429 au RCS de Dijon au capital de 272 123,25 €, ont effectuée, suite à un retrait d'associé, une réduction de capital social par retrait partiel d'actif social d'un montant de 178.300 € et de le porter à 233 248,50 €.

Par suite le capital social est ainsi composé :

**- Ancienne mention :** le capital social est fixé à la somme de 272 123,25 € divisé en 1 785 parts de 152.45 € chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

**- Nouvelle mention :** le capital social est fixé à la somme de 233 248,50 € divisé en 1 530 parts de 152.45 € chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le notaire

*AL213619792*

### NC FINANCES

**MODIFICATION DU CAPITAL**

Aux termes d'une décision unanime du 15 juin 2017, les associés de la société civile NC FINANCES, capital : 720000 euros, siège : 34 rue de l'aigle de Meaux 21170 FRANXAULT, 823 823 810 RCS DIJON, ont constaté que le capital était porté à 123 200 euros et ont décidé de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Pour avis

La Gérance

*AL213619794*

## RECTIFICATIF

### MULTISERVICES AUTO DIJON SASU

**RECTIFICATIF** à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 18/08/2017, concernant la société MULTISERVICES AUTO DIJON SASU. Il y a lieu de lire : le lavage, le nettoyage de véhicules, et non pas : le lavage, le nettoyage et l'entretien de véhicules. Admission aux assemblées et droits de votes: tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément: cession non soumise à agrément.

*AL213619782*

## MODIFICATION DE STATUTS

### ALLO PALETTES SODIPAL 21

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2017, la collectivité des associés de la société ALLO PALETTES – SODIPAL 21, SAS au capital de 80.000 Euros, dont le siège est à PLOMBIERES LES DIJON (21370) – Rue du Moulin, immatriculée au RCS de DIJON n°438 782 732, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «SODIPAL 21», à compter de ce même jour. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**- Ancienne mention :** ALLO PALETTES – SODIPAL 21 ;

**- Nouvelle mention :** SODIPAL 21.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

*AL213619769*

### LEADER DISTRIBUTION NEUILLY

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7.500 €**
**Siège social :**
**rue de la Combe aux Métiers**
**21800 NEUILLY-LES-DIJON**
**480 230 333 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal du 29/05/2017, l'associé unique a décidé :

- de nommer en qualité de gérant M. David LACHAL domicilié 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine en remplacement de M. Paul PIRRI ;

- de ne pas dissoudre la société malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;

- d'augmenter le capital social d'un montant de 378 990 € par émission de 25 266 parts sociales de 15 € chacune pour le porter à 386 490 € puis de le réduire de 378 990 € par annulation de 25 266 parts sociales de 15 € chacune afin de le ramener à la somme de 7 500 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon

*AL213619770*

### LOUIS MAX

**SA au capital de 3.225.240 Euros**
**6, rue de Chaux**
**21700 Nuits Saint Georges**
**391 539 756 RCS Dijon**

Aux termes du procès verbal du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2017, il a été

décidé de nommer en qualité de :

- Président du Conseil d'Administration : Monsieur Stanko Subotic demeurant 21 bis chemin de Byron 1223 Genève Suisse, en remplacement de Monsieur Jean François Joliette démissionnaire de ses fonctions de PCA mais continue d'exercer ses fonctions de Directeur Général,

- Directeur Général Délégué : Monsieur Felipe Daelli demeurant Street Slobode bb - Sveti Stefan (Montenegro)

Mention en sera faite au RCS de Dijon

*AL213619773*

### SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 13 octobre 2016 le conseil d'administration de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable minimum de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 7, Boulevard Rembrandt, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°015 950 173, a pris acte du décès de M. Yves VOIRIN, administrateur non remplacé.

Par délibération du 20 juin 2017, la collectivité des associés de la société sus-mentionnée, a décidé de la désignation en qualité de membre du conseil d'administration de M. Bernard MATHEY, demeurant à DIJON (21000) – 15, rue du Château, et de M. Robert RORATO demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850) – 32, rue de la Tirbaude, pour une durée de 6 ans à compter du 20 juin 2017.

Mention sera faite à RCS de DIJON.

Pour avis.

*AL213619776*

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats**
**15 A Avenue du Château**
**Saint-Georges-sur-Baulche**
**B.P.173**
**89003 AUXERRE CEDEX**

### SARL R.A.D.P.

**(RESTAURATION ANCIENNES DEMEURES - PATRIMOINE)**
**Société à responsabilité limitée transformée en**
**société par actions simplifiée**
**Au capital de 13 720,41 euros**
**Siège social**
**Grande rue Fontaines en Duesmois**
**21450 BAIGNEUX LES JUIFS**
**RCS DIJON 411 985 252**

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2017, l'Assemblée Générale

Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté

le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient R.A.D.P. (RESTAURATION ANCIENNES DEMEURES – PATRIMOINE)

Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 13 720,41 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Monsieur Jean-Yves PAUTRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIETE :**

Monsieur Jean-Yves PAUTRE demeurant 2 rue du Canal 21500 COURCELLES LES MONTBARD

Pour avis

Le Président

*AL213619781*

### EARL CHRISTOPHE ROUMIER

**Exploitation Agricole**
**à Responsabilité Limitée**
**au capital de 46.469,42 euros**
**Siège social**
**4, rue de Vergy 21220 Chambolle Musigny**
**789 059 151 RCS Dijon**

Par décision de l'associé unique et décision unanime des associés du 10 août 2017, et sous condition suspensive de réalisation définitive d'une cession de parts sociales intervenue le même jour, il a été décidé de transformer la société en Société Civile d'Exploitation Agricole et de modifier en conséquence :

- la dénomination sociale qui devient SCEA CHRISTOPHE ROUMIER

- l'objet social qui devient : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; ainsi que toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Monsieur Christophe ROUMIER a été confirmé dans ses fonctions de gérant.

Pour avis,

La gérance

*AL213619785*

## FUSION

### ASSOCIATION ADMR DE MONTBARD/ SEMUR

**Association loi 1901**
**Siège social**
**Mairie de Montbard/Semur**
**21500 MOUTIERS ST JEAN**
**N°SIRET : 342 113 347 00039**

Date de la déclaration en Préfecture : 19 juin 1987

Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)

Objet social :

1. aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 30 Août 2017 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 18 octobre 2017 la décision de dissolution de l'Association et de transfert de l'intégralité des actifs au 1ER Novembre 2017 à l'association départementale ADMR des Grands Crus immatriculée sous le Siret n°482 899 846 00018 dont le siège est situé



## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE COTE D'OR

**Appel à Candidatures du 05/09/2017**

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**Cmne de VOLNAY:** Vigne AOC Volnay 1er Cru - Objectif : Maintien du fermier sur la parcelle.

8 a 80 ca - Les mitans: AD-41

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/09/2017 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL213619797*

60L avenue du 14 juillet, 21300, CHENOVE (date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005) et dont l'objet est identique.

Evaluation et engagement actif et passif de l'Association ADMR de Montbard/Semur :

Actif NET :

- Actif apporté..... 95 423.50 €

- Passif pris en charge.....81 947.10 €

**SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 13 476.40 € (Treize mille quatre cent soixante-seize euros et quarante centimes) AU 31 MAI 2017.**

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et 3b Rue Carnot à Montbard.

*AL213619790*

### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ADMR DES GRANDS CRUS

**Association loi 1901**
**Siège social**
**60L avenue du 14 juillet**
**21300, Chenôve**
**N°SIRET : 482 899 846 00018**

Date de déclaration en préfecture : 2 juin 2005

Département de parution de l'avis : Côte d'Or (21)

Objet social :

1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.

2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert

Le Conseil en date du 11 Août 2017 a arrêté le projet et décidé de soumettre à l'AGE le 23 Octobre 2017 la décision de reprise des activités et des actifs au 1er Novembre 2017 de l'Association ADMR de Montbard/Semur immatriculée sous le Siret n°342 113 347 00039 dont le siège est situé à la Mairie de Moutiers St Jean (date de déclaration en préfecture : 19 Juin 1987). L'objet est identique à celui de l'Association départementale ADMR des Grands Crus.

Evaluation actif et passif de l'ADMR de Montbard/Semur :

Actif NET :

- Actif apporté..... 95 423.50 €

- Passif pris en charge..... 81 947.10 €

**SOIT UNE SITUATION NETTE POSITIVE DE 13 476.40 € (Treize mille quatre cent soixante-seize euros et quarante centimes) AU 31 MAI 2017.**

Les adhérents peuvent consulter le projet dans les locaux respectifs des associations ADMR :

- 60L Avenue du 14 juillet à Chenôve et 3b Rue Carnot à Montbard.

*AL213619791*

## CESSION

### CESSION FONDS DE COMMERCE

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

Suivant acte reçu par Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 18 août 2017, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 23 août 2017, Dossier 2017 34221, référence 2017 N 00705, Enregistrement 3660 €, contenant :

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Par :

La société dénommée LES ARTISTES, société à responsabilité limitée, au capital de 7 500,00 Euros, dont le siège social est à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 38, rue Lazare Carnot, identifiée sous le numéro SIREN 478 211 048 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

Au profit de :

La société dénommée LA BRASSERIE DE LA MAREE, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000,00 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000), FRANCE, 18 boulevard de Verdun, identifiée sous le numéro SIREN 830 536 850 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

**D'UN FONDS DE COMMERCE** de bar, brasserie, connu sous l'enseigne et le nom commercial « BAR DES Z'ARTISTES », sis et exploité à DIJON (21000), 18 Boulevard de Verdun.

Moyennant le prix de : **CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145000,00 €),** s'appliquant :

- au prix de vente des éléments incorporels pour : 112 500,00 €

- et au prix de vente du matériel et mobilier commercial (agencements inclus) (d'après l'état ci-annexé) pour : 32 500,00 €

Ensemble : 145 000,00 €

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON (21000), 6 Rue de l'Ecole de Droit, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Maître Maximilien CHANUT

*AL213619778*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SARL PASCAL PATTE

**SARL au capital de 21 500 €**
**1 bis rue Ernest Champeau**
**21800 Quétigny**
**448 324 731 RCS Dijon**

PV d'AGE du 20/07/2017 : Démission de M. Romain PATTE de ses fonctions de cogérant à compter du 01/06/2017. Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis, la gérance

*AL213619667*

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

**62, rue de Bonnel 69003 LYON**

### CENTRE D'EXPLORATION CARDIOLOGIQUE DE FONTAINE

**Société Civile au capital de 6.000 euros**
**Siège social**
**1 rue des Créots**
**21121 FONTAINES LS DIJON**
**RCS DIJON 539 593 855**

Le 23 Juillet 2017, l'associée unique la SELARL Groupe de Cardiologie Interventionnelle Dijon Bourgogne en abrégé GCIDB (anciennement dénommée SELARL DES DOCTEURS

MOCK-RAVISY-DENTAN) a nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée Monsieur Guillaume MOLINS demeurant 1 impasse de la Charme 21490 NORGES LA VILLE.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

*AL213619774*

## NON DISSOLUTION

### CNPG FINANCES

**SARL au capital de 3.000 €**
**5B rue Verniquet, 21000 Dijon**
**808997027 RCS Dijon**

**PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL**

Aux termes de l'AGE en date du 28/08/2017, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

*AL213619771*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### S.I. FUNERAIRE

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 10 000 €**
**Siège social : 183 Rue d'Auxonne**
**21000 Dijon**
**R.C.S. : Dijon 808 316 657**

**Avis de dissolution**

La société S.I FUNERAIRE sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 30/06/2017 souscrite par la SARL POMPES FUNEBRES DIJONNAISES ET MARBRERIE, associée unique, société à responsabilité limitée au capital de 162 400 €, ayant son siège social 211 B Rue d'Auxonne 21000 Dijon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 509 990 149

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret no 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL S.I. FUNERAIRE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal

*AL213619759*

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU ROND POINT

**SCI au capital de 1000,00 €**
**Siège social :**
**10 C Rue Georges Bernanos, 21000 Dijon**
**440 325 819 RCS de Dijon**

L'AGE du 30/04/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2017,nommé en qualité de liquidateur M. TREUILLET Stéphane, demeurant 10 C Rue Georges Bernanos, 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Dijon

*AL213619761*

**ANNONCES LEGALES**
03 80 78 90 42

## JEANIK

**SCI au capital de 78000 €
Siège social
10 rue Eiffel
21160 Corcelles-les-Monts
485 154 892 RCS de Dijon**

L'AGE du 02/08/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. TOURTE JEAN, demeurant 10 rue Eiffel, 21160 Corcelles-les-Monts et fixé le siège de liquidation au siège social.

L'AGO du 02/08/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Radiation du RCS de Dijon

*AL213619779*

### ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## LA DIVA

**AVIS DE CONSTITUTION**

Acte SSP du 07/08/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** LA DIVA,

**Siège social :** 66 avenue du Général de Gaulle, Genlis (21110),

**Objet :** Restaurant, bar, brasserie ;

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** 10 000 € par apport en numéraire.

**Gérance :** Jean-Bernard JACQUES et Séverine JACQUES demeurant ensemble 6 rue des Monginets, Izier (Côte d'Or),

**Immatriculation :** Au RCS de Dijon

Pour avis, le gérant

*AL213619722*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/07/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CMB Diététique

**Objet social** : Le commerce de détail de produits diététiques et le conseil en matière de nutrition et de diététique

**Siège social** :7, rue St Germain, 21121 Darois.

**Capital** : 10000 €

**Durée** : 99 ans

**Président** : Mme MATHIEU Charlotte, demeurant 7, rue Saint Germain, 21121 Darois

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives de la société. Chaque action donnant droit à une voix.

**Clause d'agrément :** Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Dijon

*AL213619725*

## SCI LAUREST

Par SSP du 28/08/2017, il a été constitué une société :

**Dénomination sociale :** SCI LAUREST

**Forme :** SCI

**Capital :** 1.000 €

**Siège :** 5 Route Nationale – ZAE La Boulouze – 21110 FAUVERNAY

**Objet :** en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** La société SARL LAPIERRE, ayant son siège social Grande Rue à BROIN (21250), 342.090.842 RCS DIJON, représentée par M. Laurent LAPIERRE

RCS DIJON

Pour avis.

*AL213619767*

**S.C.P «Didier MARCHAND et Christian PORTRAIT
Notaires associés»
19 rue Marcel Aymard
86200 Loudun**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Didier MARCHAND, notaire à LOUDUN le 31août 2017, il a été constitué pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POITIERS, une Société Civile Immobilière dénommée «VIARD» ayant son siège social à SAINT-APPOLINAIRE (21850), 35 rue Paquier d'Aupré, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. Le capital social est de 250.000,00 euros. Monsieur Benoît VIARD et Madame Yvonne CERONI, demeurant ensemble à l'adresse du siège social, ont été nommés gérants pour une durée illimitée. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception des cessions entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé.

*AL213619783*

**ANNONCES LEGALES**

legales@terres-de-bourgogne.net

**S.E.L.A.S « Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER
et Thomas ROQUEL,
notaires associés »
LEGATIS
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 DIJON**

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD notaire à DIJON, le 4/09/2017, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination :** « SCI DU GRAND BO »

**Siège :** MARSANNAY LA COTE (21160), 31 Rue de la Pièce Léger.

**Durée :** 99 ans

**Objet :** acquisition, propriété, la mise en valeur, et administration de tous biens et droits immobiliers.

**Capital social :** 1.000 €

**Gérant :** M. Jean Sébastien Albert MERKEL et Mme Séverine GERARDIN, dt tous deux à FENAY (21600), 22 Rue Sainte Bénigne Domois.

Clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux sauf associé, conjoint ainsi qu'entre descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'au conjoint, ascendants et descendants, aux associés et à leur conjoint.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis et mention

Me VIARD, Notaire.

*AL213619793*

# NIÈVRE

### ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## EARL LE CAVALETTI NIVERNAIS

**SC au capital de 7500 €
Siège social
20 Rue de Remeron, 58000 Saint-Éloi
798 688 685 RCS de Nevers**

L'AGE du 30/06/2017 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 7 500 euros, à 77 500 euros.

Modification au RCS de Nevers

*AL583619780*

### ➜ CONVOCATION

## CGA CSO

**69 avenue de Lattre de Tassigny
18023 BOURGES CEDEX
N° Siret
350 466 876 00017 – APE : 6920 Z**

**AVIS DE CONVOCATION**

Les adhérents du CGA CSO sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 28 septembre 2017 à 14h30 au CGA CSO- 69 Avenue de Lattre de Tassigny - 18023 BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Evolutions statutaires

- Approbation du projet de fusion par absorption de l'AGAPLE par l'OMGA CGACSO, approbation des apports et de leur évaluation

- Délégation de pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités

*AL583619798*

### ➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Maître Emilie CLEME
10 AVENUE SAINT JUST
58000 NEVERS
TEL : 03.86.21.96.41**

**Maître Martine MESPELAERE
37 AVENUE JEAN-BAPTISTE LEBAS
59100 ROUBAIX
TEL : 03.28.36.94.42**

**A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE NEVERS
PLACE DU PALAIS**

**LE MARDI 3 OCTOBRE 2017 A 10H30**

une maison à usage d'habitation

SISE A LA CHARITE SUR LOIRE, 15 RUE DE LA VIOLETTE

REPRISE AU CADASTRE DE LADITE VILLE

SECTION BH N°98 POUR 4 A 57 CA, ET SECTION BH N°99 POUR 5 A 70 CA

CLASSE ENERGIE : DPE VIERGE

MISE A PRIX : 20 000,00 €

(VINGT MILLE EURO)

Consultation du cahier des conditions de vente au Palais de Justice de NEVERS

*AL583619782*

### ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## MTE MON TERROIR A EMPORTER

**SAS au capital de 2000€ porté à 77 000 €,
Siège
14 route de Cercy la Tour
58300 Saint Hilaire Fontaine
820964922 RCS Nevers**

safer Bourgogne Franche-Comté

### ➜ AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE LA NIÈVRE

**Appel à Candidatures du**

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**Cmne de LIVRY**

**Avec bâtiments habitation et exploitation:**

36 ha 88 a 02 ca - Champ lafont: C-140 - Dechiffre de l etang: C-139 - Fortichy: C-143-144-145 ZN-89 - Les coques: C-146 - Les jalottes: ZT-1 - Les tardees: C-149-373[151]-375[152] - Pre de bout: C-141 - Pre de la maison: C-142(*)

**Et, par extension, Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:**

11 ha 44 a 75 ca - Bruyeres de fortichy: F-5 - Champ du beau: F-166-167 - Etang debout: F-169 - Les quatre vents: F-162-163-164 - Pre debout: F-168

**Cmne de LIMON**

**Massif forestier:**

24 ha 03 a 75 ca - Grande jarnosse: C-146 - Les saules: C-413[126] - Les usages: C-202 - Taillis pinet: C-178 - Vigne des perrins: C-414[135]

**Cmne de MARZY:**

1 ha 02 a 01 ca - Les genicieres: BL-218 - Les rompees: BL-216

**Cmne de MONTREUILLON**

**biens loués sur la totalité de la surface:**

2 ha 23 a 50 ca - Les bordes: A-253 - Les nasses: G-222 - Les souvis: A-219 - Pre derriere: A-174 AA 58 17 0062 01

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/09/2017 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL583619801*

Le 7/7/17, l'AGE a décidé de transférer son siège social au Rue Maréchal Lyautey 58000 Nevers à compter du 5/7/17 et modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Le 7/7/17, suivant acte reçu par Maître Yves PAPOT, notaire à Fours (58250) 13 route de Decize, il a été décidé d'augmenter le capital de 75000€ par apport en numéraire et modifier les articles 6 et 7 des statuts.

*AL583619729*

## S'IL VOUS PLAIT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 Rue Ferdinand Gambon
58000 Nevers
RCS Nevers 830 841 144**

Par décision en date du 10/08/2017, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient MP SIGNATURE à compter de cette date et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Nevers.

Pour avis. La Présidente.

*AL583619764*

## SCEA PIGNOT DE MINGOT

**Société Civile d'exploitation Agricole
Mingot - 58160 Druy-Parigny
Au capital social de 419 000 euros
RCS Nevers- N°501 941 470**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2017, il a été procédé à l'augmentation du capital social par apport en numéraire, le portant à 590 500 euros, à l'entrée de nouveaux associés indéfiniment responsables et cogérants, M. et Mme Thomas Hervé et Servane, demeurant Le Bois Vieux - 58260 Thianges, au retrait de l'associée, Mme Pignot Sylvie et au retrait de la gérance de M. et Mme Pignot Marc et Sylvie. Modification sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

*AL583619771*

## DISTRILEADER LOIRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000,21 €
Siège social
Rue Henri Bouquillard Champs des Noyers
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 743 082 R.C.S. Nevers**

Aux termes du procès-verbal du 23 juin 2017, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Franck FRAS, Madame Julie GALY domiciliée 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE; et a pris acte du non renouvellement du commissaire aux comptes suppléant AUDITEX.

Mention au R.C.S. de NEVERS.

*AL583619786*

## ASTRA NEVERS

**Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social :
16 AVENUE FELIX FAURE
75015 PARIS
828 951 574 R.C.S. Paris**

Par AGE du 23 juin 2017, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « Astra Recyclage » et de transférer le siège social à l'adresse suivante : 6 Route de la Zone Industrielle 58000 SAINT-ELOI. Les articles 3 (dénomination) et 4 (siège social) des statuts ont été modifiés corrélativement.

Président de la Société : SAS E.B.P. 95 Rue Charles Auguste Coulomb – ZAC de la PMA 62510 ARQUES

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Nevers.

*AL583619789*

### ➜ FUSION

## AVIS DE PROJET DE FUSION

**PEP 21,** ass. loi 01/07/1901, décl. 20/09/1928 (JO 27/09/1928), siège 28 rue des Ecayennes - 21000 DIJON, SIREN 424 038 636, objet : assistance éducative, matérielle et la protection morale aux enfants, adolescents et adultes (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU DOUBS,** ass. loi 01/07/1901, décl. 05/03/1929 (JO 20/03/1929), siège 14 rue Violet - 25000 BESANCON, SIREN 778 298 299, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA NIEVRE**, ass. loi 01/07/1901, décl. 09/01/1932 (JO 20/01/1932), siège 64 route de Marzy - 58000 NEVERS, SIREN 778 478 321, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap ; participer à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle. (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'YONNE,** ass. loi 01/07/1901, décl. 22/07/1926 (JO 3/08/1926), siège 12 bis, boulevard Gallieni - 89000 AUXERRE, SIREN 778 647 792, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents et des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap; participer à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et personnelle (ass. absorbée),

**Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté**, ass. loi 01/07/1901, en cours de constitution, siège 30 B, rue Elsa Triolet - 21000 DIJON, objet : gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sanitaires et des activités d'éducation et de loisirs et le développement de toute activité compatible avec les statuts de la Fédération Nationale des PEP. Pour ce faire, elle pourra prendre toutes les initiatives adéquates et notamment répondre à des appels à projets ou se porter candidate à des marchés publics concernant l'attribution d'autorisation de gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sanitaires et/ou des activités d'éducation et de loisirs, (ass. absorbante nouvellement crée)

Selon acte SSP à Dijon le 07/07/2017 les ass. absorbées ont établi le projet de leur fusion par voie de création de l'ass. nouvelle « Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté «.

L'opération serait réalisée sur la base des situations comptables des associations absorbées arrêtées au 30 avril 2017, soit :

- PEP 21 : actif : 51 246 714 € ; passif : 51 246 714 € ; situation nette : 17 706 177 €

- PEP 25 : actif : 6 883 923 € ; passif : 6 883 923 € ; situation nette : 1 333 025 €

- PEP 58 : actif : 1 038 454 € ; passif : 1 038 454 € ; situation nette : 443 907 €

- PEP 89 : actif : 6 912 400 € ; passif : 6 912 400 € ; situation nette : 1 947 081 €

Les éléments d'actif et de passif de chacune des ass. absorbées seraient transmis pour leur valeur nette comptable, dans l'état dans lequel ils se trouveront au 01/01/2018 à 0 heure.

Les organes délibérants devraient prononcer la dissolution des ass. absorbées le 11/10/2017, sous condition suspensive de la constitution de l'ass. nouvelle par décision des organes délibérants du 08/11/2017 et la fusion prendrait effet le 01/01/2018 à 0 heure.

L'ass. absorbante reprendra l'ensemble des biens et engagements contractés par les ass. absorbées et poursuivra leurs activités.

Les créanciers des ass. absorbées dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition auprès du TGI du siège de l'ass. débitrice dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14, L. 236-20 et L. 236-21 du C. com. Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

*AL583619794*

### ➜ CESSION

## CESSION

Suivant acte SSP du 28 juillet 2017 enregistré le 04 août 2017 au SIE de NEVERS,

Dossier 2017 16865, référence 2017 A 01065,

**EXPRESS AUTOMOBILES SERVICES**

SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 5 route de Lyon 58000 CHÂLLUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 482 012 994,

A cédé à

**SPEED AUTO CHALLUY**

SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 5 route de Lyon 58000 CHÂLLUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 830 806 212,

Son fonds artisanal et commercial de réparation, vente et montage d'équipements

et accessoires automobiles qu'elle exploitait à CHALLUY (58000) 5 route de

Lyon.

Cette vente a été consentie au prix de 50 000 euros, avec entrée en jouissance

au 28 juillet 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix

jours de la publication au BODACC, au Cabinet LEGALYS CONSEILS 3 rue du Bengy

58640 VARENNES VAUZELLES .

*AL583619791*

### ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES**

## EARL ISLE ET SORNAY

**Au capital de 68 250 €
Domaine de l'Isle
58240 Mars sur Allier
327 743 050 RCS Nevers**

Selon l'AG du 26/06/2017, M. Jean-Jacques MARX, dmt à MARS/ALLIER (58240), rue de Maré, a démissionné de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour.

Mention au RCS de NEVERS

Pour avis.

*AL583619784*

## LOCATION-GERANCE

Par acte SSP en date du 23/6/2017, la SAS « ASTRADEC » au capital de 355.576,95 € dont le siège est sis 16, Avenue Félix Faure 75015 PARIS, RCS PARIS 448.713.040 représentée par son Président, Monsieur Eric Bée, a donné en location-gérance à la SAS « ASTRA RECYCLAGE » au capital de 50.000 € dont le siège est sis 6, Route de la Zone Industrielle 58000 SAINT-ELOI, RCS PARIS (en cours de transfert à Nevers) 828.951.574, un fonds de commerce et d'industrie de récupération de métaux ferreux et non ferreux, ainsi que toutes matières récupérables et recyclables, le transport et le courtage de déchets industriels, la location et l'enlèvement de caissons et bennes et la valorisation de déchets, exploité sur deux sites dont le site sis 6 Route de la Zone Industrielle 58000 SAINT-ELOI, pour une durée de cinq années à compter rétroactivement du 18 Mars 2017, renouvelable par année par tacite reconduction

*AL583619788*

Alciat-Juris Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

## SARL CHATEL CHAUFFE

**SARL au capital de 8 000,00 euros
Siège social
16, rue du Président Wilson
58500 Clamecy
RCS Nevers 440 519 783**

Il résulte de la décision des associés du 31/07/2017, les modifications suivantes

dans l'avis antérieurement publié :

**ANCIENNES MENTIONS**

**Gérant :** M. Olivier BERGEROT, né le 29/11/1978 à BEAUNE (21), dmt à MERY SUR YONNE (89), La Croix Ramonet.

**NOUVELLES MENTIONS**

**Gérant :** M. Jean-Luc BOUVART, né le 26/05/1963 à CLAMECY (58), dmt à POUSSEAUX (58), 46 rue du Commandant Surugue.

Pour avis, le gérant.

*AL583619795*

### ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

## BIOFORET

**SARL au capital de 15.000 €
Siège social
11 rue de Verdun
58640 VARENNES VAUZELLES
493 885 917 RCS NEVERS**

**DISSOLUTION**

Le 25 juillet 2017, la Société ABC ENVIRONNEMENT (421 947 185 RCS NEVERS), associée unique personne morale de la Société BIOFORET, a, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil1844-5 du Code Civil, décidé la dissolution sans liquidation de la Société BIOFORET.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société BIOFORET à la Société ABC ENVIRONNEMENT, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution et, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées ou encore que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS dans les trente jours du présent avis.

Pour avis, le gérant

S. Chariot

*AL583619799*

## D2FILS

**SARL en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège
25 rue Jean Jaurès
58450 NEUVY SUR LOIRE
Siège de liquidation
25 rue Jean Jaurès
58450 NEUVY SUR LOIRE
532935236 RCS NEVERS**

L'AG du 31/07/17 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sébastien

DUFOUR de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.

*AL583619800*

### ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## GFA DE FERTOT

Il a été procédé à la création du GFA de FERTOT prenant effet au 23 août 2017 et disposant des caractéristiques suivantes :

**Forme :** GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

**Objet :** La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

**Dénomination sociale :** GFA de FERTOT

**Siège social :** Mussy – 58000 Challuy

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** 170 000 €

**Apports en numéraire des associés :**

Madame EDWARDS-STUART Fiona Ann, née WEAVER : 100 000 € ; Madame

CHARACHE Agnès, née CADIOT : 30 000 € ; Madame CADIOT Julie : 40 000 €

**Gérance :** Madame CADIOT Julie, domiciliée Mussy – 58000 Challuy

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs

*AL583619772*

## ALBA2DIS

Suivant acte SSP à NEVERS du 28/08/2017, il a été constitué la société suivante :

**Forme sociale :** SARL

**Dénomination sociale :** ALBA2DIS

**Siège social :** 7, rue Etienne Litaud, 58000 NEVERS

**Objet social :** L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché et de station de carburant sous l'enseigne MARKET ou tout autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR à l'exclusion de toute autre

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

**Capital social :** 10.000 euros

**Gérance :** Nicolas ALBAREDE, demeurant 1 rue de l'Eglise 18300 THAUVENAY

*AL583619778*

## DU CHAMP DEVANT

Suivant acte SSP du 29 août 2017 constitution de la SAS : DU CHAMP DEVANT

**Capital social :** 1 900 euros.

**Siège social :** Razou Lieudit Champ Devant 58140 BRASSY

**Objet :** L'exploitation de toutes installations de production d'énergie, notamment par voie de panneaux photovoltaïques, et la vente de l'énergie produite à toute autre

entreprise produisant et fournissant de l'électricité dans le respect des dispositions légales notamment de monopole (actuellement à EDF) ;

- la commercialisation de panneaux solaires, par tous moyens de distribution,

notamment par contrat d'agence commerciale et de représentation, franchise, licence

de marque, etc..

- la promotion des énergies renouvelables.

**Président :** Madame Isabelle BERLO demeurant à BRASSY (Nièvre), Lieudit Razou

**Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :** Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions

au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des

associés.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

*AL583619781*

## SCI BERRY LEMAN

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre), 8 rue Carnot, le 5 août 2017, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI BERRY LEMAN.

**Forme :** SOCIETE CIVILE.

**Capital Social :** CENT EUROS ( 100,00 € ).

**Siège Social :** POUGUES LES EAUX, 5 avenue de Paris.

**Objet Social :** La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Apports EN NUMERAIRE :**

Madame Marie FEUCHERE : 90,00 €

Monsieur Cédric CHERAMY : 10,00 €

**Gérance :** Madame Marie FEUCHERE épouse CHERAMY

**Immatriculation :** RCS de NEVERS.

**Cession de parts sociales - agrément :** Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

*AL583619783*

## GAEC DE VARZY

Par acte sous seing privé du 1er septembre 2017, il a été constitué un Groupement

Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC de VARZY, dont le siège social est fixé 1 route de Cuncy – Thurigny - 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 juin 2017.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

*AL583619785*

## LISAYA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/08/2017 il a été constitué une société à responsabilité limitée :

**Dénomination sociale :** LISAYA

**Capital :** 5 000 euros

**Siège :** 29 rue St Martin 58000 Nevers

**Objet :** Mode hommes et femmes, accessoires divers, maroquinerie.

**Durée :** Dix années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du

Commerce et des sociétés

**Gérant :** Mme Sainty Elisabeth demeurant à 29 rue St Martin 58000 Nevers

Est désigné en qualité de gérant pour 10 années.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

Pour avis et mention

Mme SAINTY Elisabeth, gérante

*AL583619787*

### SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François DINET, notaire associé à Clamecy, le 19 aout 2017, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes: **Dénomination sociale :** SCI HAQUNA

**Siège social :** CLAMECY (58500), 8 Avenue du Général Leclerc

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

**Objet social :** La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Capital social :** MILLE EUROS ( 1000 € ). Constitué d'apports en numéraire

Ledit capital est divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €), numérotées de 1 à 100 entièrement libérées.

**Gérance :** Madame Laurence FORNAS, demeurant à CLAMECY (Nièvre) 8 Avenue du Général Leclerc.

**Parts sociales :** Cession restrictive et clause d'agrément pour toute cession.

La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Immatriculation de la société au R.C.S de NEVERS.

Pour Avis, Maître François DINET.

*AL583619790*

## SAS MYELEMENT

Suivant acte SSP du 28/08/2017, constition de la SAS MYELEMENT

**Siège social :** 55 Rue De Chazeau 58160 IMPHY

**Capital :** 600 €

**Objet :** Audio, video, diffusion, communication, médias, photographie, projet internet, marketing, événementiel, conseil et prestation de service, formation, achat, rénovation, installation, vente de produits et services connexes de tous types.

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. JOUANIQUE Olivier 55 Rue De Chazeau 58160 IMPHY

**Assemblées :** Chaque actionnaire est convoqué, chaque action donne droit à une voix.

**Cession d'actions :** Soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de NEVERS,

Pour avis, le Président.

*AL583619792*

## SCI ADJD

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire associé à Corbigny (Nièvre), le 31 août 2017 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination :** SCI ADJD

**Forme :** société civile immobilière

**Capital social :** 3.000,00 euros par apport en numéraire

**Siège social :** La Bouchonne, 58140 Pouques Lormes

**Objet social :** gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Gérant :** Audrey DELIZE, 12 avenue de la Paix, 94260 Fresnes

**Cession de parts sociales – agrément :** libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).

Pour Avis,

Maître Sophie KOWAL.

*AL583619796*

# YONNE

## ➜ NOMINATION

## LAYER BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

**SARL au capital de 50 000 €**
**Siège : 65 Avenue des Clairions**
**Pont de la Tournelle**
**89000 Auxerre**
**333 109 148 RCS Auxerre**

L'ago du 05.05.2017 a nommé la SAS HD AUDIT, représentée par Marc DEMONTEIX, BP 81 – 18 rue Porte Noël 89800 Chablis, CAC titulaire et le Cabinet MORIZE AUDIT, 19, avenue Pierre Larousse 89000 Auxerre CAC suppléant, pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'ago appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 12 2022. Dépôt légal RCS Auxerre – la gérance.

*AL893619476*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI SCHUFT

**SCI au capital de 1 000 euros**
**Siège social**
**6 Rue De l'Ouche à l'Ane**
**89240 Parly**
**501 871 313 RCS Auxerre**

L'AGE du 30/08/2017 a transféré le siège social à 48 Allée Fontaine 89000 Perrigny à compter du 30/08/2017.

Dépôt au RCS d'Auxerre.

*AL893619954*

## SARL GOURNMAND INVESTISSEMENT

Le 19.06.2017 les associés de la SARL GOURNMAND INVESTISSEMENT, capital 40.000 €, siège social à APPOIGNY (89) 6, rue de l'Abreuvoir, 503 248 908 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour.

**ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :** Siège social : APPOIGNY (89) 6, rue de l'Abreuvoir.

**NOUVELLES MENTIONS :** Siège social : MARSEILLE (13) 5 bis, rue Giay. La société sera désormais immatriculée au RCS de MARSEILLE.

*AL893619955*

## FF DEVELOPPEMENT

**SAS au capital de 10.000 €**
**1 rue Marcelin Berthelot**
**89000 Auxerre**
**515135549 RCS Auxerre**

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 01/06/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à 14 Bd. des Castors 89100 Sens, à compter du 01/06/2017.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

*AL893619958*

## RIEN SANS PEINE

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social**
**3, Rue de la Voie Creuse**
**89210 BELLECHAUME**
**448 386 102 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 03 Juillet 2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3, Rue de la Voie Creuse, 89210 BELLECHAUME au Les Bouchauds 36260 REUILLY à compter rétroactivement du 1er Juillet 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La Gérance

*AL893619961*




## ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## CHAUFF HABITAT

**Société À Responsabilité Limitée**
**au capital de 65 000.00 €**
**Siège social**
**Chemin de la Chapelle**
**89470 MONETEAU**
**817 676 893 RCS AUXERRE**

Suivant décisions de l'associé unique du 4 août 2017 :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de soixante cinq mille (65 000) euros.

Il est divisé en six mille cinq cents (6 500) parts sociales de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de trois mille (3 000) euros.

Il est divisé en trois cent (300) parts sociales de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis, la gérance

*AL893619956*

## YONNE MERRAIN

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 220 000 euros**
**porté à 720 000 euros**
**Siège social**
**ZA Les Hâtes du Vernoy**
**89130 Toucy**
**501788467 RCS Auxerre**

Par décision du 30/06/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 500 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

**Ancienne mention :**

**Capital social :** DEUX CENT VINGT MILLE EUROS

**Nouvelle mention :**

**Capital social :** SEPT CENT VINGT MILLE EUROS

Pour avis. La Gérance

*AL893619969*

## ➜ CHANGEMENT DE NOM

## CHANGEMENT DE NOM

Avis de changement de nom patronymique Mademoiselle HECHT Vanessa, née à sens (Yonne) le 23/07/1989, demeurant à 60 avenue gambetta, 89300 Joigny (Yonne), agissant en qualité de représentant légal du mineur BOOGHS (Mathis), né le 18/04/2011 à sens (Yonne), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de hecht.

Pour avis

*AL893619971*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## GROUPEMENT FORESTIER DE BEON

**Groupement forestier au capital de 49.546€**
**immatriculé au RCS de Sens**
**sous le numéro 381945013**

Aux termes des délibérations d'une assemblée extraordinaire du 22/04/2017, les associés ont décidés :

- du changement d'adresse du siège social au : 3 le bas du Parc 89116 La Celle Saint Cyr
- autorisent monsieur Robert Branger à démissionner de ses fonctions de gérant
- nomment monsieur Patrick Branger en qualité de gérant de société pour une durée illimitée

*AL893619941*

## EARL DE LA CROIX SAINT JACQUES

**Exploitation Agricole**
**à Responsabilité Limitée**
**au capital de 200.000 €**
**Siège**
**6 le Chemin Haut**
**Les Talvats 89320 CERISIERS**
**483043550 RCS de SENS**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2017 a :

- Décidé de réduire le capital social de 196 000,00 euros pour le ramener à 4 000,00 euros, puis de l'augmenter de 4 000,00 euros ce qui a eu pour effet de le porter à 8 000,00 euros.
- Pris acte de la démission de M. Jacques Forgeot de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Chantal Hanssens épouse Forgeot, demeurant à Cerisiers (Yonne), Les Talvats, 6 le Chemin Haut, auxdites fonctions à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

*AL893619948*

## ROTHE FERMETURES

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 178 500 €**
**Zone Industrielle du Bel Air**
**89400 Cheny**
**R.C.S. Auxerre B 340 876 473**

L'assemblée générale du 30 juin 2017 a :

- Augmenté le capital de la société d'une somme de 221 500 €, pour le porter de 178 500 € à 400 000 € ;
- Modifié les articles 6 et 7 des statuts.

En date du 30 juin 2017, Monsieur Pascal ROTHE, président de la société a nommé aux fonctions de directeur général Madame Marie-Thérèse ROTHE demeurant 19 Rue Principale – Le Grand Longueron – 89300 CHAMPLAY.

Pour avis

*AL893619950*

## GAEC DU PARC

**Groupement Agricole d'Exploitation en Commun**
**au capital de 88 969,25 euros**
**Siège social**
**7 route de Champs**
**89530 Saint Bris le Vineux**
**778 681 031 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 25 AOUT 2017, l'Assemblée Générale a :

- décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «GAEC DU PARC» par «DOMAINE VERRET».
- pris acte de la démission de Madame Guylène VERRET et de Monsieur Jacky VERRET de leurs fonctions de co-gérants à compter du même jour.
- de proroger de 40 années la durée de la Société, soit jusqu'au 30 décembre 2058.

Pour avis La Gérance

*AL893619957*

## ➜ FUSION

## AVIS DE PROJET DE FUSION

**PEP 21**, ass. loi 01/07/1901, décl. 20/09/1928 (JO 27/09/1928), siège 28 rue des Ecayennes - 21000 DIJON, SIREN 424 038 636, objet : assistance éducative, matérielle et la protection morale aux enfants, adolescents et adultes (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU DOUBS,** ass. loi 01/07/1901, décl. 05/03/1929 (JO 20/03/1929), siège 14 rue Violet - 25000 BESANCON, SIREN 778 298 299, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA NIEVRE,** ass. loi 01/07/1901, décl. 09/01/1932 (JO 20/01/1932), siège 64 route de Marzy - 58000 NEVERS, SIREN 778 478 321, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap ; participer à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle. (ass. absorbée),

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'YONNE,** ass. loi 01/07/1901, décl. 22/07/1926 (JO 3/08/1926), siège 12 bis, boulevard Gallieni - 89000 AUXERRE, SIREN 778 647 792, objet : favoriser et compléter l'action de l'Enseignement public en contribuant à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents et des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap; participer à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et personnelle (ass. absorbée),

**Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté,** ass. loi 01/07/1901, en cours de constitution, siège 30 B, rue Elsa Triolet - 21000 DIJON, objet : gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sanitaires et des activités d'éducation et de loisirs et le développement de toute activité compatible avec les statuts de la Fédération Nationale des PEP. Pour ce faire, elle pourra prendre toutes les initiatives adéquates et notamment répondre à des appels à projets ou se porter candidate à des marchés publics concernant l'attribution d'autorisation de gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sanitaires et/ou des activités d'éducation et de loisirs, (ass. absorbante nouvellement crée)

Selon acte SSP à Dijon le 07/07/2017 les ass. absorbées ont établi le projet de leur fusion par voie de création de l'ass. nouvelle « Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté «.

L'opération serait réalisée sur la base des situations comptables des associations absorbées arrêtées au 30 avril 2017, soit :

- PEP 21 : actif : 51 246 714 € ; passif : 51 246 714 € ; situation nette : 17 706 177 €
- PEP 25 : actif : 6 883 923 € ; passif : 6 883 923 € ; situation nette : 1 333 025 €
- PEP 58 : actif : 1 038 454 € ; passif : 1 038 454 € ; situation nette : 443 907 €
- PEP 89 : actif : 6 912 400 € ; passif : 6 912 400 € ; situation nette : 1 947 081 €

Les éléments d'actif et de passif de chacune des ass. absorbées seraient transmis pour leur valeur nette comptable, dans l'état dans lequel ils se trouveront au 01/01/2018 à 0 heure.

Les organes délibérants devraient prononcer la dissolution des ass. absorbées le 11/10/2017, sous condition suspensive de la constitution de l'ass. nouvelle par décision des organes délibérants du 08/11/2017 et la fusion prendrait effet le 01/01/2018 à 0 heure.

L'ass. absorbante reprendra l'ensemble des biens et engagements contractés par les ass. absorbées et poursuivra leurs activités.

Les créanciers des ass. absorbées dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition auprès du TGI du siège de l'ass. débitrice dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14, L. 236-20 et L. 236-21 du C. com. Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

*AL893619965*

## ➜ VENTE

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à JOUX LA VILLE du 31 JUILLET 2017, enregistré au Service des Impôts de AUXERRE le 28 AOUT 2017, bordereau 2017/535, Case 6, extrait 1444

La société MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 19, rue de Méline 89440 JOUX LA VILLE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 834 864 RCS AUXERRE,

**A CEDE**

à la société COUCHENOIRE Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 EUROS, dont le siège social est Chemin de Couchenoire 89440 JOUX LA VILLE immatriculée

au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 824 407 548 RCS AUXERRE,

un fonds de commerce de vente de matériel et d'équipement de sports et de loisirs,

de vente de pièces détachées et de tous accessoires et vêtements afférents auxdits

équipements et matériels, de location de ces matériels et équipements, de toutes

prestation de services en matière de loisirs, d'animation et d'organisation de séjours de

sports et loisirs, de manifestations sportives et accessoirement de petite restauration

connu sous l'enseigne de MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS » , sis et exploité 19,

rue de Méline 89440 JOUX LA VILLE moyennant le prix de 20 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er août 2017.

Le fonds a été immédiatement transféré Chemin de Couchenoire 89440 JOUX LA VILLE.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances,

au siège social de la société COUCHENOIRE – Chemin de Couchenoire 89440 JOUX LA VILLE.

Pour avis

*AL893619962*

## ➜ CESSION

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 28 août 2017, a été cédé par :

Monsieur Daniel Elie Bernard CARRIERE, commerçant, et Madame Nadine Annick GIBEAUT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à EVRY (89140) 13 grande rue. Monsieur est né à JOIGNY (89300), le 19 avril 1952,

Madame est née à GISY-LES-NOBLES (89140), le 23 février 1957.

A.

Monsieur Lahouari TALHAOUI, sans profession, et Madame Sonia Biba Hélène GRANDIN, téléprosprectrice, son épouse, demeurant ensemble à CUY (89140) 11 rue du Soleil Levant.

Monsieur est né à MIGENNES (89400), le 12 janvier 1986,

Un fonds de commerce de café, bar, tabac, tabletterie exploité à SENS (89100), 4 Rue du Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE CAMPANELLA, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 408.817.922.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (102.500,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (97.800,00 EUR),
- au matériel pour QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (4.700,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège Etude Maître VACCARO, 52 Rue du Général De Gaulle 89340 VILLENEUVE LA GUYARD où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

*AL893619951*

### AVOCATS VIGNET & ASSOCIES VIGNET-NOËL-SANONER 1 Place du Palais de Justice 89000 Auxerre 18 rue du Général Leclerc 89100 Sens Tel : 03.86.52.60.00

Suivant acte sous seing privé en date à SENS (89) du 31 août 2017, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de SENS (89) / Pôle enregistrement le 31 août 2017, bordereau N°2017/386 Case N°3, extrait 871.

La société SENONAISE DE SERVICE A DOMICILE, société à responsabilité limitée au

capital de 1 000 euros, dont le siège social est à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (89100) 52 rue des Caves, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 490 739 992 RCS SENS,

A CEDE

Monsieur Christophe CHAUVEAU, demeurant à ROUSSON (89500) 10 rue des Garnisons, un fonds de commerce et artisanal de prestations de services à la personne (petits travaux de jardinage et de bricolage), sis et exploité à SAINTE-MARTIN-DU-TERTRE (89100) 52 rue des Caves, moyennant le prix de 26 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31 août 2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à la SCP D'AVOCATS VIGNET & ASSOCIES – VIGNET-NOËL-SANONER – 18 rue du Général Leclerc – 89100 SENS.

Pour avis

*AL893619968*

## ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## GAEC DE GIVERLAY

**Groupement agricole d'exploitation en commun**
**au capital de 266.999,99 €**
**Siège**
**Giverlay 89220 Champcevrais**
**448925636 RCS de Auxerre**

L'assemblée générale du 31 août 2017 a pris acte de la démission de M. Yves Denis de ses fonctions de gérant et a nommé auxdites fonctions M. Kevin Denis, demeurant à Champignelles (Yonne), 1 route de Grandchamp.

Pour avis, la gérance.

*AL893619966*

## EARL DE LA PIERRE BLANCHE

**Exploitation Agricole**
**à Responsabilitée Limitée**
**au capital de 244 780 euros**
**31 route du Morvan**
**Villiers Nonains**
**89630 Saint Brancher**
**802 349 183 RCS Auxerre**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2017 a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Jean-Jacques Paupe.

Pour avis,

La gérance

*AL893619976*

## ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

## E.S.2.I

L'Assemblée Générale du 15 juillet 2017 de la SARL E.S.2.I au capital de 7 622 euros, siège social Château d'Archambault, Cours, 89310 GRIMAULT, RCS AUXERRE 378 849 806 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Sylvie MATTEOLI, demeurant Caserne Pelissou, 98851 NOUMEA, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

*AL893619963*

## E.S.2.I.

L'Assemblée Générale du 1er août 2017 de la SARL en liquidation E.S.2.I. au capital de 7 622 euros, siège de liquidation, Château d'Archambault, Cours, 89310 GRIMAULT, RCS AUXERRE 378 849 806 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie MATTEOLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

*AL893619964*

## GARANCE

**SCI au capital de 7650,00 euros**
**12 rue du Docteur Roux**
**89100 SENS**
**442378477 R.C.S. Sens**

Par décision de L'AGE en date du 26/08/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/08/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame LAURE AUDEUX-TRODET, 16 rue santerre, 75012 PARIS et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame LAURE AUDEUX-TRODET.

Mention en sera faite au RCS de Sens

*AL893619978*

## GARANCE

**SCI au capital de 7650 euros**
**12 rue du Docteur Roux**
**89100 Sens**
**442378477 R.C.S. Sens**

Par décision de L'AGE en date du 26/08/2017 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Madame LAURE AUDEUX-TRODET 16 rue santerre, 14-16 rue santerre, 75012 PARIS, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

*AL893619977*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## MEKKI

Par acte SSP du 13/06/2017, il a été consti-

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**BOEURS-EN-OTHE - propriété équestre avec maison d'habitation et dépendances (grange, écurie,**

**52 boxes à l'américaine, sellerie, barre à échographie et club House), 2 carrières, un rond de longe, une fumière et deux silos à granulés.**

15 ha 30 a 43 ca - Cote de la vallee des veau: ZR-1 - Ham les laines: D-941[240]-942[240]-943[240] - Le fond des laisnes: D-864[240]-937[238]-938[238]-939[239]-940[239]-944[241]-945[241] - Les arbres aux laisnes: ZT-21-52[23](J)-52[23](K)-76[22]-77[22](J)-77[22](K)

**MELISEY - bois-taillis**

14 ha 32 a 42 ca - Champ de la planche: ZT-25 - Chapotte: C-204 - Chatillon: D-626 - Cote millier: D-708 - Derriere le four: A-707 - Derriere les huees: E-291-292-293-326 - La cote guillotin: C-653 - La perriere: C-262 - La vallee des egrevolles: H-351-366 - Le champ aux lievres: E-893 - Le grand larry: D-398 - Le noyer collon: A-243 ZB-1(A)-1(B)-1(C) - Le val gillier: B-738-779 - Le val martin: G-77-78 H-610 - Le val salot: B-473 - Le vau henry: C-384-385-391 - Les huees: E-388-390 - Les lavieres: C-27-37-39 - Les rocheforts: A-130 - Les vignes de merrey: F-625 - Mont main: G-394(B) - Sous le bois: G-59 - Sur le bois de chamelard: G-221 - Sur le val gillier: B-918(B)-919-1130[924] ZV-25 - Sur les huees: E-357-358 - Val buain: E-234 - Val dessous le bois chamel: G-446-449

**MOLOSMES - bois-taillis**

15 a 80 ca - Le bois de boutot: G-441

**FOISSY-LES-VEZELAY – terre et lande**

38 a 39 ca - Grandes vignes: B-1919-1920-1921 - Le clos: A-563

**SAINT-PERE - terre**

7 a 82 ca - Bec d oie: ZC-15-16

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25 septembre 2017 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

*AL893619987*

---

tué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** MEKKI

**Objet social :** acquisition, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles-terrains

**Siège social :** 43 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre.

**Capital :** 1 000 €

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** M. BEN MOUSSA NOURHEN, demeurant 43 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

**Clause d'agrément :** cession libre entre associés ainsi qu'à leurs conjoints ascendants ou descendants.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

*AL893619945*

---

## SAS EN PASSANT PAR LA

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/08/2017 il a été constitué une société

**Dénomination sociale :** SAS EN PASSANT PAR LA

**Siège social :** 1 rue de l'étape , ruelle Montbrun appartement 6, 89300 JOIGNY

**Forme :** SAS à capital variable

**Capital minimum :** 1 000 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit Capital initial : 1 000 Euros

**Objet social :** La création et la diffusion d'images numériques ou autres, la promotion d'artistes créateurs d'images, quelque soit le support utilisé.

**Président :** Madame Angélique BAUDEMENT demeurant : 1 rue de l'étape, ruelle Montbrun appartement 6, 89300 JOIGNY élu pour une durée indéterminée

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

*AL893619949*

---

## DOG'ATTITUDE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SENS en date du 2 août 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** DOG'ATTITUDE,

**Siège social :** 9 rue d'Alsace Lorraine, SENS (89100),

**Objet :** salon de toilettage et ventes d'accessoires animaliers et d'alimentation animalière

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2 000 euros

**Président :** - Madame Nathalie DUSSART née ONTENIENTE, demeurant 9 ter rue des Ormeaux, VILLENAVOTTE (Yonne),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le président

*AL893619770*

---

## YONNE AUTOS

Par ASSP du 28/08/17, il a été constitué une SAS dénommée YONNE AUTOS

**Siège social :** 59 av charles de gaulle 89000 Auxerre.

**Capital:** 100 euros.

**Objet :** commerce de détail de véhicules.

**Président :** M. Artashes Shahinyan, 59 av charles de gaulle 89000 Auxerre.

**Durée :** 99 ans.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

*AL893619770*

---

## SCI ASSERMENTEAU

Constitution pour 99 ans de la SCI ASSERMENTEAU

Capital € 8 000 par apports en numéraire.

La société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, crédit bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toute nature et la réalisation de toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société

Siège 3 rue de la Fonderie de Pont à Mousson 89100 Saint Denis Les Sens

Gérants : Frédéric Smessaert demeurant 2/06 place Auxerre 89000 Auxerre

Barbara Moineau demeurant 2/06 place Auxerre 89000 Auxerre

Immatriculation Registre du Commerce de Sens

Pour avis.

*AL893619952*

---

## CRYSTAL ISLAND FRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SENS en date du 29/08/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** CRYSTAL ISLAND FRANCE,

**Siège social :** 2 rue des longues raies, SENS (89100)

**Objet :** VENTE DE SPAS, SAUNA, SOLARIUM, HAMMAM, PISCINES et PRODUITS ACCESSOIRES

**Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 800 000 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** les cessions d'actions sont libres.

**Président :** Zhikeng HE, demeurant room 603, n°26 Shangghu street, Haizhu district, Guangzhou (CHINE), DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Stéphane HUOT, demeurant 11 bis rue du général Faidherbe, VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne),

**Commissaires aux comptes :** TITULAIRE : Monsieur Laurent BENEDICT, domicilié au 7 rue Chateaubriand, PARIS (Ville de Paris),

**Suppléant :** CABINET BENEDICT ET ASSOCIES, domiciliée au 7 rue Chateaubriand, PARIS (Ville de Paris),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le président

*AL893619953*

---

## C.P.M.P

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/08/2017 il a été constitué une société

**Dénomination sociale :** C.P.M.P

**Siège social :** 19 PLACE DILO, 89600 SAINT FLORENTIN

**Forme :** SASU

**Nom commercial :** LE DILO

**Capital :** 1 000 euros

**Objet social :** Bar, Brasserie, Jeux, Tabac

**Président :** Madame MAGALI PAUTOT demeurant : 13 rue chèvre, 89600 SAINT FLORENTIN élu pour une durée indéterminée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

*AL893619967*

---

## SCEA ELEVAGE DES CRETES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2017, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

**Dénomination sociale :** Scea Elevage des Cretes.

**Forme :** Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

**Objet :** Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

**Capital social :** 20.000 euros.

**Siège social :** Le Château d'Eau – 89290 Champs sur Yonne.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Apports en nature :** Apports en numéraire : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 2 037,99 euros. 17 962,01 euros.

**Gérants :** Damien Imblot et Mme Mathilde Boulanger, demeurant ensemble à Deux Rivières (Yonne), Cravant, 18 route de Paris.

**Cessions de parts :** Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

*AL893619972*

---

**Pierre Guillet**
**Avocat au barreau de Bourges**
**ancien conseil juridique**
**51, rue des Pieds Blancs**
**18230 Saint Doulchard**
**tél. : 02 48 70 95 81**

Par acte SSP du 28 août 2017 il a été constitué la société suivante :

**Dénomination sociale :** AG RECRUTEMENTS

**Forme :** SARL

**Capital :** 50.000 euros

**Siège social :** 94 Grande Rue - 89400 Bassou

**Objet :** agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

**Gérant :** Monsieur Julien ALTMAYER, « Les Monts Serin » - 3 rue Fortes Terres 89240 Escamps

**Durée :** 99 ans

Immatriculation au RCS de Sens

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

*AL893619973*

---

**Pierre Guillet**
**Avocat au barreau de Bourges**
**ancien conseil juridique**
**51, rue des Pieds Blancs**
**18230 Saint Doulchard**
**tél. : 02 48 70 95 81**

Par acte SSP du 28 août 2017 il a été constitué la société suivante :

**Dénomination sociale :** TEAM EMPLOI

**Forme :** SARL

**Capital :** 50.000 Euros

**Siège social :** 94 Grande Rue - 89400 Bassou

**Objet :** agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

**Gérant :** Monsieur Julien ALTMAYER, « Les Monts Serin » - 3 rue Fortes Terres - 89240 Escamps.

**Durée :** 99 ans

Immatriculation au RCS de SENS

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

*AL893619974*

---

**Pierre Guillet**
**Avocat au barreau de Bourges**
**ancien conseil juridique**
**51, rue des Pieds Blancs**
**18230 Saint Doulchard**
**tél. : 02 48 70 95 81**

Par acte SSP du 28 août 2017 il a été constitué la société suivante :

**Dénomination sociale :** AG RECRUTEMENT 89

**Forme :** SARL

**Capital :** 50.000 euros

**Siège social :** 94 Grande Rue - 89400 Bassou

**Objet :** agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

**Gérant :** Monsieur Julien ALTMAYER, « Les Monts Serin » - 3 rue Fortes Terres - 89240 ESCAMPS.

**Durée :** 99 ans

Immatriculation au RCS de SENS

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

*AL893619975*

---

## ATHERM

Par ASSP en date du 04/09/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** ATHERM

**Capital :** 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 €.

**Siège social :** 19 rue de Champagne 89500 ARMEAU

**Objet :** Analyses, essais et inspections techniques dans le domaine du traitement de l'air et la déperdition énergétique.

**Durée :** 99 ans.

**Présidente :** Mme Marie-José JURY demeurant à ARMEAU (89500), 19 rue de Champagne.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

*AL893619980*

---

## MENUISERIE 3JF

**Dénomination :** MENUISERIE 3JF

**Forme :** Société par actions simplifiée (SAS)

**Siège :** 18 rue de la cave 89140 SAINT SEROTIN

**Objet :**Menuiserie intérieur extérieur.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1 000 €

**Président :** FORESTIER Jérôme demeurant 18 rue de la cave 89140 SAINT SEROTIN

**Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Auxerre

*AL893619981*

---

## RELAIS-ASSUR

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/09/2017 il a été constitué une société

**Dénomination sociale :** RELAIS-ASSUR

**Siège social :** 10 rue du Val, 89740 CRUZY LE CHATEL

**Forme :** SAS

**Sigle :** R- Nom commercial : RELAIS ASSUR

**Objet social :** Conseil aux entreprises dans le recrutement, l'organisation RH, la politique de Ressources Humaines, l'accompagnement du développement professionnel. Toutes autres activités de quelques natures qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à la principale activité et favorisant le développement de la société.

**Président :** Madame VERONIQUE PHILIPPE NEE LECONTE demeurant : 10 RUE DU VAL, 89740 CRUZY LE CHATEL élu pour une durée de 5 années

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

*AL893619982*

---

## LAURENT

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/2017 il a été constitué une société, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Forme :** SAS

**Dénomination :** LAURENT

**Siège Social :** 7 Rue de La Mothe – AILLANT SUR THOLON – 89110 MONTHOLON

**Objet :** Electricité générale, installation d'alarme et interphone, installation et dépannage plomberie, sanitaire, installation et entretien chauffage

**Durée :** 99 années

**Capital :** 3 000 euros

**Président :** M. BERTAPELLO Laurent, demeurant 7 Rue de La Mothe – AILLANT SUR THOLON – 89110 MONTHOLON

**Directeur Général :** Mme BERTAPELLO Christelle, demeurant 7 Rue de La Mothe – AILLANT SUR THOLON – 89110 MONTHOLON

**Admission aux assemblées et droits de vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Clause d'agrément :** Cession libre entre associés, cession à un tiers soumise à agrément.

**Immatriculation :** au RCS de Sens

*AL893619983*

---

**ANNONCES LEGALES**
**03 80 78 90 42**


# BULLETIN d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**
**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075**
**21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
- ☐ pour 1 an 45 €
- ☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

**ADMINISTRATION** Voyage, déménagement, vol… Les occasions de réaliser ses papiers d'identité sont multiples. Pour vos formalités, il est utile de démêler le vrai du faux.

# Papiers d'identité, les questions utiles

**■Je peux renouveler mon passeport gratuitement.**
**Vrai et faux** Le passeport coûte en principe 86 €, que ce soit un renouvellement, une première demande, une perte ou un vol. Pour les enfants, il coûte 17 € jusqu'à 14 ans et 42 € de 15 à 17 ans. Toutefois, le renouvellement pourra être gratuit en cas de modification d'un élément portant sur l'identité du demandeur, de changement d'adresse, d'erreur matérielle de l'administration ou s'il n'y a plus de places disponibles pour les visas. Dans ce cas, notez que la date de validité de ce nouveau passeport gratuit restera identique à celle de l'ancien.

**■Je peux renouveler ma carte d'identité gratuitement.**
**Vrai** Le renouvellement (c'est-à-dire quand la date de validité de votre carte arrive à expiration) est gratuit. Attention en cas de perte ou de vol, vous devrez débourser 25 € pour obtenir une nouvelle carte.

**■Il est obligatoire d'avoir une carte nationale d'identité (CNI).**
**Faux** Posséder une CNI n'est pas obligatoire mais fortement conseillé puisque cela permet de justifier sa nationalité française et son identité. Et sans papier d'identité, on ne peut pas réaliser certaines démarches comme voyager à l'étranger, voter ou s'inscrire à Pôle emploi.

**■La durée de validité du passeport et de la carte d'identité est la même.**
**Faux** La durée de validité du passeport biométrique est de dix ans, cinq ans pour les mineurs, et celle de la carte d'identité de quinze ans, dix ans pour les mineurs.

**■Le permis de conduire a désormais une date limite de validité.**
**Vrai** Les permis de conduire nouveau format mis en circulation depuis septembre 2013 comportent une date de validité de quinze ans. Un renouvellement gratuit sera donc nécessaire en fin de validité. Attention : les anciens permis délivrés avant septembre 2013, eux, ne sont désormais valables que jusqu'en janvier 2033 ; leurs titulaires seront informés des modalités d'échange au moment venu.

**■Je peux demander à renouveler mon passeport et ma carte d'identité en même temps.**
**Vrai** Une double demande est possible (CNI + passeport) au moment de la prédemande sur internet pour le renouvellement ou la création de nouveaux papiers d'identité. Il faudra ensuite apporter ses pièces justificatives pour le passeport et le CNI en mairie.



DR
Il est possible de faire renouveler son passeport et sa carte d'identité en même temps.

**■Je peux me rendre dans la mairie de mon choix pour mon passeport et ma carte d'identité.**
**Vrai et faux** La demande peut être déposée dans une autre mairie que celle de sa résidence, à condition qu'elle soit équipée du dispositif de recueil des empreintes digitales. Je peux donc choisir ma mairie parmi celles qui sont habilitées. Je dois ensuite récupérer mes papiers dans la mairie où j'ai déposé mon dossier, dans les trois mois qui suivent sa mise à disposition.

**■Les enfants peuvent être inscrits sur le passeport de leurs parents.**
**Faux** Les enfants doivent avoir un passeport personnel. Quel que soit leur âge, ils ne peuvent pas être inscrits sur celui de l'un de leurs parents.

**■En cas de déménagement, je dois indiquer mon changement d'adresse sur mes papiers d'identité.**
**Faux** Cette mention est purement facultative. Le changement d'adresse devra intervenir seulement sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule et non sur la carte d'identité, le passeport ou même le permis de conduire. Il est cependant conseillé d'en avertir la préfecture.

**PAUL BOITEAU**

## TOUT PAR INTERNET ?

**La prédemande de la carte d'identité ou du passeport sur internet n'est pas obligatoire. Elle permet simplement de préparer votre dossier pour gagner du temps en mairie, où il ne restera plus qu'à finaliser votre demande. En vertu de l'égalité face au service public, chaque préfecture doit mettre en place des points numériques pour faciliter les démarches. Ainsi, les personnes n'ayant pas internet ou rencontrant des difficultés d'accès pourront se rendre à ces points numériques en préfecture et dans certaines sous-préfectures.**

coin cuisine

## Coupes de glace aux mirabelles (6 personnes)

**Préparation** 20 minutes
**Repos** 30 minutes

### Ingrédients
- 500 à 600 g de mirabelles
- 1/2 citron jaune non traité
- 120 g de sucre en poudre
- 5 cl d'eau-de-vie de prunes
- 500 g de glace à la vanille
- 6 cuillerées à soupe d'amandes effilées ou de pistaches décortiquées non salées ou un mélange des deux
- 1 ou 2 branches de menthe fraîche


DR

### Préparation
Laver, équeuter, ouvrir et dénoyauter les mirabelles.
Laver le citron en le brossant, râper finement la moitié de son zeste et presser son jus.
Mettre les mirabelles, la moitié du zeste et le jus du citron dans un saladier avec le sucre en poudre et l'eau-de-vie de prunes.
Bien mélanger, couvrir avec un film étirable et mettre au réfrigérateur 30 minutes minimum.
Juste avant de servir, fractionner la glace à l'aide d'une cuillère à boule et répartir dans des coupes individuelles.
Disposer les mirabelles et leur jus par-dessus.
Parsemer d'amandes effilées ou de pistaches grossièrement hachées.
Décorer avec des petits bouquets de feuilles de menthe.
Servir sans attendre.

vient de paraître

## Sur les traces de Lesdiguières

**« Ce diable de Lesdiguières » est une BD de Gilbert Bouchart parue aux éditions Glénat.**



**11,50 euros**

28 septembre 1626. Dans la blancheur immaculée des Alpes, un homme voyage seul. Sentant sa dernière heure arriver, François de Bonne trouve un abri où l'attend un inquiétant personnage qui semble bien le connaître. Ensemble, ils reviennent sur la vie et la carrière de celui qui fut le duc de Lesdiguières, comte de Pont-de-Veyle, seigneur du Glaizil, maréchal de France, mais également le dernier connétable de France. Un chef militaire dont l'impressionnant pedigrée n'a jamais comblé l'absence de l'amour de sa vie : sa maîtresse Marie. Gilbert Bouchart qui a une maîtrise d'histoire et qui a déjà, entre autres, réalisé des albums consacrés à l'histoire de Lyon, de la Savoie, Haute-Savoie, l'Isère, nous fait découvrir dans cette bande dessinée historique teintée de fantastique le destin particulier du duc de Lesdiguières, chef de guerre hors pair qu'Henri IV lui-même qualifia de « rusé comme un renard ».

**VALÉRIE GODEMENT**

*www.glenat.com*

# la p'tite graine

la page interdite aux grands

## Qu'est ce qu'on fait avec la laine des moutons ?

*La laine de mouton est très répandue car l'élevage des moutons est assez simple et n'exige pas des conditions de vie trop particulières.*


©Ilona Bonjean

La laine de mouton permet de faire des vêtements, des pulls, des écharpes ou encore des bonnets pour nous tenir chaud, notamment en hiver. On en retrouve dans la plupart de nos habits. Elle peut être légèrement rugueuse lorsqu'elle est portée contre la peau. La laine de mouton entre également dans la confection de couvertures et de nombreux textiles de maison. Il est possible de l'utiliser dans sa forme la plus simple et naturelle pour rembourrer des coussins, des matelas et de nombreux objets d'ameublement. C'est une solution pratique et écologique. La laine est également un bon isolant que l'on peut appliquer autour des tuyaux de gaz, d'électricité ou même d'eau afin qu'ils évitent de geler.
La laine de mouton a depuis toujours de nombreuses utilisations, qu'aucune matière « moderne » n'a encore remplacées. L'élevage de moutons sait s'adapter à toutes les conditions climatiques à travers la planète, c'est donc une laine très répandue et peu coûteuse. Les moutons qui sont élevés dans des conditions climatiques rudes, en haute montagne par exemple, produisent la laine la plus chaude.
D'autres animaux produisent de la laine. C'est le cas des chèvres angoras dont la laine quoique très chaude est également très légère et agréable à porter. La laine cachemire provient d'une chèvre de la région du Cachemire en Inde. C'est une laine noble, très fine et très douce. Enfin, il existe des lapins angoras ou des lamas alpagas qui sont élevés pour leur laine.

*Moutons, chèvres, lapins et même lamas produisent de la laine.*

## En ordre

• Remets les lettres dans l'ordre pour faire apparaitre les bons mots, sur le thème travaux agricoles

MISSE _____ GENVDAEN _____ SNIMOSO _____

TTEUEILELC _____ EIATTR _____ BLAURO _____

SRBHEEEADG _____ OLRCTEE _____

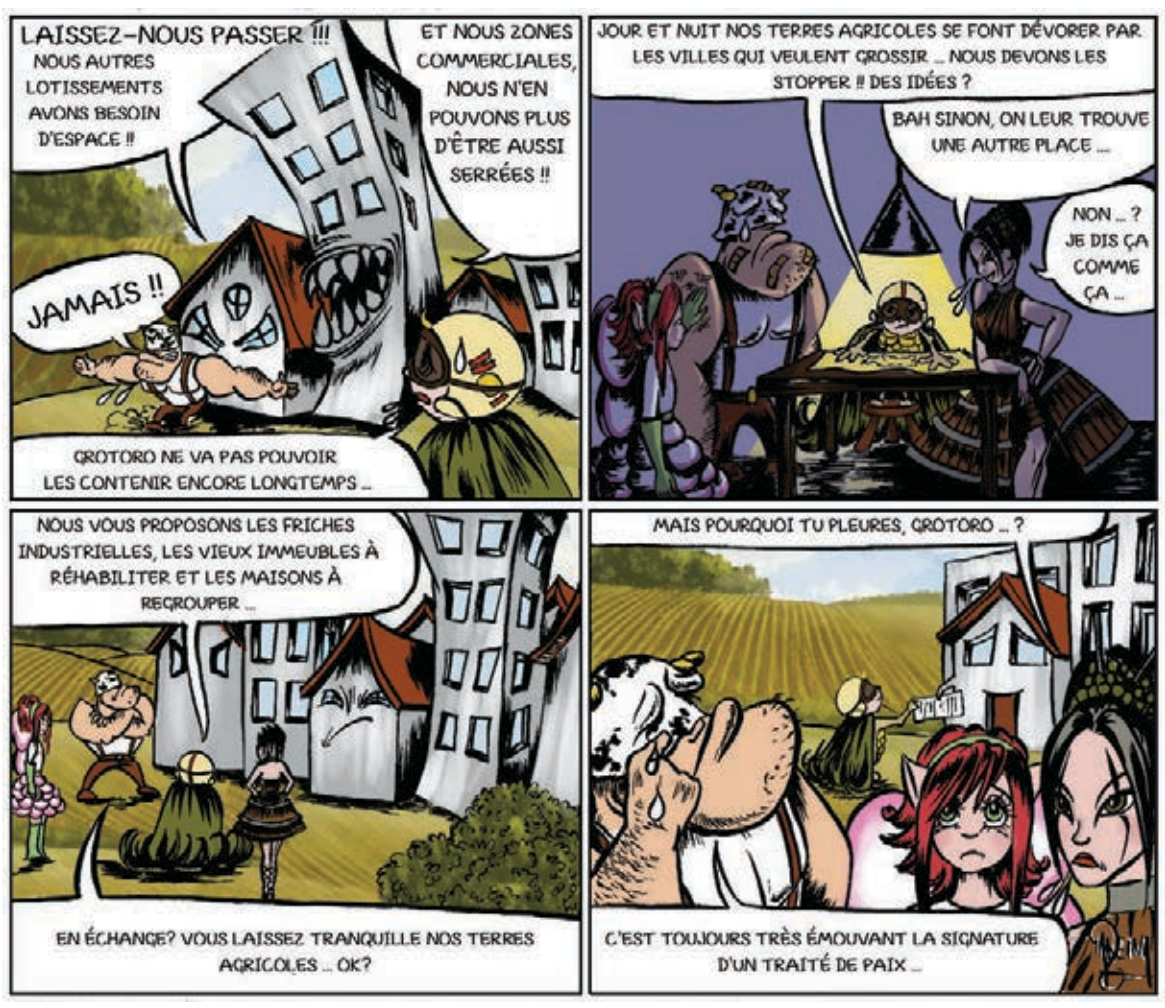
IFNO _____ TIIRIGRAON _____ EATLIL _____

### Fabriquer des poupées de laine



Pour fabriquer des poupées de laine, on coupe un rectangle de carton. On entoure alors la laine sur le rectangle, en retenant bien l'extrémité avec un doigt. L'idéal est d'utiliser une laine assez douce. Une fois qu'il y a assez de laine, on ôte le carton, puis on fait un nœud avec un brin de laine, pour retenir l'ensemble. On peut aussi utiliser de la laine d'une autre couleur et faire un joli nœud avec deux boucles. On coupe alors les boucles opposées au nœud et on noue un brin de laine juste en dessous du premier nœud pour former le cou. On sépare alors les fils en trois groupes : deux pour les bras et celui du centre pour le corps. Pour marquer la taille, on utilise un autre brin de laine noué puis on fait des tresses avec les fils des bras. Ensuite, on a le choix : soit on laisse tel quel et on a une poupée fille, soit on re-sépare les fils pour former deux jambes qu'on peut tresser ou rassembler avec un lien.

## Les Campagnons ! Pas touche à nos terres !




Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

## Le tracteur



★ Un tracteur est un véhicule automobile destiné à remorquer un autre véhicule généralement sans moteur. Le plus connu est le tracteur agricole mais il en existe aussi dans d'autres professions.

★ Le tracteur est équipé d'un moteur, de roues ou de chenilles. Il sert pour de nombreuses missions. Avec une remorque, il pourra déplacer du foin, des récoltes de céréales ou de raisins.

★ Avec des machines, il remplira des missions précises : équipé d'une scie pour aller couper du bois, d'un semoir pour planter des graines,

★ En France, un tracteur agricole peut être conduit à partir de 18 ans ou sur dérogation à partir de 16 ans.

### La p'tite blague

**Comment appelle-t-on un policier sur un tracteur ?**

Un poulet fermier

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

**rentrée 2017**

# VOTRE RÉUSSITE N'A PAS DE PRIX



## LES LYCÉES DE DEMAIN

se construisent aujourd'hui : plus de 100 millions d'euros sont investis par notre Région pour rénover, équiper, et connecter nos lycées. De plus en plus économes en énergie et respectueux de l'environnement, nos établissements réunissent les meilleures conditions pour apprendre. ■



## LE POUVOIR D'ACHAT

est une priorité pour soulager le budget de nos lycéens et de leur famille : gratuité des manuels scolaires, financement du premier équipement professionnel, nouvelle gamme tarifaire pour nos Trains Express Régionaux (TER), politique tarifaire d'accessibilité pour la restauration et l'internat, aide en faveur des familles boursières... ■



## L'ENGAGEMENT LOCAL ET BIO

symbole de services de qualité pour notre jeunesse, est au cœur de l'action de la Région. Notre objectif : parvenir à 50% de produits bio et/ou locaux dans l'assiette de nos enfants. Actuellement 22 lycées sont engagés dans cette démarche, 60 le seront dès l'année prochaine. ■

**www.bourgognefranchecomte.fr**

Retrouvez-nous sur f

Photo © William Beekman, David Cesbron / Région Bourgogne-Franche-Comté.
DARTAGNAN-2017